Digitized by Google

Digitized by Google

1. Crescini

D sup. III 20

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE,

PAR M. CAPEFIGUE.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

TOME SECOND.

1189—1202.

TROISIÈME ÉDITION.

BRUXELLES,

CHEZ LOUIS HAUMAN ET COMPAGNIE.

1830.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

PHILIPPE-AUGUSTE.

CHAPITRE VII.

1189. — 1190.

Nouveaux préparatifs pour la croisade. — Messages de Philippe à Richard. — Le roi anglais se procure de l'argent par des exactions. — Il part pour le continent. — Acte de police pour la navigation. — Entrevue des deux rois. — Cour plénière de Poissy. — Testament de Philippe-Auguste. — Il prend le bourdon et la panetière à Saint-Denis. — Itinéraire de Richard. — Tempête qui menace la flotte de Philippe-Auguste. — Arrivée à Messine. — Différends entre Richard et Tancrède, roi de Sicile. — Réglement pour les jeux de hasard. — Plaisirs des chevaliers pendant le séjour à Messine. — Querelle entre Philippe et Richard, à l'occasion d'Alix de France. — Mariage de Richard et de Bérengère de Navarre. — Colère de Philippe. — Il se calme pour de l'argent. — Départ de Messine. — Arrivée à la terre d'outre-mer.

Tous ces évènemens n'avaient point fait oublier à Philippe et aux barons de France et d'Angle-

terre la grande affaire de la Terre-Sainte. Le pélerinage à Jérusalem avait été l'objet des pieuses conversations des deux princes lorsqu'ils s'étaient réunis à Gisors; et ils étaient même convenus de renvoyer toutes leurs contestations pour les intérêts misérables de la terre, après l'expédition de la Palestine. Dès que Richard eut ceint la couronne, Philippe envoya des messagers à Londres, et le comte du Perche se chargea de notifier au nouveau roi d'Anglelerre que les barons du royaume de France s'étaient rassemblés à Paris, et avaient promis, par serment, de se rendre à Vezelai le dimanche de *Quasimodo*. Le comte était porteur de la lettre suivante. « Philippe à Richard, roi des Anglais : Ta sérénité saura que nous ne soupirons qu'après la délivrance de la terre de Jérusalem; nous savons que, de ton côté, tu es plein d'ardeur pour aller au saint tombeau; donne-nous l'assurance, par tes messages, que tu viendras aussitôt, comme nous te la donnons par les nôtres, que nous sommes prêts à partir. Scellé l'an de Jésus-Christ 1189, au mois d'octobre[1]. »

Richard, en recevant cette lettre, convoqua les barons anglais dans la grande église de Westminster, et tous jurèrent, les mains nues, sur le saint Évangile et l'image peinte de Thomas de Can-

[1] Raoul de Dicet, Imag. hist. p. 699.

torbéry, qu'ils viendraient à Vezelai avec leurs coursiers et leurs armes, pour de là chevaucher dans la Palestine.

Il ne s'agissait plus que de se procurer de l'argent; la perception de la dîme saladine allait lentement; le clergé avait bien conseillé la croisade, mais il ne voulait pas à en faire les frais; les deux rois cherchèrent à suppléer, par des exactions, à l'insuffisance des ressources régulières. En Angleterre, Richard imposa arbitrairement à ses feudataires des sommes considérables; il jetait dans la tour de Londres ceux qui ne payaient pas; d'où il arrivait qu'il y avait bien des larmes et des grincemens de dents; il déposa tous les baillis, les remplaça par des vicomtes, et rendit vénale la possession des comtés et des vicomtés. Le roi acquit par ce moyen des richesses immenses, et bien plus considérables que toutes celles qu'avaient possédées ses prédécesseurs. A ces moyens, Richard en ajouta d'autres moins violens, mais qui excitèrent beaucoup de murmures parmi les seigneurs féodaux. Il aliénait les fiefs de la couronne, autrefois la récompense de la fidélité des vassaux. Le comte de Leicester lui en faisant des reproches, Richard répondit: Je vendrais en ce moment la cité de Londres si je pouvais trouver des acheteurs [1].

[1] Hoveden, 374-6-7. Brompton, 1161, 1167. Dicet, 649.

En France, quoique la levée de la dîme saladine éprouvât moins de résistance, le roi, par les conseils de Bernard, le solitaire de Vincennes, mit la main sur les propriétés de quelques juifs qui étaient rentrés furtivement dans le royaume depuis l'édit de bannissement. Les églises furent soumises à des exactions nombreuses, et plusieurs forcées de vendre leurs vases sacrés : quelques-unes résistèrent ; telle fut l'abbaye de Sainte-Geneviève[1].

Le jour fixé pour la réunion de Vezelai (la veille de Pâques) arrivant cette année, les deux rois se préparèrent au lointain pélerinage. Richard laissa la régence de son royaume à Éléonore, sa mère ; la garde de la tour fut confiée à l'évêque d'Ély, chancelier d'Angleterre, et à l'évêque de Durham; puis il vint s'embarquer à Douvres le 14 de décembre, et joignit Philippe comte de Flandres à Lille. L'un et l'autre se dirigèrent vers Rouen, revêtus de la croix ; là ils écoutèrent les vives prédications de Foulques, curé de Neuilly, qui s'était acquis une grande renommée en excitant le peuple à la croisade. Dans la chaleur d'une de ses ardentes exhortations, Foulques, s'adressant à Richard, lui dit : « O prince, tu as trois filles dangereuses qui te conduisent au précipice. — Homme de Dieu, tu te trompes, répondit le roi,

[1] Chronique de Saint-Denis, à l'année 1189.

je n'ai point d'enfans. — Hélas! tu les méconnais : tes filles sont l'orgueil, l'avarice et l'impureté, il il faut t'en défaire si tu ne veux te perdre. — Eh bien, dit Richard, bouillant de colère, je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, et mon impureté pour les femmes aux prélats de mon royaume[1]. » A ces mots on entendit un rire grossier éclater sous le casque des soldats pélerins.

Philippe joignit Richard et le comte de Flandres à Nonencourt, où eurent lieu les premières conférences pour le voyage. Les princes croisés échangèrent des chartes où il était dit que les rois s'obligeaient à se défendre mutuellement l'un et l'autre[2]. « Philippe promettait de garder Richard comme son vassal et son ami, et Richard, de son côté, promettait de garder Philippe comme son ami et son suzerain. » Ils s'engageaient à défendre respectivement les terres l'un de l'autre, et ils exigèrent de leurs vassaux qu'ils ne se feraient point la guerre entre eux tant que durerait la sainte expédition. On fixa le terme de la paix à quarante jours après le retour des deux rois. Les archevêques et les évêques, les cierges baissés, fulminèrent sentences d'excommunication et d'interdit

[1] Brompton, loc. citat.
[2] Raoul de Dicet, Imag. hist., ad ann. 1189, p. 650.

contre ceux qui manqueraient à l'exécution de ces promesses. L'on convint encore que si l'un des princes mourait durant le pélerinage, le survivant succèderait à son trésor, à son cheval et à ses armes, afin de les employer au service de la croisade.

Outre cette convention générale, qui réglait la situation des royaumes féodaux pendant l'absence des suzerains, Richard promulgua des statuts de discipline qui devaient être observés tant que durerait le voyage d'outre-mer.

« Richard, à ses hommes qui vont à Jérusalem : Sachez que, du conseil de mes barons, j'ai fait les lois suivantes : Celui qui aura tué un homme sera lié au cadavre et jeté avec lui dans la mer ; si le meurtre a été commis sur terre, le coupable sera, tout vivant, enseveli avec le mort ; si quelqu'un est convaincu par des témoins légitimes d'avoir tiré son couteau pour en frapper un homme, ou bien de l'avoir battu jusqu'au sang, il aura le poing coupé ; s'il n'a fait usage que de ses mains, et qu'il ne les ait pas ensanglantées, il sera, en punition, trois fois plongé dans les flots ; celui qui injurie son compagnon ou qui blasphême le nom de Dieu, doit donner autant d'onces d'argent qu'il a prononcé de paroles ; s'il est convaincu de vol, il sera tondu comme un champion [1] ; on lui versera de la

[1] Rimer, diplom, collect., t. 1. C'était une coutume des

poix bouillante sur la tête ; et l'on y adaptera des plumes, afin qu'on le reconnaisse. Au premier lieu où le navire abordera, on le mettra à terre. J'ordonne en outre que tous les hommes qui vont à Jérusalem obéissent au maître du navire ; en même temps je prescris à ceux-ci de se préparer au plus vite pour le pélérinage. »

Comme l'assemblée de Vezelai ne devait avoir lieu que le dimanche de Pâques et qu'on était encore au milieu de l'hiver, les rois se séparèrent pour donner les derniers mandemens à leurs justiciers. Richard se rendit dans la Bretagne, dans le dessein de s'assurer la garde de son neveu Arthur, duc de cette province, alors en minorité. — Philippe vint à Paris, où l'attendaient les principaux barons. Il y était aussi appelé par la triste nouvelle de la maladie dangereuse d'Isabelle de Hainault, sa femme ; elle mourut le dixième des ides de mars. Les chroniques de Saint-Denis en ont conservé le souvenir : « En cet an, et la dixième ide de mars, mourut la noble royne Isabeau ; famme du roi Philippe, li cor d'elle fut ensépulturé en l'église Notre-Dame Sainte-Marie de Paris. Li évesque Morice fit establir un autel pour elle, et li roi Philippe y mist deux chapelains et establi à

combats singuliers par champions. M. Michaud a traduit *campiones* par champignon.

chacun 15 liv. de rentes, desquels chapelains l'un devoit chanter pour l'âme de la défunte royne et li autre pour l'âme de tous ses ancesseurs[1]. »

Les princes, les barons, les chevaliers profitèrent de cet intervalle pour faire leurs dernières dispositions et répandre leurs aumônes envers les églises et les pauvres. Philippe, avant son départ, confirma les communes de Laon et de Soissons; il rendit un gouvernement libre et municipal aux bourgeois de Saint-Remi, et reconnut leurs vieilles coutumes. Il donna à la maison de Dieu de Montargis des droits sur le four de la commune, et prit sous sa protection les libertés et les priviléges de l'abbaye du Bec, et particulièrement les barques, qui remontaient la rivière. Enfin, par un dernier diplôme, il concéda, à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, tout ce qu'il possédait en vignoble auprès de Bourges. De son côté, le roi Richard fit de nombreuses concessions à ses hommes et aux églises. Une de ses chartes porte : « que compâtissant aux douleurs des pauvres de Jésus-Christ, Richard donne à l'hôpital de Ste.-Magdeleine de Rouen, quatre cents livres d'Anjou, à prendre sur la vice-comté de Rouen. » Il jugea, siégeant au milieu de ses hommes, les différends qui s'étaient élevés entre les comtes d'An-

[1] Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1189.

jou et l'archevêque de Tours; enfin, il disposa, par des legs pieux, d'un bon nombre de fiefs [1].

Tous les barons imitèrent cet exemple. Prêt à partir pour la Terre-Sainte, Philippe, comte de Flandres et de Vermandois, confirma les lois et les coutumes des bourgeois d'Arras; il assigna aux religieux de Clairvaux deux sacs de pois secs, à prendre chaque année dans ses fiefs : Hugues, duc de Bourgogne, donna à l'abbé et aux frères de la Croix, le désert de Lachœr, pour le cultiver et l'habiter avec leur confrérie; Hugues, vicomte de Meaux, concéda aux prêtres de l'église de Sainte-Marie-des-Fontaines une partie de bois mort dans la forêt de son château; Raoul, sire de Coucy, du consentement de sa femme Élide et de ses enfans, héritiers de sa baronie, fit don aux moines prémontrés d'une terre inculte dite la Haie-de-Blaissecourt; le vicomte de Nanterre, à l'église de Saint-Denis, d'une rente annuelle de treize deniers en cire, d'un cerf et d'un sanglier indompté [2].

Après avoir donné quelques larmes à la mémoire d'Isabelle, Philippe, ayant réuni les prélats et les barons au château de Poissi, tint une cour

[1] Tous ces actes ou diplômes sont indiqués dans la grande collection de M. de Brequigny, t. IV, ann. 1188, et 1189.

[2] Bréquigny, dans la collection précitée, t. IV.

plénière pour régler les affaires de son royaume pendant le pélerinage d'outremer. Il confia la régence à sa mère et au cardinal de Champagne ; et du consentement des seigneurs et des évêques, il proclama l'ordonnance suivante : « Philippe, roi des Français : le devoir des rois est de pourvoir de toutes les manières au bien-être des sujets, et de préférer le bonheur général à sa propre satisfaction. Comme nous désirons avidement accomplir notre saint pélerinage, nous allons ordonner comment les affaires de notre royaume seront traitées quand nous en serons partis.

» Nos baillis désigneront, dans chaque prévôté, quatre hommes sages et loyaux pris parmi les bourgeois. Rien ne se fera sans leur conseil ; à Paris, le nombre sera de six. Nous ordonnons à tous nos justiciers d'assigner un jour par chaque semaine, qui sera nommé *jour d'assise*, et durant lequel temps nos sujets recevront leurs droits et justice selon la loi écrite. Nous voulons et commandons que notre chère mère et Guillaume, archevêque de Reims, indiquent un jour tous les quatre mois pour entendre les plaintes et clameurs des hommes de notre royaume, et qu'ils prononcent en l'honneur de notre seigneur Jésus-Christ et au profit de la couronne de France ; et ce jour-là tous les baillis du royaume seront présens pour répondre sur le fait de leur justice. Toutes les an-

nées, notre mère et l'archevêque recevront les complaintes qui seront portées contre nos baillis, et ils nous feront savoir les méfaits qu'on leur impute; et les baillis, à leur tour, nous feront connaître les méfaits des prévôts. Les régens ne pourront *remuer ni ôter* un bailli fors le cas de meurtre, d'homicide, de rapt et de trahison. Nous voulons qu'ils nous instruisent trois fois par an de l'état de notre royaume.

« S'il advenait vacance de pasteur dans une église cathédrale ou dans une abbaye, les chanoines ou les religieux se présenteront devant la reine et l'archevêque, et leur demanderont congé pour procéder à leur élection de la même manière que si nous étions présent; et nous voulons que cela leur soit accordé sans contradiction; toutefois nous exhortons les chanoines et les religieux à choisir, dans leurs élections, des hommes qui plaisent à Dieu; la reine et l'archevêque tiendront pour nous la régale durant la vacance des siéges. Dans de telles affaires, les régens devront se diriger par les conseils de frère Bernard, le solitaire de Vincennes. Nous commandons à tous nos barons et prélats qu'ils ne puissent mettre taille sur nos sujets tant que nous serons au service de Dieu. Si la mort advenait avant le terme de notre voyage, nous défendons expressément à tous nos fidèles d'imposer des tailles jusqu'à ce que notre fils soit parvenu à tel âge

qu'il puisse et sache gouverner son royaume ; et si quelqu'un voulait mouvoir guerre contre lui, et que ses revenus ne pussent lui suffire, tous nos hommes l'aideraient de leur corps et de leur avoir; et les cités lui feraient l'aide qu'elles ont l'habitude de nous faire. Nous voulons que toutes nos rentes et revenus soient apportés à Paris en trois saisons : d'abord en la fête Saint-Remi, ensuite en la Chandeleur, et la dernière à l'Ascension. Elles seront délivrées aux échevins de Paris et à Pierre, le maréchal; Adam, notre clerc, sera présent aux paiemens faits en notre trésor, et en tiendra écrit. L'argent sera déposé au Temple. Chacun des hommes présens aura une clef, une autre sera confiée aux Templiers. S'il arrivait que Dieu fit sa volonté de notre vie, nous ordonnons que la reine et l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, les abbés de Saint-Victor et frère Bernard de Vincennes divisent en deux parts notre trésor; l'une sera consacrée à la réparation des églises détruites par la guerre, l'autre appliquée aux besoins de notre royaume et à la dépense de notre fils [1]. »

Cette ordonnance, en forme de testament, fut revêtue du seel royal et de celui de Thibaut de Blois, de Mathieu le chambellan, de Raoul le maré-

[1] Rigord, de Gestis Philip.-Aug., ad ann. 1189.

chal, au temps que la chancellerie était vacante.

Après avoir ainsi réglé la régence et l'administration du royaume, Philippe-Auguste, selon la coutume, se rendit à Saint-Denis. Les chroniques de l'abbaye ont conservé le souvenir de cette royale visite : « Li roi, qui plus ne veut attendre pour se mouvoir en la besogne de Notre-Seigneur, alla à Saint-Denis en grande compagnie, pour prendre congé du glorieux martyr, saisir l'oriflamme dessus l'autel, et la porter avec lui pour garde et pour défense, car doit être portée devant li roi quant on se doit combattre, dont il est aucune fois advenu, quant leurs ennemis la voient, que ils étaient si durement épouvantés que ils s'enfuyaient tristes et confus. Quant li roi fut en l'église entré et agenouillé devant le martyr en oraison, s'étendit sur le pavement en pleurant en larme et se recommanda à Dieu, à la benoite vierge et au glorieux martyr, puis se leva et prit l'écharpe et le bourdon de la main de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle, qui à ce temps était légat en France. Lors s'approcha li roi des martyrs, et prit de sa propre main deux étendards et deux enseignes d'or croiséfiés de dessus la châsse boisée. Après se recommanda aux oraisons des bons pères et de la gente mitrée, et prit bénédiction d'elle[1]. »

[1] Chronique de Saint-Denis ad ann. 1189.

Richard, de son côté, s'était rendu à Tours, où il reçut le bourdon et la pannetière des mains du pieux archevêque de Tyr. On remarqua que le roi pélerin, s'étant appuyé sur son bourdon, le bâton se brisa sous le poids des armes, ce qui fut pris à mauvais augure. Les clercs firent alors maintes tristes conjectures sur la croisade, et tous les chevaliers expérimentés jugèrent qu'elle aurait un fâcheux résultat pour le roi Richard.

Ce prince se mit en marche pour Vezelai, où il trouva Philippe, avec ses barons, rangés sous leurs bannières, faisant force aumônes et toujours en prières; les rois n'y restèrent que deux jours pour visiter la châsse de la bien-heureuse Madeleine, puis ils prirent la route de Lyon. Les pélerins formaient trois corps de lances que distinguait la couleur de leur croix; les Flamands la portaient toujours verte, les Français, rouge, et les Anglais, blanche. Arrivés aux bords du Rhône, les croisés s'étant précipités en foule et sans ordre sur le pont, les planches fragiles se brisèrent, et il périt beaucoup de monde, des enfans et des femmes, qui étaient accourus pour voir et saluer l'armée de la Croix [1].

A Lyon, les princes publièrent de nouveaux statuts de discipline : on défendit aux femmes,

[1] Brompton, ad ann. 1189, et Roger de Hoveden, *ibid.*

même à l'épouse légitime du croisé, de suivre l'armée; on craignait de voir se reproduire les scandales et les adultères du pélerinage d'Éléonore; on excepta de cette prohibition les blanchisseuses et les femmes au dessus de cinquante ans: ce qui faisait dire aux ribauds et aux chanteurs qu'on ne voyait dans le pélerinage que des *vieilles sans dents*. Afin de ne point épuiser les domaines des ducs de Bourgogne et des comtes de Provence par un trop grand concours de pélerins, on convint que les Anglais iraient s'embarquer à Marseille, tandis que Philippe prendrait la route de Gènes par les Alpes. On se sépara, en se promettant de se joindre à Messine le plutôt qu'il serait possible [1].

Les pélerins de France traversèrent les Alpes avec quelques difficultés; les chevaux bardés de fer, leur armure pesante, rendaient longues et embarrassées ces marches dans les montagnes, où subsistaient cependant encore quelques vestiges des grands travaux des Romains. Enfin, ils arrivèrent à Gènes, où des vaisseaux de transport avaient été préparés; l'armée entière s'embarqua; cette flotte nombreuse vogua vers la Sicile. Tandis que les navires à voiles pointues longeaient le détroit de Messine, une tempête s'élève tout-à-coup, et les menace; ils eussent été engloutis sous les

[1] Benoit de Petersborough, ad ann. 1189.

ondes, si le prudent pilote n'eût jeté à la mer des chevaux, des grains, des alimens et des tonneaux remplis de vin. « Nul n'essaya de le contredire; chacun, au contraire, s'empressait de précipiter ses effets à l'eau, aimant mieux perdre ce qui lui appartenait que d'abandonner la vie sans recevoir de sépulture, et préférant nourrir les poissons de son bien plutôt que de sa personne; nul ne considérait comme une perte le moyen de retarder même, pour peu de temps, l'heure de sa mort. Les navires ainsi déchargés, déjà l'on avait dépassé le milieu de la nuit, la tempête durait avec la même violence; l'aspect effrayant de l'atmosphère faisait désespérer du salut de l'armée de France; le tonnerre, les nuages et d'épaisses ténèbres cachaient la vue des astres; de fréquens éclairs venaient seuls éclairer l'horizon, et porter l'effroi dans tous les cœurs. Alors le roi, déployant la force de son ame, consola par ces paroles ceux qui étaient ainsi frappés de stupeur : « Que toutes vos craintes cessent: voici que Dieu nous visite du haut des cieux; voici que la tempête se retire; déjà les frères de Clairvaux se sont levés pour matines; déjà les saints, qui ne nous oublient point, rendent leurs pieux oracles en l'honneur du Christ; nos prières nous réconcilient avec Dieu, elles vont nous délivrer de ce grand péril. » A peine avait-il dit, que déjà tombent

tout le fracas et le tumulte de l'atmosphère; la fureur des vents s'apaise, les ténèbres sont dissipées, et la lune et les astres répandent une lumière éclatante. Ainsi tout ayant retrouvé le calme après les paroles du roi, la nuit se retire; un vent favorable pousse la flotte sous la protection du Seigneur; enfin, après avoir fait des pertes considérables, les voyageurs, remplis d'allégresse, échappent au péril, et entrent dans le port du Salut en poussant des cris de joie; alors le roi, ouvrant ses trésors, répandit ses dons de tous côtés, afin de faire oublier aux champions du Christ les pertes qu'ils avaient éprouvées, et qu'aucun d'eux ne manquât de chevaux et de fourrages pour les nourrir[1]. »

Le roi Richard n'était point encore arrivé à Messine. Après avoir quitté son suzerain sur les bords du Rhône, il s'était dirigé vers Marseille avec les barons anglais : dans cette ville il trouva un grand nombre de ses chevaliers qui étaient venus pour attendre leur roi et le suivre dans la Palestine; ils y étaient demeurés longtemps, et avaient vécu dans l'abondance avec les demoiselles et les ribauds, de sorte qu'ils n'avaient plus un marc d'argent à eux tous; ils offrirent leurs fiefs et des services féodaux au roi Richard, qui les acheta

[1] Philipeid. de Guillaume le Breton, chant 4.

pour quelques sterlings. Le roi demeura huit jours à Marseille afin d'y attendre la flotte anglaise, qui devait venir le joindre. Il passa ce temps à accomplir de pieux devoirs et dans les exercices chevaleresques; il visita la vieille abbaye de Saint-Victor, où cent moines noirs servaient Dieu et le corps de sept vierges martyres. Il adora la côte de saint Laurent, et le bras de sainte Marguerite. Plusieurs barons firent vœu d'aller en pélerinage à la grotte de Roland, située au-delà des forêts qui environnaient le monastère, et qu'on disait avoir servi de retraite au vaillant paladin lorsque son violent amour pour l'infidèle Angélique troubla sa raison. La flotte anglaise n'arrivant pas, le roi, plein d'impatience, loua de grandes barques et vingt galères bien armées, et s'abandonna aux hasards de la navigation [1]. Après avoir cotoyé tous les rivages de la Méditerrannée, les vaisseaux entrèrent dans le Tibre. Les barons et les chevaliers croisés pour le Christ assirent leurs tentes au milieu des ruines d'un temple antique dédié à la Fortune. Richard avait à peine dressé son gonfanon royal, qu'on vit arriver le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, qui, sans respect pour la croix des pélerins, se mit à invectiver Richard : « Roi des anglais, lui dit-il, tu nous dois sept cents marcs d'ar-

[1] Benoît Petersborough, ad ann. 1190.

gent pour la consécration de l'évêque du Mans; quinze cents pour l'élection de l'évêque d'Ély, et je ne sais quelle grosse somme pour la déposition de l'archevêque de Bordeaux, accusé par ses clercs; quand nous paieras-tu? » Richard se contenta de sourire, et ses barons, scandalisés que le père commun des fidèles pensât aux fruits lucratifs de la simonie, tandis que les rois pélerins allaient délivrer le saint tombeau, chassèrent le cardinal de la tente royale. Enfin, la flotte parut devant Messine le 23 de septembre; Richard ordonna que l'on fît sonner tous les cornets, et le bruit en fut si grand, que les citoyens de la ville, tout troublés, montèrent sur les remparts. Ils se firent alors une très-grande idée de la puissance du roi d'Angleterre, en voyant tant de banderoles et d'armoiries diverses : on apercevait les lions, les merlettes, les tours, les croix en bande, les émaux d'azur, de sable et de gueules; et le soleil relevait encore l'éclat de ces symboles brillans[1].

Philippe, accompagné de Tancrède, roi de Sicile, reçut Richard sur le rivage. Ils eurent une assez longue entrevue, où ils s'exprimèrent avec une extrême cordialité. Le monarque anglais fixa sa demeure dans une maison entourée de vignes, sise hors des murs de la cité. Le lendemain de son

[1] Roger de Hoveden ad ann. 1190. Brompton *ibid.*

arrivée, Jeanne d'Angleterre, sa sœur, veuve de Guillaume II, dernier roi de Sicile, et que Tancrède avait long-temps retenue captive à Palerme, vint le visiter. Le roi Philippe était présent à l'entrevue, et la chronique remarque qu'il regardait la sœur de Richard avec des yeux si doux et un visage si animé, que tout le monde ne doutait plus qu'il ne la prît bientôt pour femme. Jeanne raconta aux barons ses malheurs et les injustices de Tancrède. Guillaume II, son époux, n'ayant laissé aucun enfant mâle, avait désigné pour successeur Constance, sa grand'tante, fille de Roger Ier, roi de Sicile; tous les barons du royaume avaient juré à leur suzerain de reconnaître cette princesse pour leur reine, et Tancrède lui-même, frère naturel de Constance, s'était empressé le premier de prêter le serment; mais après la mort du roi, le perfide, s'attirant l'affection des prélats et des seigneurs de Sicile, se fit couronner à Messine; et comme la reine Jeanne avait soutenu les droits de Constance, le nouveau roi l'avait retenue captive à Palerme; ce ne fut que lorsqu'il apprit l'arrivée de Richard, et dans la crainte de sa colère, qu'il donna des ordres pour la rendre à la liberté. Jeanne avait aussi à faire valoir ses droits pour sa dot et divers legs que lui avait laissés son époux. On lisait dans le testament de Guillaume, qu'il donnait à sa veuve, comme douaire, soixante mille mesures

de blé, soixante mille d'orge, soixante mille de vin, dix galères équipées pour deux ans, une table d'or d'une grande dimension; de plus, une immense tente de soie, sous laquelle cent chevaliers pouvaient manger à leur aise; enfin, deux trépieds d'or et vingt-quatre coupes d'argent[1],

Le roi Richard, qui commençait à voir s'épuiser son coffre, fut transporté de joie, quand il apprit qu'il pouvait se procurer de bons écus d'or; il vint trouver le roi de Sicile, et plaçant sa main dans la sienne, il lui dit: « Tancrède, quand comptes-tu me payer ce que tu dois à ma sœur? ne cherche pas de détours, il faut sur le champ s'acquitter —Que me demande-tu? j'ai déjà donné à ta sœur plus d'un million de sous. C'est un véritable puits qui absorberait tout. — Ce que tu dis là n'est pas prouvé, et ne pense pas m'échapper par des subterfuges. » En prononçant ces dernières paroles, Richard quitta le roi, et disposant ses chevaliers Anglais, il s'empara de deux points fortifiés qui commandaient aux murailles; cependant il ne voulait point rompre encore tout-à-fait avec Tancrède, et user la bravoure de son armée dans des querelles particulières; mais la haine et la rivalité qui s'étaient déjà manifestées entre les ci-

[1] Benoît Petersborough ad ann. 1190

toyens de Messine et les Anglais amena bientôt une rupture complète [1].

Le troisième jour d'octobre, des chevaliers du camp de Richard se prirent de querelle avec les habitans de Messine. En un moment le glaive est tiré du fourreau, et le sang coule; le roi d'Angleterre, qui apperçoit du tumulte, et qui craint le résultat d'une mêlée aussi irrégulière, se précipite au milieu de la foule, et cherche à séparer les combattans avec son bâton [2]; il ne peut y parvenir, et il fallut, pour calmer les esprits, l'intervention des évêques de Messine, de Régio, et des barons du roi de France.

Une autre fois, quelques habitans de la campagne se permirent des voies de fait contre Hugues Lebrun, un des chevaliers favoris de Richard. Le roi d'Angleterre apprend à peine cette injustice, qu'il s'arme de pied en cap, rassemble ses soldats, et, malgré les avis du roi de France, il marche sur la ville; les habitans sont refoulés vers les murailles; les murailles elles-mêmes escaladées; bientôt le gonfanon de Richard et le lion d'An-

[1] Hoveden ad ann. 1190, dans les notes des historiens de France.

[2] Baculo verberans quoscumque ex suis attingebat, sed nequivit. (Chroniq. de Benoît Petersborough, ad ann. 1190.)

gleterre paraissent sur les tours de la cité, qui fait sa soumission au vainqueur [1].

Tous ces incidens n'avaient point troublé la bonne harmonie qui ne cessait de régner entre le roi Philippe et Richard. Un moment quelques nuages avaient paru s'élever à l'occasion de la prise de Messine par les chevaliers anglais; Philippe s'était offensé, comme suzerain, que le gonfanon de Richard eût brillé seul sur les tours élevées, et qu'on n'y eût point mêlé celui de France. Ce léger différend se calma par l'offre que fit Richard de confier la garde des portes aux chevaliers du Temple ou de l'Hopital, jusqu'à ce que le roi de Sicile eût fait droit aux réclamations de Jeanne sa sœur.

Ce fut même à Messine, en présence des comtes, des barons et des prélats, que les princes convinrent des dernières dispositions pour leur pélerinage. « On statua qu'ils se protègeraient les uns les autres de bonne foi, en allant et en revenant; que tous les pélerins qui mourraient pendant le cours du voyage, pourraient pleinement disposer de leurs armes, de leurs chevaux, de leurs vêtemens et de la moitié de leur argent, pourvu qu'ils n'envoyassent rien chez eux; que les clercs pourraient aussi librement faire don de leur chapelle, de leurs

[1] Benoit Petersborough, ad ann. 1190.

ornemens et de leurs livres; que toutes les choses qu'ils n'auraient pas léguées, ou dont ils n'avaient pas la faculté de disposer, seraient remises dans les mains de Gauthier, archevêque de Reims, et de Manassé, évêque de Langres, pour l'appliquer à ce qu'ils jugeraient le plus convenable pour les besoins de Jérusalem. Personne autre que les clercs et les chevaliers ne devaient jouer de l'argent aux dés, et encore ceux-ci ne pouvaient pas perdre au-delà de vingt sous dans tout un jour et une nuit. S'ils jouaient une plus forte somme, ils étaient condamnés à payer cent sous au profit de la Terre-Sainte. Les rois pouvaient jouer selon leur bon plaisir; leurs serviteurs avaient cette permission jusqu'à vingt sous[1]; quant à ceux qui n'étaient pas chevaliers, s'ils jouaient, on devait les promener tout nus dans le camp pendant trois jours, à moins qu'ils ne voulussent se racheter; si les marins étaient surpris occupés à jeter les dés, ils devaient être trois fois plongés dans l'eau du haut du navire, suivant les coutumes de la mer. Si un pélerin recevait quelque chose en prêt durant le voyage, il était tenu de le rendre au terme fixé; si le prêt avait été fait antérieurement, il n'était

[1] Reges autem pro bene placito suo ludent; servientes eorum usque ad viginti solidos. (Benoît Petersborough, ad ann. 1190.) Roger de Hoveden ajoute : Coram archiepiscopis, episcopis et comitibus. (*ibid.*)

pas obligé de s'en acquitter pendant l'expédition ; si un serviteur quittait son maître, un autre ne pouvait l'accueillir ; il n'en était pas de même des clercs et des chevaliers, par rapport à leur supérieur dans l'ordre des fiefs. Et toutes ces ordonnances seraient exécutées sous peine d'excommunication; il était encore statué qu'aucun marchand, quel que fût le genre de son commerce, ne pourrait acheter du pain ou de la farine pour la revendre ; à moins que cette revente ne se fît à des pélerins. S'il pétrissait du pain lui-même, il devait n'y avoir qu'un tiers de son. Sur dix deniers de la vente, les marchands étaient tenus d'en donner un pour le pélerinage. Ils ne pouvaient refuser la monnaie royale, à moins que le cordon ou la face ne fussent tout rognés, ni acheter de la chair de bête morte, pour la revendre. Le bétail, pour être admis, devait avoir été tué sous la tente. Quant au vin, on ne pouvait le débiter qu'au prix qu'il était crié, le tout encore sous peine d'excommunication [1].

L'affaire du roi de Sicile et de Richard restait toujours à décider. La ville de Messine était comme une sorte de gage dans les mains des chevaliers du Temple et de l'Hopital. Enfin une députation des habitans s'adressa au roi Philippe,

[1] Cet acte est rapporté en entier dans Benoît Petersborough, (Voyez la collection de dom Brial. t. XVII, p. 507.

Istituto di Filologia Romanza ROMA
Biblioteca Crescini

pour solliciter la paix, qui fut arrêtée à cette seule condition : « Tancrède donnait sa fille à Arthur, duc de Bretagne, pour l'épouser, dès qu'elle serait nubile. En conséquence il remettait immédiatement à Richard, comme dot, vingt mille onces d'or. » Le besoin d'argent détermina en cette circonstance le roi d'Angleterre. Il recevait, par ce traité, une somme très-considérable, qui pouvait lui servir à maintenir son autorité parmi les barons et les chevaliers, pendant le pélérinage. La condition de rendre cette dot au jeune Arthur était encore éloignée, et déjà peut-être Richard prévoyait-il qu'il pourrait en éluder l'exécution.

Les pélerins de France et d'Angleterre étaient toujours pressés par le désir de visiter la terre sainte; mais la saison leur paraissant trop avancée, on se décida à demeurer dans la Sicile jusqu'au printemps. Tout l'hiver se passa en pompe militaire, et en jeux chevaleresques. Les barons de France et d'Angleterre, les chevaliers et les écuyers des deux nations échangèrent de grands coups en l'honneur de leur dame. Tous les soirs, après le repas, on se réunissait dans les plaines autour de Messine, et là on joutait de la lance et même du bâton. Il arriva qu'un paysan vint au milieu des pélerins avec un âne chargé de roseaux qu'on appelle vulgairement cannes [1]; Richard et ses com-

[1] Onusto asello arundinibus quas Cannas vocabant.

pagnons en achetèrent un grand nombre, en quoi ils furent imités par les chevaliers de France. Saisissant ces armes innocentes, les uns coururent au devant des autres, et engagèrent une lutte très-agréable à voir. Il arriva que le roi d'Angleterre se trouva face à face de ce même Guillaume des Barres, qu'il avait déjà rencontré dans les plaines de Normandie. Les deux champions se précipitent l'un contre l'autre, et se heurtent avec tant de force, que le roseau se brise dans leurs mains. Le manteau du roi fut tout déchiré par le coup violent que lui porta Guillaume; Richard, irrité, fond sur son adversaire et cherche à lui faire abandonner les étriers, mais la force et l'adresse du vaillant chevalier l'aident à esquiver le coup, le roi entraîné par la course, chancelle, et son cheval s'abat; prenant alors un autre coursier, il revient à la charge une seconde fois; tous ses efforts sont impuissans: des Barres demeure immobile. Alors le comte de Leicester, que Richard venait de recevoir chevalier, court sur Guillaume des Barres, pour venger son seigneur et parrain. Le roi l'arrête et lui dit: « Robert, laisse-nous; l'affaire est entre moi et lui; » et il continue de serrer son redoutable adversaire, qui ne remue pas plus qu'une tour. Enfin ne pouvant réussir, Richard, plein de colère, s'écrie: « Fuis de devant mes yeux, et prends garde de ne jamais t'y montrer,

car je serais l'ennemi à toujours mortel de ta personne et des tiens[1]. » Guillaume ne répondit point, mais il vint trouver Philippe, son seigneur, pour lui demander protection. Le roi de France se rendit le lendemain auprès de Richard. « Je ne veux rien entendre, répondit le prince irrité. » Ce ne fut que long-temps après, qu'à la prière des évêques, et sur la menace d'excommunication, Richard consentit à accorder *la paix du roi* à Guillaume des Barres pendant tout le temps du pélerinage[2].

Quoique l'amitié de Philippe et du roi d'Angleterre n'eût point encore été troublée, on s'apercevait qu'il y avait plus de froideur et moins d'intimité. La paix de Messine, le refus que faisait Richard de faire participer son suzerain aux onces d'or qu'il avait reçues de Tancrède, avait jeté quelque défiance entre les rois. Une dernière circonstance amena une explication complète. On venait d'apprendre l'arrivée à Naples de la reine Éléonore, qui conduisait avec elle Bérengère de Navarre, qu'un traité secret destinait pour épouse à Richard. Par ce mariage, le roi des Anglais renonçait à Alix de France ; il outrageait la majesté

[1] Fuge hinc et cave tibi ne amplius coram me comparcas, quia amodo et tibi et tuis ero inimicus perpetuus.

[2] Benoît Petersborough, ad ann. 1190.

de son suzerain, et violait en même temps les conditions du traité conclu avant le pélérinage.

Tandis que le bruit de la rupture entre les deux rois se répandait dans les camps, Richard eut une entrevue avec Tancrède, pour l'exécution entière de la convention qu'ils avaient arrêtée. L'un et l'autre prince se donnèrent les témoignages d'une tendre amitié. Richard fit présent au roi de Sicile de la vieille épée d'Arthur de Bretagne, trouvée dans le tombeau de l'enchanteur Merlin; Tancrède donna au roi Richard quatre grandes galères, des vases d'or et des robes de soie. Dans cet échange d'intimité chevaleresque, le roi de Sicile, s'adressant à Richard, lui dit: «Tu ne sais pas ce que Philippe m'a mandé à ton sujet par le duc de Bourgogne? Il m'a prévenu que je ne devais me fier à toi d'aucune manière; que tu violerais le traité que nous avons conclu; qu'enfin tu n'étais venu dans mon royaume que pour m'en dépouiller. Il m'a promis en conséquence que si je me décidais à te combattre, il me secourrait autant qu'il pourrait, pour t'abaisser, toi et ton armée. — Impossible, s'écria Richard! Philippe est mon allié, durant tout le pélerinage. — Pour te prouver que je dis vrai, je vais te montrer les chartes qu'il m'a envoyées, et si le duc de Bourgogne le nie, je lui présenterai le scel de France. En lisant ces chartes, vraies ou supposées, la co-

lère brillait dans les yeux de Richard. Il fait préparer immédiatement son coursier, s'élance dans la plaine, et courant toute la nuit il se présente à Philippe, et met sous ses yeux la charte que lui a confiée Tancrède. « Elle est fausse, dit le roi; je sais que depuis long-temps tu cherches des prétextes pour me soulever des difficultés. Crois-tu que j'ignore que toutes tes démarches n'ont d'autre but que de trouver une excuse pour te dispenser d'épouser ma sœur [1]. — Ta sœur, répondit Richard, je ne la rejette pas, mais je ne puis la prendre pour femme, car mon père l'a connue et en a eu une fille [2]. Je ne suis uni à Alix que par les fiancailles, et je suis étranger à elle selon la chair. — A qui donc veux-tu que je la donne? — Tu trouveras des comtes et des barons à qui tu pourras l'unir d'un lien plus solide. — Si tu me rends ma sœur, tu dois me rendre sa dot et son douaire, qui me font retour. — Qu'à cela ne tienne, après le pélerinage. — Et toi, qui es mon homme, qui épouseras-tu? — Bérangère de Navarre; déjà elle s'est liée à moi par mon lit, et nous ne som-

[1] Putas ne quod per talia mendacia sororem meam abjicies? Benoît Petersborough, ad ann. 1191.

[2] Sororem tuam non abjicio; sed illam ducere nequeo in uxorem, quia pater meus cognovit eam, generans ex ea filiam (*Ibid.*)

mes plus qu'une même chair [1]. — Dès ce moment, répondit Philippe, n'attends plus de moi un visage gai et des paroles douces.

Les rois se quittèrent pleins de ressentiment et de haine ; on ne parlait plus dans les deux camps que de querelles et de combats, et déjà l'on oubliait les saints lieux pour des intérêts tout terrestres. Cependant les prélats et les barons, qui avaient juré d'aller à Jérusalem, voyaient avec peine ces dissensions entre les suzerains, qui les détournaient du but unique pour lequel ils avaient abandonné leurs donjons et leur dame. On fit entendre tour à tour la voix de la religion et les nobles préceptes de la chevalerie.

Les chroniques rapportent qu'un solitaire du nom de Joachim, qui habitait les montagnes de la Calabre, sortit de sa retraite pour échauffer le zèle attiédi des pélerins. Il passait dans toute la contrée pour avoir reçu de Dieu la faculté d'expliquer l'Apocalypse, et de lire dans les terribles images du dragon à sept têtes, des sept flambeaux ardens et du cachet mystérieux, tout ce qui devait arriver aux seigneurs ou aux serfs; les barons et les chevaliers le consultèrent avec vénération sur les

[1] Et jam juncta thoro est mihi Berengaria, regis
Filia Navarræ : sacrum jam copula carnis
Consummavit opus...
(Philipeid. de Guillaume le Breton, ch. 4.)

espérances et les craintes que faisait naître la croisade. Il les invita aux sentimens de pénitence, aux jeûnes et à la prière ; il leur promit que Jérusalem serait délivrée dans sept années, et que les rois remporteraient de grandes victoires aux dépens de l'empire sarrazinois. Il adressa des reproches particuliers à l'orgueil de Richard et de Philippe, les menaça des feux de l'enfer, s'ils ne renonçaient promptement à de vaines rivalités. Ces paroles frappèrent vivement l'assemblée ; Philippe, d'ailleurs, avait besoin d'argent ; Richard, qui venait de toucher de bons écus d'or de Roger de Sicile, lui en offrit en assez grande quantité ; ils se tendirent donc la main nue, en gage d'amitié, et la convention suivante fut arrêtée.

« Au nom de la sainte Trinité, Philippe, par la grace de Dieu, roi des Français, je fais savoir que la paix vient d'être conclue entre nous et notre ami Richard, illustre roi des Anglais.

» Je lui permets de bon cœur de prendre librement la femme qu'il voudra, nonobstant les conventions faites entre nous, qui l'obligeaient à épouser Alix, ma sœur.

» Je lui abandonne, ainsi qu'aux héritiers mâles qu'il aura de sa femme, Gisors, Neufchâteau et le Vexin ; mais s'il meurt sans enfant mâle, tous ces fiefs feront retour au duché de Normandie, et si le roi d'Angleterre laissait plusieurs enfans mâles,

nous voulons que l'aîné tienne personnellement de nous tout ce qu'il possède, et devienne notre homme, soit pour le duché de Normandie, soit pour l'Anjou, le Maine, l'Aquitaine ou le Poitou.

» Et pour toutes ces concessions, le roi d'Angleterre nous a promis dix mille marcs d'argent, au poids de Trève, desquels il nous paiera trois mille à la fête de tous les Saints, et successivement d'année en année, à cette même fête.

» Le roi Richard est aussi convenu de remettre, un mois après son retour en Angleterre, sans aucun empêchement, notre sœur Alix, que nous soyons mort ou vivant.

» Afin que toutes ces conditions soient stables, nous les avons confirmées par notre scel.

» Fait à Messine, avant paques, 1190 [1]. »

[1] Rigord. de Gest. Philipp.-Aug.; Dm. Brial, Hist. de France, t. XVII, p. 32-33.

CHAPITRE VIII.

1190—1191.

Départ de Messine. — Richard refuse de suivre Philippe-Auguste. — Arrivée des Français devant Ptolémaïs. — Situation de l'armée chrétienne. — Les Sarrasins. — Navigation de Richard. — Il prend l'île de Chypre. — Combat naval contre les infidèles. — Débarquement à Ptolémaïs. — Préparatifs du siège. — Courtoisie chevaleresque entre les rois chrétiens, Saladin et Malek-Adel. — L'ordre de chevalerie conféré à Saladin. — Nouvelles querelles de Richard et de Philippe. — Continuation du siège. — Mœurs des pélerins. — Ptolémaïs se rend. — Maladie de Philippe-Auguste. — Il prend la résolution de revenir en Europe. — Il le fait annoncer à Richard. — Mépris de ce prince pour son rival. — Départ de Philippe-Auguste. — Son voyage. — Il vient à Rome. — Retour en France.

La rupture des fiançailles de Richard avec Alix, qui touchait à l'honneur de la royale famille de

Philippe, étant ainsi facilement arrangée pour dix mille marcs d'argent, les barons de France se préparèrent au voyage de la Palestine. Le printemps s'avançait, et les paladins, brûlant d'impatience de se mesurer avec les Musulmans, fourbissaient leurs armes, et s'essayaient dans des combats singuliers. Le séjour de Messine avait ruiné la plupart des barons; la prodigalité chevaleresque, l'amour des plaisirs et des *belles femmes*, comme dit un chroniqueur, ne leur avait pas laissé une obole. D'autres avaient perdu leur avoir dans la tempête qui avait assailli la flotte royale. Pressés par la misère, presque tous s'adressèrent au suzerain; le roi Philippe leur fit de grands dons. « Il donna aux pauvres barons de son royaume, savoir, au duc de Bourgogne mille marcs d'argent; au comte de Nevers six cents marcs; à Guillaume des Barres quatre cents marcs; à Guillaume de Mello quatre cents onces d'or; à l'évêque de Chartres quatre cents onces, à Mathieu de Montmorency trois cents, et à maints autres dont nous taisons le nom, parce que le nombre en est trop grand [1]. »

Les denrées étaient montées à des prix excessifs pendant le séjour des rois. Un setier de froment valait vingt-quatre sous d'argent; un setier

[1] Chronique de Saint-Denis, p. 372, édition de D. Brial.

d'orge, dix-huit, et une pinte de vin, quinze; une poule, douze deniers [1]. Philippe écrivit au roi et à la reine de Hongrie, afin qu'ils lui envoyassent des provisions pour les chevaliers ruinés. En même temps il s'assura l'amitié de l'empereur de Constantinople, « le priant se il advenait qu'il passât parmi sa terre, de lui livrer une route [2]. »

Lorsqu'il se fut ainsi précautionné de tous les moyens pour *la voie doutre-mer*, il envoya ses messages au camp du roi Richard, « et il l'admonesta afin qu'il fît tout aussitôt appareiller et qu'il eût à se tenir prêt pour son pélerinage, à la mi-mars. » Le roi Richard répondit : « Je ne le puis, j'ai fixé mon départ au passage de la mi-août. » Quand Philippe eut entendu cette réponse, il dit à ses messagers : « Retournez auprès de Richard, et annoncez-lui que je le somme de me suivre comme mon homme lige; s'il fonde des retards sur son prochain mariage avec Bérengère, dites-lui qu'il l'emmène ainsi que la reine Éléonore; il l'épousera dans la cité d'Acre, et il aura tout le temps de festoyer ses noces.» Richard répondit : « Je ne le veux ni ne le puis. » Alors les messagers crièrent sous la tente des Anglais : « Nous commandons à tous les

[1] Nous donnerons à la fin de l'ouvrage une table de comparaison avec les monnaies actuelles.

[2] Chroniq. de Saint-Denis.

barons et les riches hommes de Normandie et des fiefs de France de suivre Philippe, leur suzerain, car Richard, son vassal, ne veut le faire. » Quelques-uns les suivirent en effet, malgré les menaces de leur sire, qui déclarait hautement qu'il les priverait de leurs fiefs, à son retour en Angleterre, pour avoir forfait à la fidélité; beaucoup d'autres restèrent dans l'armée du roi des Anglais [1]. »

Le 25 mars, la flotte de Philippe sortit de Messine, et pour nous servir de l'expression de son poétique biographe : « Elle livra ses voiles au souffle du zéphir, et laissant à sa gauche la Grèce, à sa droite l'île de Paros, elle dépassa heureusement les îles de Crète et de Chypre. Les chevaliers débarquèrent sur les rivages de la ville d'Acre, la veille de la sainte Pâques, ainsi conduits par la grâce divine, afin qu'on pût célébrer sur la terre ferme la solennité de ce jour sacré. Sortis de leurs vaisseaux, les barons se réjouissent de poser le pied sur la terre ferme, et vont sautant et étendant leur corps sur le sable; joyeux après les ennuis prolongés d'un voyage sur mer, ils s'emparent avec empressement du rivage, et respirent un air plus pur, qui leur rend en dedans la santé, et au dehors l'air de gaité et de vigueur. En même temps ils se hâtent à l'envi les uns des autres, de dresser

[1] Chronique de Saint-Denis, loc. citat.

leurs tentes dans la plaine, dans les vallons, et ils investissent la ville de tous côtés, afin que personne ne puisse en sortir, et que nul ne vienne la secourir en y apportant des armes ou des vivres. Puis ils s'appliquent à enfermer toute l'enceinte de leur camp derrière des retranchemens et des fossés profonds, et en même temps ils élèvent sur divers points de hautes machines à trois étages et des tours en bois pour que Saladin ne puisse les attaquer à l'improviste [1]. »

La ville d'Acre, devant laquelle les chevaliers Francs venaient de poser leurs tentes, voyait depuis long-temps flotter au pied de ses murailles les gonfanons et les banderolles des barons et des chevaliers d'Europe. La prise de Jérusalem n'avait pas seulement excité l'enthousiasme et la piété des paladins de France et d'Angleterre presque de tous les points de l'occident chrétien, des troupes de pélerins armés s'étaient mises en marches pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Comme il est essentiel de connaître les chefs et les nations avec lesquels les Français vont se trouver en rapport, il faut rappeler que la bataille de Tibériade et la prise de Jérusalem avaient jeté toutes les colonies chrétiennes d'Orient dans l'abattement et le désespoir. Une seule ville, celle

[1] Philippeid. de Guillaume le Breton, Chant 4.

de Tyr, défendue par Conrad, fils du marquis de Montferrat, arrêta toutes les forces réunies de Saladin, et donna le temps aux barons de la Palestine de revenir de leur terreur. Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, à peine sorti d'une dure captivité, les avait réunis sous ses bannières; et au mépris d'un serment exigé par Saladin, qui l'obligeait à renoncer à tous ses héritages dans la Palestine, et à ne jamais prendre les armes pour la cause des chrétiens, il était venu assiéger Ptolémaïs, ou Saint-Jean-d'Acre, alors au pouvoir des infidèles[1]. L'armée de Lusignan ne se composait d'abord que de neuf mille chevaliers, qui placèrent leurs tentes sur les colines de Toron; ils furent secondés par une flotte de Génois, qui s'empara du rivage, et ferma toutes les avenues de la cité, du côté de la mer. Bientôt douze mille guerriers de la Frise et du Danemarck débarquèrent non loin de Ptolémaïs, et campèrent auprès des barons de la Palestine. On vit aussi arriver une flotte anglaise, qui, n'ayant pu atteindre Richard à Marseille, avait fait directement voile pour la Palestine, sous la conduite de l'archevêque de Cantorbéry, et après eux, les croisés flamands, que commandait Jacques d'Avesne. Cette même année se joignirent aux assiégeans les nautonniers

[1] Gauthier Vinisauf, liv. I.

et les bourgeois de plusieurs villes d'Italie, sous la conduite de leurs évêques et de leurs tribuns; les croisés de Champagne et de plusieurs provinces de France, parmi lesquels se distinguait l'évêque de Beauvais, que les vieilles chroniques comparent à l'archevêque Turpin; enfin les débris des croisés allemands qu'avait conduits Frédéric en personne, et qui pleuraient alors leur empereur. Après le parlement de Gisors, l'archevêque de Tyr s'était rendu en Allemagne pour solliciter Frédéric Barberousse de prendre la croix. Ce prince, qu'un romancier place au-dessus de Rodomont, contempteur de Dieu et de ses saints, n'entreprit point l'expédition de la Palestine par des motifs de piété; mais il avait combattu long-temps le Saint-Siège, alors si puissant sur les opinions, et il comptait, au moyen d'un pélerinage vénéré, effacer les pieuses colères qui de toutes parts s'élevaient contre l'ennemi déclaré de l'évêque de Rome; l'empereur se croisa, et son exemple fut suivi par son fils Frédéric, duc de Souabe, Léopold, duc d'Autriche, Berthoud, duc de Moravie, Herman, marquis de Bade, le comte de Nassau, les évêques de Besançon, de Munster et de Passau. Frédéric partit de Ratisbonne, à la tête d'une armée composée de cent mille combattans, et répandant partout la renommée de son nom, il arriva dans les provinces de l'empire Grec. Les

pélerins allemands traversèrent l'Hellespont, vainquirent les peuplades des Turcomans et les émirs autour de Laodicée et des rives du Méandre. Ils avaient déjà passé les défilés du mont Taurus, et s'avançaient vers la Syrie, lorsque leur empereur, ayant voulu se baigner dans le Selef, fut tout-à-coup saisi d'un froid mortel, et retiré sans vie des eaux du fleuve. « On le sortit de l'eau, dit l'historien arabe Emad-eddin, et son âme étant prête à le quitter, l'ange de la mort s'empara de lui et le conduisit dans l'enfer [1]. » Privés de leur chef, les croisés allemands, après avoir péniblement traversé la Syrie, vinrent joindre les chevaliers et les barons, qui déjà assiégeaient Saint-Jean d'Acre.

Lorsque Philippe débarqua sur ce rivage, la foule des pélerins de toutes les nations, que les historiens arabes comparent à des oiseaux de proie et à des lions indomptables, assiégeaient la cité depuis près de deux années. Leurs tentes, de mille couleurs, étaient rangées devant Ptolémaïs; sur le rivage se déployaient d'abord les banderolles des Génois; auprès d'eux campaient les Hospitaliers, et non loin de-là le marquis de Montferrat; derrière était Henri, comte de Champagne, Guy de Dampierre; et apres ceux-ci les comtes de

[1] Extrait des historiens arabes, par M. Reinaud. An de l'hégire 586.

Brienne, le comte du Bar, et ensuite le comte de Châlons, le comte Robert de Dreux et l'évêque de Beauvais; un peu plus vers la plaine brillaient les gonfanons du comte Thibauld de Blois; du comte de Clermont et de Hugues de Gournay; derrière étaient campés les Florentins, l'évêque de Salisbury et les Anglais; les Flamands, sous les ordres de leur comte, du sénéchal, et de Jean de Nesle, s'étendaient du côté de la mer; venaient ensuite le roi de Jérusalem avec ses frères, et le vaillant Hugues de Tabarie; les Allemands, arrivés les derniers, s'étaient placés au-delà de cette troupe à l'extrémité de laquelle campaient les Pisans et les Lombards [1]. Tous ces vaillans hommes avaient devant eux, campé sur la montagne de Carouba, le redoutable Salaheddin, à la tête des émirs de l'islamisme, qui voltigeaient sans cesse autour des tentes des chrétiens, et protégeaient la ville assiégée. Le roi et les barons français allaient trouver dans le fils d'Ayoub un noble et vaillant adversaire. Salaheddin ou Saladin [2], dont la renommée remplissait l'occident, était alors à l'apogée de sa gloire. Les Musulmans le considéraient

[1] Raoul de Dicet *ann. angl.* ad ann. 1190.

[2] Nous emploierons dans le cours de cet ouvrage l'orthographe des Francs (Saladin), afin de ne pas surcharger la mémoire par des noms barbares.

comme l'élu de Dieu, et son nom indiquait le *bonheur de la religion du prophète.* Aux mœurs barbares et militaires des Sarrasins, il joignait à un haut degré la noblesse et la générosité qui tempéraient, à cette époque de chevalerie et de batailles, les dures habitudes de la guerre.

A la voix du sultan, tous les fidèles de l'islamisme avaient pris les armes; dans les mosquées, et jusques sous les tentes du désert, les imans avaient fait entendre les paroles du coran; de tous les côtés les émirs étaient accourus suivis d'une multitude armée que les idées de religion ou les devoirs des terres reçues en fief sous le nom arabe d'*ikta* avaient réunie. A l'imitation de la dime saladine levée en occident pour la croisade, les officiers du fisc avaient imposé à tous les musulmans qui ne prenaient pas les armes une sorte de tribut ou dîme pour la guerre sacrée.

L'armée des infidèles se déployait en trois corps distincts sur la montagne du Carouba; une des ailes était confiée à Malek-Adel sayf-eddin, *le roi juste épée de la religion*, le frère chéri du sultan; l'autre obéissait à Malek-Modaffer taki-eddin, *le roi victorieux dévoué à la religion*, prince de Hamah et neveu de Saladin; au centre on remarquait les deux fils de cet illustre chef des émirs, Malek-Daher, *roi triomphateur*, investi de la

principauté d'Alep, et Malek-Afdal, *roi excellent* prince de Damas [1].

On voyait aussi briller les étendards jaunes ou verts des émirs d'Emesse, des princes de Baalbeck, de Harran et d'Édesse en Mésopotamie, de Singar et de Géziré sur le Tigre; des émirs de Schayzar et de Telebacher; tous investis de fiefs militaires, ils devaient leur service, mais seulement pendant les saisons du printemps et de l'été; l'hiver, chacun retournait dans sa principauté jusqu'au jour où le tambour les appelait encore sous les armes; alors ils revenaient au camp du sultan, étendards déployés, et dans le plus magnifique équipage; on aurait dit une *monstre* ou revue dans les castels d'Europe; cependant un certain nombre de volontaires, accourus à la voix des imans, du fond de l'Asie-Mineure, de la Perse et de l'Afrique, pour prendre part aux mérites de la guerre sacrée, ne quittaient pas les tentes et couchaient sur la terre.

Dans cette situation des deux armées en présence, le roi de France et ses barons « furent reçus *en joie souveraine de l'ost des chrétiens*, pour nous servir des expressions de la chronique de Saint-Denis [2]. Des larmes et des soupirs les accueillirent, comme

[1] Boha-eddin : Extrait des hist. arabes. An de l'hégire 585 et suiv.

[2] Chronique de Saint-Denis, an 1190.

si ce fût anges du ciel descendus. » Les musulmans en furent au contraire effrayés. « Lorsque la mer fut pratiquable, dit l'arabe Boha-eddin, les infidèles reçurent de grands secours, entre autres le roi de France, dont ils nous menaçaient depuis long-temps; il arriva un samedi 23 de rebi premier[1]; c'était un roi grand en dignité, très-considéré, et des premiers princes des Francs. En arrivant il prit le commandement de l'armée; il n'amena dans cette expédition que six gros vaisseaux chargés d'hommes et de vivres. Il avait avec lui un grand faucon blanc, d'un aspect terrible et rare dans son espèce; je n'en ai jamais vu de plus beau. Le roi aimait beaucoup ce faucon, et lui faisait des caresses; mais un jour l'oiseau s'étant envolé de sa main, s'enfuit dans la ville, d'où on l'envoya au sultan; en vain le roi offrit mille pièces d'or pour le racheter, il fut refusé; cet évènement nous causa beaucoup de joie, et nous parut d'un bon augure[2]. »

Philippe fit immédiatement tous les préparatifs nécessaires pour attaquer Ptolémaïs : les machines

[1] Au printemps de l'année 1191 de Jésus-Christ, an de l'hégire 587.

[2] Extrait des auteurs arabes sur les Croisades, qui vont être publiés par M. Reinaud, employé aux manuscrits arabes de la Bibliothèque du roi. Je ne saurais trop exprimer ma reconnaissance à ce savant et modeste ami, pour les communications qu'il a bien voulu me faire.

de guerre, les béliers, les corbeaux furent dressés; mais, malgré ses querelles avec Richard, le roi lui avait donné sa parole de chevalier qu'il n'attaquerait pas Ptolémaïs avant son arrivée, et, dans les habitudes militaires du temps, il ne pouvait fausser sa foi et priver son allié d'une gloire commune, que tous les deux s'étaient mutuellement promise.

Le roi des Anglais était demeuré à Messine longtemps après le départ de Philippe. Le séjour délicieux de la Sicile avait inspiré une douce mollesse aux prélats et aux barons. Ils vivaient au milieu des plaisirs de Palerme et de Messine, et la cour de Tancrède leur faisait oublier le saint tombeau. Richard, surtout, se faisait remarquer par son ardente galanterie. Il ne distinguait ni le rang ni la religion. On l'avait plusieurs fois surpris avec des juives et des sarrasines dans les montagnes de la Sicile. Lorsqu'on voulait lui adresser des reproches, il rappelait que les conciles n'avaient défendu d'avoir des femmes étrangères que durant le pélerinage, et que le séjour de la Sicile n'était point compris dans le voyage aux saints lieux. Pour faire cesser ce grand scandale, l'hermite Joachim sortit encore une fois des grottes de la Calabre, afin de rappeler aux pélerins les malheurs de Jérusalem et les promesses qu'ils avaient faites de conquérir sa délivrance [1].

[1] Brompton, Chroniq. ad ann. 1191.

Un phénomène céleste, qui parla vivement à l'imagination des croisés, vint seconder les pieuses exhortations du solitaire : cette année on entendit de grands coups de tonnerre dans la Sicile, la foudre frappa un des navires du roi, et renversa une partie des murs de Messine; les chevaliers et et les servans d'armes qui étaient dans le monastère du Griffon, où se trouvaient les trésors des Anglais, virent un globe de feu sur le sommet de l'église; il jetait une brillante clarté, mais ne brûlait pas : il ne disparut que lorsque la tempête cessa [1].

Ces phénomènes, auxquels les pélerins étaient peu habitués, appelèrent des idées de pénitence. Aux scènes de plaisirs et de débauche succéda tout à coup un spectacle de repentir et de contrition; Richard, surtout, manifesta la plus profonde douleur de ses fautes : « Dieu le regarda des yeux de sa miséricorde; il convoqua tous les évêques et archevêques, le roi se présenta à eux nu-pieds, portant dans sa main un paquet de *verges flexibles*. Il ne rougit pas de confesser la honte de ses péchés, il les abjura, et reçut desdits évêques la *pénitence convenable*. Depuis ce moment il fut aimant Dieu, sans revenir jamais à son iniquité. Heureux

[1] Brompton, Chroniq. ad ann. 1191.

celui qui tombe pour se relever ainsi plus fort et mieux péniteneié [1] ! »

Cette scène singulière rendit aux pélerins toute leur ardeur ; on ne pensa plus qu'au départ pour les saints lieux. Le roi s'embarqua sur une flotte de cent cinquante grands navires et cinquante-trois galères bien armées. Il amenait avec lui Jeanne de Sicile sa sœur, et Bérengère de Navarre, sa nouvelle épouse, brillante de tout l'éclat de la beauté. La reine Éléonore aurait, avec plaisir, encore une fois visité l'Orient, théâtre de ses galanteries ; mais les soins du gouvernement de l'Angleterre, que Richard venait de lui confier, son âge peut-être, ne lui permirent pas de suivre son fils dans l'Orient : elle prit la route de l'Europe à travers l'Italie, visita Rome, où elle s'occupa beaucoup des évêques de Normandie, accusés de simonie et d'exactions frauduleuses [2].

La flotte de Richard était à peine sortie de Messine, qu'un vent horrible s'éleva et dispersa tous les navires. Le vaisseau royal fut jeté sur l'île de Crète, trois autres entrèrent dans le port de l'île de Rhodes, trois périrent sur les rivages de Chypre ; ils portaient plusieurs des familiers du roi. Richard regretta particulièrement son vice-

[1] Benoît Pétersborough, Chron. 1191.
[2] Roger de Hoveden, ad ann. 1191.

chancelier Roger, surnommé le Mauvais-Chien : on trouva son corps dans les flots ; le scel royal était suspendu à son cou, suivant l'usage [1].

Le prince qui gouvernait alors l'île de Chypre s'appelait Isaac ; il était de la famille des Comnènes, et s'était attribué, au milieu des sanglantes révolutions qui agitaient alors Constantinople, le titre fastueux d'*Empereur et d'Auguste*. Isaac, en vertu du droit de naufrage que Richard venait récemment d'abolir à Messine pour les navigateurs que la tempête poussait sur les rivages de l'Angleterre [2], s'empara de tout l'avoir des chevaliers qui avaient atteint les bords escarpés de l'île. Les barons furent impitoyablement dépouillés de leurs armes et les dames de leurs vêtemens jusqu'à la ceinture, comme les belles compagnes d'Alcine, au temps du bon roi Arthus. Le soir même, le vaisseau qui portait Jeanne de Sicile et Bérengère de Navarre ayant été poussé par la tempête devant le port de Limisso, l'empereur de Chypre eut la cruauté déloyale de refuser un asile à l'épouse et à la sœur du roi des Anglais.

Richard, après avoir réuni sa flotte dispersée vers ce rivage inhospitalier, réclama les armes et les hommes qu'Isaac retenait dans ses mains. L'em-

[1] Benoît Pétersborough ad ann. 1191.
[2] Rimer diplomatic. t. I.

pereur refusa avec fierté. — « Armez vous, mes fidèles, s'écria le roi dans sa colère, et vengez nos injures. Ne les craignez pas ces misérables; ils sont sans force et sans ame; ayons confiance en saint Thomas de Cantorbéry; il nous donnera la victoire sur ce prince de la déloyauté et sur sa nation [1]. »

Les galères s'approchent du rivage, où une multitude armée de lances, d'épées et de bâtons, semblait attendre les Anglais; mais l'aspect des barons et des chevaliers suffit pour dissiper cette populace, affaiblie par la débauche et les douceurs d'une île où les poètes avaient placé l'empire des amours. Limisso tomba le soir même au pouvoir de Richard. La flotte anglaise et le vaisseau qui portait Jeanne et Bérengère entrèrent à pleines voiles dans le port. Quelques jours suffirent pour la soumission entière de Chypre: l'empereur et ses trésors tombèrent dans les mains des chevaliers anglais [2]. Ce fut à Limisso que Richard célébra publiquement son mariage avec Bérengère, en présence des barons et des évêques. La veille de la Pentecôte il abandonna ces rivages, laissant la garde des cités à Richard de Camville et à Robert de Durnham. La flotte, qui s'était accrue de

[1] Hoveden, Chron. ad ann. 1191.

[2] Tous ces évènemens sont racontés avec beaucoup plus de détails dans Pétersborough, ad ann. 1191.

plusieurs navires, portait alors, avec la femme et la sœur de Richard, la jeune fille du roi de Chypre, que celui-ci regardait tendrement, et avec laquelle il jouait seul des heures entières, comme le remarquaient avec peine les prélats et les clercs. On ne voyait que banderolles, écussons de guerre de toutes les couleurs; les navires, poussés par un vent favorable, voguaient à pleines voiles dans la direction de Tyr, lorsque le comte de Leicester vint dire à Richard qu'il apercevait dans le lointain un grand bâtiment qui portait les armes du roi de France. — Qu'on aille le reconnaître, dit le prince anglais. Aussitôt deux hérauts s'embarquent dans un petit navire génois, et s'approchent du vaisseau. — Qui êtes-vous? s'écrièrent-ils d'une voix forte. — Nous sommes les hommes de Philippe, nous venons d'Antioche, nous allons à Acre. Les hérauts ne reconnurent aucune des couleurs de France sur les écus; et pleins de doute, ils revinrent auprès de Richard lui raconter en détail ce qu'ils avaient vu. Ils en ont menti sur leur tête, s'écria le roi, les Français n'ont jamais eu de navires de cette forme, et puisqu'ils disent qu'ils sont les hommes liges de Philippe, qu'ils viennent me parler, et nous verrons. Lorsque les messagers s'approchèrent pour la seconde fois, ils aperçurent le navire prêt à se défendre, et une multitude de Sarrasins, rangés sur le pont, leur

lancèrent des flèches et du feu grégeois. Les messagers retournèrent en toute hâte vers la galère royale : — Beau sire, ce sont les Sarrasinois. — Tant mieux, nous pourrons combattre ; allons, allons, mes fidèles, poursuivons-les en toute hâte; si vous les laissez échapper, vous perdrez mon affection et mon estime ; si vous les saisissez, je vous donnerai tout ce que vous pourrez demander par vœu de chevalerie ; foi de suzerain, vous aurez les dépouilles. » Ces paroles animèrent les chevaliers d'une ardeur impétueuse ; ils attaquent le navire sarrasin, qu'ils enfoncent avec les proues des galères. Alors les infidèles lancent le feu grégeois, et bientôt l'eau et les flammes réunies, comme pour préparer une commune destruction, menacent la flotte entière des chrétiens. Les galères s'éloignent alors pour échapper à cet incendie ; tout à coup l'on entend un bruit horrible, et le vaisseau sarrasin s'abîme dans les flots. A cette occasion, l'arabe Boha-eddin dit : « L'émir Jacoub, qui le commandait, ne pouvant lutter plus long-temps ni se sauver à force de voiles, car le vent était tombé, ouvrit le navire à coups de hache, et tout fut englouti [1]. » On en sauva quelques débris; mais ce qui excita au plus haut degré l'étonne-

[1] Extrait des Hist. arabes, § 55, an de l'hégire 587, 1191 de Jésus-Christ.

ment et l'effroi des chevaliers, ce fut plusieurs vases de terre remplis de serpens, de couleuvres et de crocodiles vivans; que les émirs envoyaient à Saladin, et qui étaient destinés à porter l'effroi et la mort au milieu des tentes des pélerins qui assiégeaient Acre [1].

La flotte anglaise continua sa route vers les rivages de Ptolémaïs, où elle arriva le lendemain au soir; le retentissement de la trompette, les cris de joie des pélerins annoncèrent l'approche des barons d'Angleterre. Les tentes des Français, des Italiens, des Allemands étaient magnifiquement ornées. Philippe se rendit lui-même à bord du vaisseau que montait son vassal; et pour témoigner aux deux armées que la cause la plus vivante des discordes n'existait plus entre eux, le roi donna la main à Bérengère de Navarre, et la tint dans ses bras pour descendre du vaisseau. Le voile de la jeune épouse de Richard s'embarrassa deux ou trois fois dans les cordages du navire; elle perdit même ses petits brodequins pendant ce court trajet. Durant la nuit l'armée chrétienne fut dans la joie; on alluma des feux autour des tentes; ils jetaient une brillante clarté.

La nouvelle du débarquement de Richard fit

[1] Gauthier Vinisauf, itinéraire de Richard, ad ann. 1191; Benoît Pétersborough, *ibid.*

une impression plus grande encore sur les musulmans que ne l'avait fait l'arrivée de Philippe-Auguste : « Le samedi 13 de giomadi premier, disent leurs historiens, le roi anglais arriva ; ce prince était d'une valeur éprouvée, d'un caractère indomptable ; déjà il s'était fait une grande réputation par ses guerres passées. Il était inférieur, pour la dignité et la puissance, au roi de France, mais il était plus riche que lui, plus brave et d'une plus grande expérience dans la guerre. Sa flotte se composait de vingt-cinq gros navires remplis d'hommes et de munitions. Depuis long-temps les Chrétiens attendaient le roi d'Angleterre; nous savions, par les transfuges, qu'ils suspendaient leur projet d'attaquer la ville jusqu'à son arrivée, tant ils estimaient son habileté et son courage! ce qu'il y a de sûr, ce que sa venue occasionna une grande crainte parmi les croyans ; cependant le sultan reçut encore ce coup avec résignation, il se soumit à la volonté de Dieu avec confiance; et d'ailleurs, celui qui la met en Dieu, qu'a-t-il à redouter? Dieu ne lui suffit-il pas, et ne peut-il pas se passer de tout le reste[1]. »

L'arrivée des croisés d'Angleterre et de leur suzerain complétait l'armée des croisés devant Ptolémaïs, et l'on songea dès-lors à terminer ce siége par de hauts faits d'armes. On construisit de nou-

[1] Extrait de l'Hist. des Arabes, § 56, an de l'hégire 587.

velles machines de guerre, le terrible bélier, les pierriers, qui lançaient des cailloux à de longues distances, la tortue, à l'abri de laquelle s'avançaient auprès des murailles les preux chevaliers. Les Pisans et les Génois, ouvriers habiles, offrirent leur service; les uns firent hommage de fidélité au roi de France, les autres au roi des Anglais. Le siége allait être poussé avec vigueur; mais un matin, dit l'arabe Ibn-Alatir, un Chrétien demanda à parler à Saladin. Malek-Adel et Afdal le reçurent au-devant de la tente : « N'a pas qui veut, lui répondirent-ils, la faculté de jouir de la vue du sultan; il faut, avant tout, qu'il le permette... » Saladin y ayant consenti, on lui présenta le Chrétien, qui lui donna le salut du roi d'Angleterre, et dit : « Sultan, mon maître désire avoir une entrevue avec toi; si tu veux lui accorder un sauf-conduit, il viendra te trouver, et t'instruira lui-même de ses volontés, à moins que tu n'aimes mieux choisir dans la plaine un lieu situé entre les deux armées, où vous puissiez traiter ensemble de vos intérêts. »

Saladin répondit : « Si nous avons une conférence, il ne comprendra pas mon langage ni moi le sien : autant vaut donc recourir à l'intermédiaire d'un ambassadeur. » Cependant ce député insistant, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu entre le roi et Malek-Adel; mais les jours suivans le député ne parut plus. Le bruit courut que le roi d'Angle-

terre avait été dissuadé par les chefs Chrétiens d'aller vers le sultan, parce qu'il se compromettait. On ajoutait même que le roi de France, qui avait de l'autorité sur lui, en avait fait défense expresse. Quelque temps après, le député revint pour démentir ces bruits : « Je gouverne, disait l'Anglais dans ses lettres, et ne suis pas gouverné; si j'ai tardé au rendez-vous, c'est à cause de ma maladie. » En effet, dès leur arrivée, les deux rois étaient tombés malades, et étaient à peine alors dans leur convalescence.

Le député, continue l'auteur arabe, qui, au fond, venait pour demander différentes choses dont son maître avait besoin, poursuivit ainsi : « C'est la coutume entre nos rois de se faire des présens, même en temps de guerre; mon maître est en état d'en offrir qui soient dignes du sultan, me permets-tu de te les apporter; te seraient-ils agréables venant par l'entremise d'un député?

» Oh oui ! répondit Malek-Adel; le présent sera bien reçu, pourvu qu'il nous soit permis d'en offrir d'autres en retour. »

Le député reprit : « Nous avons amené ici des faucons et d'autres oiseaux de proie qui ont beaucoup souffert dans le voyage, et qui se meurent de besoin, te plairait-il de nous donner quelques poules et quelques poulets pour les nourrir? Dès qu'ils seront rétablis, nous en ferons hommage au sultan.

» Dis plutôt, repartit Malek-Adel, que ton maître est malade, et qu'il a besoin de poulets pour se refaire. Au reste, qu'à cela ne tienne, il en aura tant qu'il voudra. Parlons d'autre chose[1].

» Et toi, que désires-tu, Malek-Adel?[2]

» Rien, car c'est toi qui es venu pour demander: c'est donc toi qui dois dire ce que tu veux. »

L'entretien n'alla pas plus loin. Le roi anglais renvoya au sultan un prisonnier musulman, et Saladin remit au député une robe d'honneur: ensuite Richard envoya demander des fruits et de la neige, qui lui furent accordés.

Les chroniques latines ajoutent que le généreux Saladin députa un émir auprès de Philippe et de Richard, et le chargea de remettre, en son nom, aux deux monarques, des poires de Damas et des raisins cueillis dans la Syrie; à leur tour, Philippe et Richard envoyèrent de riches bijoux à Saladin et à Malek-Adel, comme un gage et un souvenir de leur estime[5].

[1] Extrait des Hist. arabes, § 56, an de l'hég. 587, 1191 de J.-C.

[2] Nous empruntons ce dernier trait à l'arabe Bohaeddin, *ibid.*

[5] Interim Saladinus, princeps exercitûs paganorum, misit frequenter nuncios ad reges Franciæ et Angliæ cum pyris damascenis et aliis diversorum fructuum generibus. (Benoît Petersborough, ad ann. 1191.)

Cet échange de politesse entre les rois et le soudan, la noblesse des procédés et des manières du chef des émirs infidèles, son bouillant courage et sa générosité, avaient fait naitre et fortifié l'opinion parmi les Chrétiens que Saladin avait reçu l'ordre illustre de chevalerie; les fabliaux de cette époque rapportent que parmi les prisonniers du soudan se trouvait le brave Hugues de Tabarie, seigneur de Galilée, de la race valeureuse des Francs. Saladin, qui connaissait déjà son nom célèbre dans mille combats, l'accueillit avec honneur; mais selon la coutume des Musulmans, il lui déclara qu'il eût à se racheter moyennant la forte rançon de cent mille besans, ou bien qu'on lui ferait couper la tête. Mais, brave chevalier, lui dit Saladin, je te donne deux années pour recueillir ta rançon; va en France, tes nobles compagnons te prêteront facilement cette somme. Hugues engagea sa foi de revenir dans le terme indiqué; mais, au moment de son départ, Saladin le fit appeler, le pria, par le nom de Dieu, de lui faire connaître les lois sacrées de l'ordre de chevalerie, et de lui conférer cette dignité avant son départ. Le seigneur de Tabarie hésita quelque temps, l'ordre de chevalerie exigeant la foi chrétienne; mais les prières du soudan furent si impérieuses, qu'il se décida à lui en révéler les pieux enseignemens; il fit d'abord laver le visage et ra-

ser la barbe du soudan, et ordonna qu'on lui préparât un bain, symbole du baptême; le lit odoriférant sur lequel on le coucha ensuite, exprima la joie et le repos du paradis, et la robe écarlate dont on le revêtit montra qu'un chevalier doit toujours être prêt à répandre son sang pour son Dieu et sa foi. Ensuite le seigneur de Tabarie lui imposa les trois grands commandemens du symbole chevaleresque : 1° ne jamais parler contre la vérité ; 2° secourir les dames et les orphelins ; 3° ne jamais reculer devant l'ennemi. Le soudan fut tellement enivré de ces préceptes, qu'il accorda sur-le-champ la liberté à dix chevaliers chrétiens au choix du seigneur de Tabarie. Alors celui-ci prenant la parole, lui dit : « Soudan, tu me dis d'aller quêter ma rançon en Europe ; tu es chevalier maintenant; je m'adresse à ta générosité pour l'obtenir.» — « Tu ne m'auras pas invoqué en vain, répondit le sultan; je te donne la moitié de ta rançon ; suis-moi maintenant, je te ferai trouver le reste. » En disant ces mots il conduisit le seigneur de Tabarie dans la salle des émirs, qui, accroupis sur de beaux tapis, à la manière sarrasinoise, jouaient avec des pêches de Damas, et leur dit : « Voilà le vaillant comte franc de qui je tiens l'ordre de chevalerie ; il demande que vous contribuiez à sa rançon. » Alors tous, à l'envi, donnèrent des pièces d'or : il manquait encore treize mille pièces,

Saladin les remit à son noble parrain, qui parcourut l'Europe, proclamant en tous lieux la magnificence du soudan [1].

Ces politesses chevaleresques entre les princes francs et Saladin, continuèrent jusqu'à ce que les deux rois eussent recouvré toute leur santé. Ils allaient pousser le siège d'Acre avec vigueur, lorsque de nouvelles querelles s'élevèrent entre eux, et les détournèrent un moment de l'objet de la sainte entreprise. Un jour Richard fut sermoné par Philippe: « Tu dois me faire raison, lui dit-il de la conquête de l'île de Chypre et des trésors du vieil Isaac; d'après les conditions de notre pélerinage, nous devons partager tous nos acquets. — Cette conquête n'est point du pélerinage, répond Richard. Isaac a insulté ma sœur et Bérengère de Navarre; il a pillé mes hommes : je me suis vengé. Puisque tu parles de traité, fais-moi raison à ton tour de ce qu'ont laissé le comte de Flandres et les autres guerriers qui sont morts, et dont tu as profité! [2] Rends-moi d'abord mon dû; quant au royaume de Chypre, je le considère comme mon bien propre. »

[1] Fabliau de l'Ordène de chevalerie, dans les mss. du Roi; il est rapporté dans Legrand d'Aussi, collection de fabliaux, t. II

[2] Le comte de Flandres était mort devant Acre, quelque temps après l'arrivée de Philippe-Auguste.

Les deux rois se séparèrent, dissimulant à peine leur profond ressentiment.

Une autre cause vint aussi irriter les bouillantes discordes de Richard et de Philippe. Le royaume de Jérusalem n'était plus au pouvoir des Chrétiens, et la croix des pélerins avait disparu du faîte des églises. Cependant, la royauté de la ville sainte captive était disputée par trois prétendans comme au temps de sa puissance : le premier, Guy de Lusignan, portait encore le titre de roi, qu'il tenait de Sibille, reine de Jérusalem, son épouse. Mais comme Sibille était morte sans enfans mâles, les barons du royaume avaient cessé de reconnaître la suzeraineté de Lusignan, et d'un commun accord ils élevèrent à la couronne Honfroi, seigneur de Thoron, qui avait épousé Isabelle, sœur de Sibille, héritière *droite* et féodale du royaume de Jérusalem [1]. Cependant Conrad, marquis de Monferrat, le vaillant défenseur de Tyr, et le sauveur des colonies chrétiennes d'Orient, était parvenu à faire prononcer le divorce d'Isabelle et d'Honfroi de Thoron. L'évêque de Beauvais l'avait uni à l'héritière de la ville sainte, et à la suite de ce mariage, Conrad prit immédiatement le titre de roi de Jérusalem. Ainsi, trois prétendans bataillaient pour une souveraineté qui était alors au

[1] Hoveden et Benoît Petersborough, ad ann. 1191.

pouvoir des infidèles. Les querelles ne devinrent animées, cependant, qu'à l'égard du marquis de Tyr et de Guy de Lusignan. Philippe prit le parti de Conrad; et Richard celui de Lusignan, dont la famille, en Guyenne, lui était unie par les liens de la féauté. Le siége de Ptolémaïs fut quelque temps suspendu pendant ces vifs débats.

Les rois se plaignaient aussi l'un envers l'autre, de ce que, sans respect pour les lois de la féodalité, ils s'enlevaient leurs vassaux et leurs hommes. Philippe donnait trois pièces d'or par mois aux chevaliers anglais qui voulaient suivre ses étendards; Richard en offrait quatre à ceux qui abandonnaient les bannières de son compagnon de bataille. Attirés par les conditions plus avantageuses de Richard, plusieurs barons français passèrent sous les gonfanons d'Angleterre [1]. Le comte de Champagne, proche parent de Philippe, et qui de tout temps avait relevé de la couronne de France, vint faire hommage au rival de son suzerain, et lui prêter le serment d'homme lige. Ces hostilités secrètes des deux monarques remplissaient le camp de haine et de jalousie; les Français et les Anglais étaient toujours en lutte. Malgré les lois sévères qui défendaient les combats

[1] La chronique de St.-Denis n'appelle plus, depuis cette époque, le roi d'Angleterre du nom de Richard, mais de *Trichard*, ann. 1191.

singuliers, il ne se passait pas de jours que les baillis n'eussent à juger quelques chevaliers que les excommunications des prélats et les ordres des monarques n'avaient pu retenir dans le repos.

Les Sarrasins avaient profité des discordes des Chrétiens pour réparer les fortifications de Ptolémaïs. L'armée de Saladin, toujours campée sur la montagne de Carouba, attaquait sans relâche le camp des chevaliers, et protégeait la résistance des Musulmans renfermés dans la ville. « Les combats ne discontinuaient pas, dit Boha-eddin: à mesure que la garnison se voyait attaquée, on frappait du tambour, et les nôtres y répondaient: c'était le signal de l'assaut; les fidèles montaient aussitôt à cheval, et faisaient diversion. Le 19 de gioumadi premier [1], nous forçâmes les retranchemens des Chrétiens, ce qui procura quelque repos aux assiégés. Il se livra en cette occasion un combat terrible, qui dura jusqu'à midi, et les deux armées ne se retirèrent que par lassitude. En ce moment le soleil était si ardent, et la chaleur si forte, que plusieurs en eurent le vertige.

» Le 23 nous entendîmes de nouveau le bruit du tambour; les soldats prirent les armes, et se précipitèrent sur le camp des Chrétiens. Aussitôt les Francs revinrent défendre leurs tentes, en

[1] Ce mois répond à juillet.

poussant de grands cris, et surprirent quelques Musulmans. Ce fut en cette occasion que périt un homme d'une grande naissance, qui était venu du fond du Mazanderan, près des bords de la mer Caspienne, pour avoir part aux mérites de la guerre sacrée. Il arriva au moment même qu'on se battait, et demandant sur-le-champ la permission à Saladin de courir au combat, il souffrit glorieusement le martyre. C'est alors que l'ennemi s'avança sur nous comme un seul homme[1]. »

Les Francs, en effet, étaient déjà parvenus à s'emparer de *la Tour Maudite*, l'une des redoutables fortifications de la ville; une partie des murailles s'était écroulée avec fracas; la faim, la triste faim commençait à presser de ses angoisses les Sarrasins de Ptolémaïs. Dans cette fâcheuse situation, les cadis et les imans résolurent de livrer la cité aux Chrétiens. Says-Eddin Maschtoub, l'émir qui commandait dans Ptolémaïs, se présenta devant le roi de France, et, se prosternant, lui dit : « Tu sais que la plupart des villes du pays que nous occupons nous les avons conquises sur les tiens; nous les pressions de toutes nos forces, mais dès que les habitans demandaient la vie, nous la leur accordions; donne-nous à notre tour les mêmes conditions, et nous t'abandonnerons Acre. » — Le

[1] Extrait des Hist. Arabes. *Ibid.*

roi répondit : « Ceux dont tu me parles, aussi bien que toi, êtes mes esclaves ; commencez par vous rendre, puis je verrai. » — « Alors nous ne te remettrons pas la ville, roi de France : et tu n'y entreras pas que nous ne soyons tous tués ; et aucun de nous ne périra qu'il n'ait frappé cinquante des vôtres. » En disant ces paroles, il secoua sa robe et se retira [1].

Le siége recommença dès-lors avec une vigueur nouvelle. Un nageur apporta à Saladin la lettre suivante de Maschtoub : « Sultan, nous avons tous juré de mourir ; ils n'entreront pas tant que nous serons en vie ; seulement, fais diversion, et empêche les Chrétiens de nous attaquer. Telle est notre résolution ; garde-toi de céder ; pour nous, notre parti est pris [2]. » Ce courage inspiré par le désespoir ne donna qu'une ardeur passagère aux Musulmans. Bientôt ils retombèrent dans l'abattement. Saladin avait promis des secours, mais l'armée innombrable des Chrétiens l'entourait comme *le cil entoure l'œil*, et les pigeons n'annonçaient que de tristes nouvelles. Des négociations furent encore ouvertes ; elles donnèrent lieu à des bruits incroyables. On racontait que Philippe et

[1] Boha-eddin, Extrait des Hist. arabes, § 58, an de l'hégire 587, juillet 1191.

[2] *Ibidem.*

Richard avaient reçu de Saladin un message ainsi conçu : « Si les rois de France et d'Angleterre veulent me suivre pour combattre mon frère Noraeddin et son fils, le seigneur d'Alep, qui se sont emparés de mes terres au-delà de l'Euphrate, s'ils veulent ainsi demeurer loyalement à mon service, je leur rendrai la cité de Jérusalem, la sainte croix et toutes les terres que moi et les miens nous avons prises depuis la captivité de Guy de Lusignan. Que si les rois ne peuvent me suivre en personne, qu'ils me donnent, aux mêmes conditions, dix mille chevaliers et cinq mille servans pour une année ; je m'engage à leur payer, comme solde, quarante-six bisantins par mois. Si l'un d'eux vient à mourir, je m'oblige à rendre aux Francs chevalier pour chevalier, et si l'un d'eux tombe en captivité, de le racheter de mes deniers[1]. »

[1] Ce fait si curieux, rapporté par le chroniqueur Benoît Petersborough, mérite d'être justifié en entier. Voici le texte : « Si reges Franciæ et Angliæ voluerint mecum ire ad debellandum dominum Muscæ fratrem Noradini et Sanguinum (Zenghi), filium ejusdem Noradini filii Sanguini (Zenghi) de Halep, qui totam terram meam qui est ultra Euphratem ceperunt, devicto et expulso Thekedino avunculo meo, et si voluerint in meo servitio per omnem annum demorari, ego reddam eis civitatem Jerusalem et sanctam crucem et omnes terras, et civitates et castella et munitiones quæ ego et mei cepimus post captionem Guidonis regis et etiam ante captionem per quinquennium.

Ce message bizarre, dont aucun témoin oculaire ne fait mention, est dénué de toute vraisemblance; il est peu probable qu'au moment où une guerre sacrée échauffait le fanatisme de deux peuples en armes, Saladin conçût l'idée de s'associer les chevaliers chrétiens pour réprimer une révolte peu importante, que les historiens arabes indiquent à peine. Le moine anglais qui rapporte cette circonstance l'a sans doute recueillie comme une de ces rumeurs qui flattaient la crédulité vaniteuse des manoirs d'occident.

Le camp des pélerins devant Ptolémaïs ressemblait à un vaste basar, où s'étaient réunies toutes les nations de l'Europe. La misère, qui menaçait même les plus puissans, ne les empêchait pas de se livrer aux joyeuses dissipations, et plus d'un d'entre eux aliéna, devant Acre, ses fiefs de France, d'Angleterre et de Normandie[1]. Malgré les défenses des conciles, les rois et les barons avaient amené dans la Palestine leurs chiens de

Et si reges illi non volunt vel non possunt mecum ire, tradant mihi de exercitu suo duo millia militum et quinque millia servientium equitum bene armatorum ad serviendum mihi per unumannum, etc.

BENOIT PETERSBOROUGH, ann. 1191.

[1] Recueil des Chartes de M. Brequigni, tome v, Ann 1190 — 1193

chasse et leurs faucons, pour se livrer à de nobles divertissemens.

Le camp était rempli de ribauds et de folles filles; une troupe de trois cents *pucelles de bordelage,* ayant leur *reine* à leur tête, comme les ribauds avaient leur roi, vinrent s'établir sous les tentes des pélerins; elles y gagnèrent bien des besans d'or; et les plus jeunes comme les plus vieux chevaliers passaient avec elles les instans qu'ils ne donnaient pas aux batailles.

Malgré la généreuse résolution de Maschtoub, les Sarrasins s'aperçurent bientôt qu'il leur était impossible de défendre Ptolémaïs. L'émir vint de nouveau dans le camp pour traiter avec les Francs; il fut reçu avec quelque dureté, et l'on convint, après bien des pourparlers, que les habitans et la garnison sortiraient en toute liberté avec leurs biens, moyennant deux cent mille pièces d'or, et en outre que l'on rendrait aux rois deux mille cinq cents soixante Chrétiens captifs, dont cinq cents au moins du rang de chevaliers. Deux mille pièces d'or devaient en outre être payées au marquis de Tyr, et quatre mille à ses hommes : on stipula la restitution du bois de la vraie croix.

La capitulation de Ptolémaïs fit la plus douloureuse impression dans l'armée de Saladin. Les historiens arabes qui se trouvaient sous les tentes du sultan, en ont conservé un profond souvenir :

« Tandis qu'on délibérait si l'on attaquerait l'armée infidèle pour sauver Ptolémaïs, on vit tout à coup arborer sur les murs l'étendard et les bannières des Francs. Des cris s'élevèrent du côté de l'armée chrétienne. Il était alors vers l'heure de midi. Les fidèles Musulmans en furent accablés; ils demeurèrent un instant comme frappés de stupeur, et on eût dit qu'ils avaient l'esprit égaré. Ensuite ils éclatèrent en gémissemens et en sanglots; pour moi, continue Boha-eddin, je restai tout ce temps-là auprès de Saladin; il paraissait plus affecté qu'une mère qui a perdu son fils unique, et fondait en larmes; je lui offris des consolations analogues à la circonstance; je lui conseillai plutôt de songer aux moyens de sauver de Jérusalem et la Palestine [1].

» Ainsi le décret de Dieu eut son effet. Les consolations étaient faibles, et l'espérance fuyait loin de nous. Quand la nuit fut venue, le sultan s'enferma dans sa tente, livré à de tristes pensées. Le lendemain nous allâmes le trouver; il était abattu et très-inquiet de l'avenir; nous essayâmes de le consoler, nous lui dîmes : Cette ville était une de celles que Dieu avait prises, et elle est retombée au pouvoir de ses ennemis. J'ajoutai : La

[1] Extrait des Hist. arabes, ann. 587 de l'hégire, 1191 de J.-C.

loi n'a pas péri pour une ville perdue; il faut avoir en Dieu la même confiance [1]. »

Le lendemain de la capitulation d'Acre, Pierre de Melo, pour le roi de France, et Hugues Saumay, pour Richard, entrèrent dans la Cité à la tête de cent chevaliers, portant devant eux les bannières et les gonfanons de leurs suzerains; ils les élevèrent sur les plus hautes tourelles. Ils prirent possession d'Acre et mirent des gardes aux portes, pour empêcher la foule des pélerins d'y pénétrer. Léopold, duc d'Autriche, avait aussi fait placer sa bannière sur une des tours de Ptolémaïs, en signe de suzeraineté. Richard la fit arracher avec violence, et la déchira en présence des barons, soutenant que la conquête n'appartenait qu'aux deux rois de France et d'Angleterre. Léopold, qui avait à peine deux cents chevaliers pour lutter contre Richard, dissimula l'injure; mais il conserva au fond de son ame un fier ressentiment; plus tard il ne l'oublia pas.

L'armée chrétienne qui avait concouru au siége de Ptolémaïs se composait, comme on a vu, de diverses nations. Toutes avaient pour ainsi dire également participé à sa conquête, de sorte que le butin semblait devoir être commun. Philippe

[1] Emad-eddin, Extrait des Hist. arabes, ann. 587 de l'hégire.

et Richard en décidèrent autrement; ils s'emparèrent exclusivement de tout ce que les capitulations leur donnaient; « que les prudhommes et la postérité jugent, s'écrie à cette occasion l'évêque de Crémone, qui avait assisté au siége avec les Génois, qu'ils jugent s'il convenait que tout fût donné à deux rois arrivés à peine depuis trois mois, lorsque les autres pélerins avaient tant de droits acquis par de longs travaux et par le sang répandu pendant plusieurs années. »

Cette conduite injuste et peu conforme aux lois et aux coutumes féodales excita diverses plaintes sous les tentes des pélerins. Conrad, marquis de Tyr, quitta l'armée et se retira dans sa principauté; les croisés allemands rentrèrent dans leur camp, et ne voulurent plus avoir de communication avec les barons de France et d'Angleterre. Tout ceci n'empêcha pas que les deux monarques ne continuassent à se partager, *au poids et à la mesure*, le butin que l'armée chrétienne avait fait dans Ptolémaïs [1].

Après la prise de cette cité, ce dont on s'occupa d'abord, ce fut de bénir les églises, quelque temps auparavant converties en mosquées, et qui furent encore rendues aux autels du Christ; les archevêques de Tyr, de Pise, les évêques de

[1] Benoît de Petersborough, ad ann. 1191.

Salisbury, d'Evreux et de Bayeux, l'étole au col et la mître au chef, jetèrent force eau-bénite sur les parois les murailles, tandis que les Gênois et les commerçans de Pise se faisaient assurer tout un quartier et le port de Ptolémaïs, moyennant une redevance annuelle de quinze sous tournois. On démonta les pierriers et les machines de guerre; dès ce moment Richard revint à ses plaisirs. Il envoya à Saladin des faucons et des lévriers dressés pour la chasse; à son tour le sultan manda auprès du roi Adda, son émir favori, pour lui offrir quelques présens, et selon sa coutume, des poires succulentes de Damas.

Le nom et les exploits du roi anglais avaient presque effacé, durant le siége de Ptolémaïs, la supériorité féodale de Philippe. Le suzerain était resté bien au-dessous de son vassal, ce qui était pour lui une grande humiliation; le désir de revoir son beau royaume, peut-être la pensée déloyale de profiter de l'absence de Richard pour s'assurer des conquêtes et agrandir sa suzeraineté, firent prendre à Philippe la résolution de retourner en France. Le poète biographe, auquel nous avons emprunté tant de récits, et le chroniqueur Rigord, racontent que Philippe fut saisi par une violente maladie. « Le roi, entouré d'un petit nombre des siens, possédé d'une forte fièvre, et souvent accablé d'un pénible tremblement, était

malade et couché sur son lit dans la ville d'Acre. De violentes sueurs, des chaleurs terribles firent un si grand ravage dans ses os et dans tous ses membres, que les ongles tombèrent de tous ses doigts, et les cheveux de sa tête, en sorte que l'on crut, et le bruit même n'est pas encore dissipé, qu'il avait goûté d'un poison mortel [1]. »

Qu'il faille attribuer la résolution de retourner en Europe à une violente maladie ou à un simple désir de revoir sa patrie, peu importe; la vérité est que Philippe manifesta tout haut, après la prise de Ptolémaïs, le dessein de retourner en Occident. Il paraît que le roi voyait aussi avec douleur, et peut-être avec quelque crainte, les ravages que faisaient la guerre et les maladies; les obituaires des chapelains se remplissaient chaque jour du nom de prélats guerroyans ou de valeureux chevaliers; depuis moins d'une année le trépas avait frappé Baudoin, archevêque de Cantorbéry, l'archevêque de Nazareth, l'évêque de Sidon, celui de Ptolémaïs même, l'abbé des Templiers, l'abbé du mont Sion, l'abbé du mont des Oliviers, Jean de Mowick, premier chanoine d'Évreux; parmi les barons, Conrad, fils de l'empereur Frédéric, le duc de Souabe, étaient morts durant le siége, ainsi que Robert, comte de Leicester, le comte

[1] Guill. le Breton, *Philippeid*, ch. 4.

du Pertuis, le comte de Ponthieu et de Sancerre, le vicomte de Turenne, Josselin de Montmorency, Guy de La Rochefoucauld, de Chatillon, Jean, comte de Vendôme, surnommé *le veneur du sanglier*, et un grand nombre de preux chevaliers de France, d'Angleterre et d'Allemagne[1]. Le 22 juillet, Richard était à jouer aux échecs avec le comte de Glocester. Autour de la table, et les yeux fixés sur de riches écharpes qu'elles brodaient de leurs mains, se trouvaient la jeune Isabelle de Navarre, Jeanne de Sicile, et la princesse de Chypres, que Richard regardait de temps en temps avec un œil amoureux. Tout à coup la porte s'ouvre, et un des servans d'armes annonce que Robert, évêque de Beauvais, Hugues, duc de Bourgogne, et Drogon, d'Amiens, désirent communiquer un message au nom du roi de France. On les fait introduire, et les trois envoyés, sans ouvrir la bouche, versent d'abondantes larmes. « Ne pleurez pas, leur dit Richard, je sais ce que vous allez me demander : votre sire veut revoir sa patrie, et vous venez de sa part m'en demander le congé et la permission. — Seigneur, tu sais tout; nous venons en effet pour obtenir la permission du départ; car le roi dit que s'il ne l'obtient, il va mourir. Hugues, s'écria Richard, déshonneur

[1] Benoît Petersborough, ad ann. 1191.

éternel pour Philippe et son royaume s'il quitte cette terre sans achever l'ouvrage[1]. Il doit mourir, ajouta-t-il avec un sourire moqueur, parce qu'il ne voit plus sa belle cour de Paris! Qu'il parte, et qu'il fasse ce qui lui conviendra. »

Cependant le bruit se répandit dans le camp que le roi de France allait s'embarquer pour la voie d'occident; la plupart des barons et des chevaliers vinrent le voir sous sa tente royale, pour le détourner d'un tel conseil; ils lui rappelèrent le dévouement et la piété de ses prédécesseurs. Philippe s'écria : Eh bien ! alors que Richard me donne la moitié de l'île de Chypre; elle m'appartient selon notre traité. Il n'aura pas ce qu'il demande, dit l'Anglais, à qui on porta cette réponse: il peut partir[2].

L'empressement de Philippe pour son passage était si grand, qu'il envoya en toute hâte ses barons, afin de régler les conditions d'un traité. Le 29 juillet il était signé par les deux rois. « Philippe donnait à Conrad, marquis de Montferrat, tout ce qui lui appartenait dans la cité d'Acre; il jurait sur les saints Évangiles, qu'il ne permettrait

[1] Dedecus est et opprobrium sempiternum illi et regno Franciæ, si imperfecto negotio pro quo venit recesserit (Benoît Petersborough, p. 525, t. XVII, de la grande collection des historiens, de D. Brial.

[2] Benoît Petersborough, *ibid.*

en aucune manière qu'on fît la moindre insulte aux possessions du roi d'Angleterre en Occident, à ses hommes et à ses terres; il promettait de les défendre avec le même attachement qu'il protégerait sa ville de Paris[1]. Le roi constituait le duc de Bourgogne, le principal de ses barons, capitaine et connétable des Français qu'il laissait dans la Palestine; il donnait cent chevaliers et cinq cents servans d'armes à Raymond, prince d'Antioche, et quatre cents marcs d'argent; de plus, cinq grands navires chargés d'armes et de chevaux. »

Les rois voulurent aussi terminer avant le départ de Philippe-Auguste les contestations élevées entre Guy de Lusignan et Conrad le marquis sur la royauté de Jérusalem. Le même jour, les princes, les barons, les chevaliers, se réunirent dans le palais où Richard était hébergé; Conrad et Lusignan s'y rendirent aussi pour recevoir jugement sur leurs querelles. Les deux adversaires firent d'a-

[1] Et ipse juravit, tactis sacrosanctis Evangeliis, coram omni populo, quod nec ipse damnum faceret nec ab aliquo fieri permitteret regi Angliæ vel terris, vel hominibus suis, sed omnes terras illius bene et in pace custodiret et secundum posse suum ab hostium invasione terras et homines suos defenderet ac si vellet defendere civitatem suam Parisium, si aliquis eam invasisset.

(Benoît Petersborough, *ibid.*)

bord serment d'exécuter en tout point la sentence; l'assemblée applaudit à cette résolution; enfin, après avoir consulté les barons, voici le jugement qui fut rendu par les rois et toute l'armée: « Guy aura le royaume de Jérusalem; mais s'il se marie, quoiqu'il obtienne des héritiers mâles, Conrad et sa sœur Sibille lui succéderont; quant aux revenus du royaume, ils seront partagés immédiatement entre Lusignan et le marquis; Geoffroi de Lusignan, frère de Guy, aura la cité Joppé, il la possédera comme fief héréditaire relevant du roi de Jérusalem; Conrad recevra Tyr, Sidon et Barut, au même titre. Ces capitulaires arrêtés par les rois et l'armée ont été jurés par Guy le roi et Conrad le marquis [1]. »

Le lendemain 30, Philippe et Richard se partagèrent, sur les rivages d'Acre, les prisonniers sarrasins qu'ils avaient faits dans la cité; puis le roi de France manda tous ses barons qu'il laissait dans la Palestine, « et leur fit un sermon moult secret et moult familier, moult li pria et admonesta de bien faire et prit congé d'eux en pleurs et en soupirs [2]. »

Le 31 du même mois il s'en alla triste, sur le rivage, accompagné d'une grande multitude de chevaliers

[1] Hoveden, ad ann. 1191.
[2] Chronique de Saint-Denis, à l'ann. 1192.

qui voyaient avec chagrin leur roi s'éloigner de la Terre-Sainte ; Philippe et sa suite montèrent sur quatorze galères ; Manassé, évêque de Langres, Regnauld, évêque de Chartres, et le comte de Nevers étaient les compagnons de voyage qu'il avait choisis: la petite flotte vint d'abord jeter l'ancre devant Baruth, alors au pouvoir des infideles; elle passa près de Gibelet, s'arrêta quelques jours à Tripoli, et côtoyant presque toutes les colonies chrétiennes d'Orient, elle vint aborder sur les rivages d'Antioche. Philippe et ses compagnons, revêtus de l'habit des pélerins, entrèrent dans la petite Arménie ; ils traversèrent le fleuve Salef, où l'empereur Frédéric avait trouvé la mort. En avançant dans ces terres, les pélerins ne manquèrent pas d'honorer le lieu d'où, selon la tradition, les trois mages, Gaspard, Melchior et Balthasard étaient partis pour adorer Jésus enfant ; ils passèrent ensuite le Scalandre, qui séparait l'Arménie de l'empire de Constantinople. Un château où flottait le gonfanon des Césars, et qui portait le nom d'Antiochette, leur servit de retraite pendant huit jours ; ils furent accueillis avec joie, par le seigneur, du nom de Constantin, et s'y amusèrent beaucoup avec les dames grecques. Philippe reçut chevalier le fils du seigneur châtelain [1] ; il vint ensuite à la nouvelle Sa-

[1] Benoit Petersborough, *ibid.*

talie, cité protégée par la munificence des empereurs. Les serviteurs du roi détruisirent quatre galères remplies de pirates qui fuirent dans les montagnes. Après un pénible voyage, la troupe des pélerins entra dans les fertiles terres de la Romanie; arrivé sur les rivages de la mer grecque, on loua des navires à des Génois, et leur petite flotte promptement armée vogua vers l'île de Rhodes. Tout cet archipel était alors rempli de robeurs mariniers; le roi le traversa avec bonheur, et vint débarquer à Corfou, d'où il annonça à Tancrède de Sicile la nouvelle de son arrivée; lui demandant la permission de passer par ses domaines avec ses compagnons : quinze jours après, la licence arriva; six vaisseaux à une seule voile transportèrent les pélerins sur le rivage de la Pouille. Des confins de l'Italie jusqu'à Rome, le voyage fut heureux; le pape Célestin reçut le roi et ses barons avec bonté, leur fournissant tout ce qui était nécessaire, et par amour pour Dieu, il leur concéda les honneurs du pélérinage, en les dispensant de l'accomplir; tous reçurent la palme, selon l'usage, et la croix fut suspendue à leur cou, comme aux pélerins qui avaient baisé le saint tombeau et touché les palmiers à Jéricho; Célestin ne leur cacha aucun des pieux trésors de Rome chrétienne, le bras des apôtres Pierre et Paul et la sainte Véronique, c'est-à-dire le morceau de

linge qui, appliqué sur la face sanglante du Christ par une sainte femme, s'était empreint de ses traits mourans.

Ce fut dans une de ces entrevues intimes que Philippe demanda au pape de le dispenser de tenir le serment qu'il avait prêté en partant de la Palestine de respecter les terres de Richard, et particulièrement la Normandie; il accusa le prince absent d'avoir trahi la cause de Jérusalem et les intérêts des pélerins. Célestin ne voulut point lui accorder ce qu'il sollicitait avec tant d'ardeur[1]; il lui défendit, sous peine d'excommunication, de troubler les terres de Richard. Philippe ne se souvint pas long-temps des menaces du pontife. Il quitta Rome vers la fin de l'année 1191, traversa l'Italie et les Alpes, et arriva dans son château de Fontainebleau après la nativité de Notre Seigneur: on

[1] Voici les paroles même de la Chronique : Rex vero Franciæ, immemor sacramenti quod fecerat Richardo regi Angliæ, petit a summo pontifice licentiam vindicandi se de illo in Normania et in aliis terris suis, sed summus pontifex nullam ei licentiam ad malum faciendum in terram regis Angliæ dare voluit; sed prohibuit sub anathemate ne ipse in eum vel in terram suam manum extenderet. (*Benoît Petersborough, ann.* 1191.) Roger de Hoveden ajoute que Philippe-Auguste ne cessa de calomnier Richard dès qu'il eut quitté la Palestine. Deinde rex Franciæ diffamavit regem Angliæ adversus proximos suos (ann. 1191).

l'accueillit avec pompe, et selon l'expression du poète Hélinant, les cors sonnèrent sur toutes les tourelles, pour annoncer la bonne venue du seigneur.

CHAPITRE IX.

1191—1193.

Situation de la France féodale pendant la croisade de Philippe-Auguste. — Contestations sur la succession de Flandres. — Le roi les termine. — Ses desseins perfides contre Richard. — Invasion de la Normandie. — Trève avec les barons anglais. — On apprend la captivité de Richard. — Conduite de ce prince dans la Palestine. — Jalousie des Francs et des Anglais. — Le duc de Bourgogne. — Intimité du roi et de Saladin. — Conrad, marquis de Tyr, est frappé par les Ismaéliens. — On en accuse Richard. — Son départ de la Palestine. — Il vient à Raguse. — Il se déguise en Templier. — Le roi est reconnu et livré à l'empereur d'Allemagne. — Joie de Philippe en apprenant la captivité de Richard. — Il traite avec le comte de Mortagne. — Inquiétude des Anglais sur le sort de leur roi. — Voyage du trouvère Blondel. — Sa *cançon*. — Il découvre la prison de son maître. — Philippe écrit à l'empereur, pour qu'il garde bien l'Anglais. — Douleur d'Éléonore. — Ses lettres. — Traité de Richard pour sa délivrance. — Sa rançon. — Difficultés qu'il éprouve. — Départ pour l'Angleterre.

A son retour, Philippe-Auguste trouva les affaires du royaume de France à peu près dans la même

situation où il les avait laissées. On a vu que, lors de la prédication du pélerinage d'outre-mer, une bulle du pape avait mis tous les fiefs des croisés et leurs hommes sous la sauvegarde de l'Église; de sorte que la croisade apportait un frein à cette activité de guerre et de violence, caractère des barons au moyen âge. Les clercs n'étaient occupés qu'à dresser des chartes de donation aux églises du voisinage, « à faire rogations et prières, découvrir châsse bénite pour le succès des pélerins [1]; » les chevaliers aliénaient tout alors : fiefs, viviers, fours communs, et leur prodigalité ne calculait rien [2]. Dans ces circonstances, la reine Adèle de Champagne et l'archevêque de Reims, régens du royaume pendant l'absence du souverain, étaient restés dans les limites d'une timide gestion. Ils avaient renvoyé le jugement de tous les cas un peu graves au retour du roi : ils n'osaient pas même prononcer dans les matières épiscopales, quoique le pape les pressât souvent d'en finir pour le bien de l'Église [3]. L'élite des barons avait d'ail-

[1] Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1191.

[2] Voir la grande Collection des Chartes, par M. de Bréquigny. On y trouve (de l'année 1189 à 1192) plus de cent aliénations de fiefs qui ont pour motif la croisade.

[3] Il existe une lettre originale sur ce sujet, adressée par les deux régens au souverain pontife. (Même Collection, t. IV.)

leurs suivi Philippe-Auguste, et c'était au camp devant Acre que la plupart des grandes contestations étaient décidées. Plusieurs chartes relatives aux fiefs de France furent scellées en la terre d'outre-mer. D'un autre côté, la perception de la dîme saladine avait absorbé l'attention des officiers de la couronne; on continuait à trouver de vives résistances dans les monastères et le clergé en général, qui criait à la persécution, parce qu'on le soumettait à la loi commune; souvent aussi les barons supérieurs dans l'ordre des fiefs, et qui étaient chargés de prélever la dîme sur leurs vassaux, exerçaient, sous ce prétexte, des vexations contre les abbés et les bons moines; leurs officiers s'emparaient des vases sacrés qu'ils mettaient en gage chez les juifs, et, quoiqu'ils n'eussent pas le droit de *gîte* et d'*hôtellerie*, leurs majordomes venaient habiter avec les servans d'armes dans les domaines de l'église, et consommaient plus de vins et de viandes en un jour, que les religieux en une semaine.

Toutefois, durant le pélerinage de Philippe-Auguste, une affaire grave était survenue, et peut-être avait-elle hâté son retour en Occident. Elle était relative à la succession du comte de Flandres.

Philippe d'Alsace, comte de Flandres, mort devant Acre, à côté de son suzerain, n'avait point laissé d'enfant. Ses trois plus proches parens étaient : Marguerite, sa sœur, femme de Baudoin,

comte de Hainaut; Mathilde, fille de Mathieu, comte de Boulogne, frère de Philippe d'Alsace; enfin, le prince Louis de France, qui avait pour mère Isabelle, fille du premier lit de Marguerite, comtesse de Hainaut. Par l'inspection de cette simple généalogie, il est facile de voir qu'en comptant par la proximité des degrés, Marguerite, comtesse de Hainaut, était appelée à recueillir naturellement la succession de son frère; et, en supposant que la parenté masculine fût préférée, le comté de Flandres devait alors passer dans la lignée du comte de Boulogne, frère de Philippe d'Alsace. Il paraît cependant que le roi de France, immédiatement après la mort de son vassal, envoya des messages secrets au cardinal de Champagne et à la reine Adèle; il leur disait : « Emparez-vous sans hésiter du fief de Flandres; puis nous verrons à nous démêler. » Quoique ce message arrivât un peu tard, et que le héraut fût demeuré quelque temps malade en Italie, le cardinal de Champagne se rendit immédiatement en Flandres. Il fit arborer le gonfanon royal à Mons, Oudenarde, Alost, Courtray, Ypres et Bruges; mais il ne put entrer à Gand que les vaillans bourgeois, bannières en tête, défendirent à outrance[1].

Le cardinal de Champagne faisait encore le

[1] Buzel., Annal. Gallo Flaud., t. II, p 252, 253.

siége de Gand lorsque Philippe de France arriva dans le château de Pontoise. Le comte de Hainaut vint l'y trouver pour demander, selon la coutume, l'investiture du comté de Flandres dont il était le droit héritier sous la condition de l'hommage-lige : « Mais ce comté me revient, dit le roi. — Beau sire, répondit Baudoin, le cas a été décidé en ma faveur par les clercs et les généalogies; nous allons donc renouveler les batailles. — Tout comme il te plaira, beau comte. » Sur ces menaces, l'évêque d'Arras intervint, et calmant l'irritation du suzerain et du vassal, les amena à signer le traité suivant :

« Le roi consent à l'hommage de la comté de Flandres, qui revient par succession au comte de Hainaut. Louis, fils du roi, recevra pour la dot d'Isabelle sa mère, les cités d'Arras, Aire, Bapeaume, Hesdin et Saint-Omer, les fiefs ou mouvances de Saint-Paul, de Boulogne, de Guines et de Liliers, quant à la vieille Mathilde, aïeule des droits héritiers de la comté, elle aura, comme douaire, Baubourg, Cassel, Bergues, Bailleul, Furnes, Lille, Douai et Cisoin, avec retour, à sa mort, aux domaines de Flandres. » A ces conditions l'hommage du comte fut reçu; Philippe baisa son vassal sur la bouche, et celui-ci, en gage de fidélité, mit ses mains dégantées dans celles de son suzerain [1].

[1] Meyer, Annal. Fland., ad ann. 1191. — Voyez aussi

Il n'est pas douteux qu'en quittant la Palestine, le roi, malgré ses sermens devant Acre, n'eût l'intention de profiter de l'absence de Richard pour envahir ses domaines. A son passage à Rome, il avait sollicité le pape pour qu'il le dégageât de sa foi; et, à son arrivée à Paris, il s'aperçut bientôt que la situation intérieure de l'Angleterre offrait un vaste champ à ses projets ambitieux [1]. Le petit nombre de barons anglais qui n'avaient pas suivi Richard, privés de leur souverain, étaient incapables de lutter contre le roi de France, convoquant tout son ban féodal. Dès lors celui-ci pouvait se promettre des conquêtes faciles dans les plaines de l'Anjou et de la Normandie. Il ne restait plus qu'un prétexte de guerre : « Or, un jour étoit le roi à Pontoise; là ly furent novelles apportées d'outre-mer, qui contenoient que le Vieil de la montagne avoit envoyé en France des assassins pour l'occire à la prière et commandement du roi Richard. De ces novelles, le roi fut moult troublé et ému. Aussitôt se départit de Pontoise, et depuis fut moult soigneux de son corps; il establit sergens qui tojours portoient grande masse de cuivre devant lui pour son corps garder [2]. »

Galand : Preuves des Droits du Roi et de la Couronne sur la Flandre, p. 144.

[1] Benoît Petersborough, ad ann. 1191; comparez avec les témoignages cités dans le précédent volume.

[2] Grande Chronique de Saint-Denis, à l'année 1191.

L'accusation portée contre Richard était absurde : elle provenait d'une de ces rumeurs que la crédulité publique accueillait sur le Vieux de la montagne et son mystérieux pouvoir ; néanmoins le roi s'en empara comme d'un heureux prétexte de guerre : il convoque ses hommes, et se précipite sur la Normandie sans aucune sommation ni envoi de héraut ; les barons anglais n'eurent pas plutôt connu l'apparition du gonfanon royal sur les frontières de Normandie, qu'ils passèrent sur le continent, et vinrent voir le roi : « Pourquoi vous lever ainsi, lui dirent-ils, contre le pélerin ? — Qu'on exécute à mon égard le traité de Messine, répondit Philippe ; qu'on me rende Gisors, le Vexin, le comté d'Auge et d'Aumale ; qu'on me remette en même temps ma sœur Alix, détenue dans la chatelenie de Rouen. — Nous ne le pouvons, car Richard n'a point envoyé ses chartes scellées. — Eh bien ! je saurai les avoir par la force. « Alors l'archevêque de Rouen s'approcha, la mître en tête, l'étole au cou, et lui dit : « O roi ! ignores-tu que Richard est encore dans le saint pélerinage, et que l'Église protége ses domaines ? Renonce à ton entreprise impie, si tu ne veux encourir les foudres de l'excommunication. — Oui, j'attendrai, dit le roi, mais peu de temps [1]. »

[1] Benoît Petersborough, ad ann. 1192, et Raoul de Dicet, sous la même date.

Philippe avait placé ses tentes près de Vernon, lorsqu'un sergent d'armes, paré de sa robe aux couleurs d'Henri d'Autriche, lui remit le message suivant : « *Henri, empereur des Romains, toujours auguste, à Philippe, roi de France, son cher et spécial ami, salut et affection :* Notre grandeur impériale sachant que vous vous réjouissez du bonheur dont il plaît à Dieu de nous honorer, nous avons cru devoir informer votre noblesse que Richard, roi des Anglais, l'ennemi de notre empire, le perturbateur de votre royaume, étant sur mer pour retourner en son pays, a fait naufrage aux côtes d'Istrie entre Aquilée et Venise, et s'est sauvé avec peu de personnes. Maynard, comte de Gortz, notre vassal, et les peuples de ces contrées, sachant que ce roi avait trahi la Palestine, et achevé de la perdre, l'ont poursuivi dans le dessein de le faire prisonnier. Ils l'ont chassé devant eux, et pris d'abord huit de ses chevaliers; ce roi est ensuite arrivé dans un château de l'archevêché de Saltzbourg, et puis de là il a pris son chemin vers nos terres, marchant de nuit et à la dérobée. Léopold, duc d'Autriche, notre cousin, ayant fait examiner la route que ce roi tenait, et ayant mis du monde à ses trousses, s'est enfin emparé de sa personne dans une petite maison près de Vienne : comme il est maintenant en notre pouvoir, et qu'il s'est toujours attaché à vous chagriner et à trou-

bler votre royaume, nous nous hâtons de vous en mander la nouvelle, persuadé qu'elle vous sera très agréable. Scellé à Vienne, en présence de notre bouteiller, le 5e des kalendes de janvier 1192 [1]. »

Pour se rendre compte de la conduite déloyale du duc d'Autriche envers Richard, pauvre et pélerin, il faut un peu revenir dans la Palestine, et reprendre les événemens de la croisade. Après le départ du roi de France, Richard demeura seul chargé du commandement suprême des barons et des chevaliers; le duc de Bourgogne et les Francs lui firent momentanément hommage : car le langage des fiefs s'employait aussi pour exprimer tous les devoirs de la vie militaire. Le bouillant suzerain ne cachait pas ses ressentimens contre Philippe-Auguste. « Après la prise d'Acre, écrivait-il à ses fidèles d'Angleterre, le roi de France a honteusement abandonné la Palestine, au déshonneur éternel de sa personne et de son royaume [2]. » Cet

[1] Ce qui correspond au mois de décembre de cette même année 1192, l'année ne commençant alors qu'à Pâques. — Roger de Hoveden, ad ann. 1192.

[2] Scias quod post captionem Accon et post recessum Domini regis Franciæ a nobis apud Accon, qui ita *turpiter* peregrinationis suæ propositum et votum contra voluntatem Dei dereliquit in opprobium æternum sui et regni ipsius, etc.... Benoît Petersb. ad ann. 1191.

ardent caractère ne pouvait long-temps maintenir l'intelligence entre les Francs et les Anglais naturellement rivaux; l'armée chrétienne, après être demeurée quelque temps dans les murs de Ptolémaïs, au milieu des plaisirs que fournissaient en abondance les courtisannes grecques et le vin de Chypre, résolut de marcher vers Jaffa. Richard, selon la coutume féodale, fit sommer et semondre tous les hommes de la Palestine, de venir le joindre avec leurs gonfanons et banderolles. Par ses ordres, l'évêque de Salisbury se rendit auprès de Conrad, marquis de Tyr, l'intime allié du roi de France, pour lui mander qu'il eût à se tenir prêt avec ses chevaliers: « Je n'irai pas, dit Conrad, car je ne me suis point fait le vassal de Richard. » Cette réponse hautaine apportée dans le camp y excita un bruyant murmure : « Allons tous vers Tyr, s'écrièrent les barons, pour venger une telle offense. » Quelque temps après et à la suite d'une vive dispute sur la couronne de Jérusalem, Conrad fut frappé par trois Ismaéliens que le Vieux de la montagne avait envoyés. L'inimitié qui séparait Richard du marquis de Tyr, le fit accuser de ce meurtre. On présuma qu'il avait sollicité, par des présens secrets, le Prince des assassins de le délivrer d'un ennemi actif et dangereux.

Les prouesses merveilleuses de Richard, ses brillans coups de lance dans les plaines de Jaffa,

ne pouvaient affaiblir les haines et les jalousies qu'il inspirait. Son indomptable fierté, son extrême avarice dans le partage du butin, avaient éloigné de sa personne la plupart des barons qui n'étaient point liés avec lui par les devoirs rigoureux d'une vassalité féodale et de territoire. Le duc de Bourgogne, avec ses chevaliers, s'était entièrement séparé, déclarant avec hauteur qu'il ne voulait plus obéir à Richard, son pair comme vassal de la couronne de France; il n'y avait donc plus sous le gonfanon du roi, que les barons d'Angleterre et quelques arrière-vassaux de Normandie, de Bretagne et de Guyenne, et les hommes du sire d'Avesnes.

Diverses causes contribuaient encore à augmenter ces soupçons et ces jalousies ; on savait dans le camp que Richard était en correspondance intime avec Malek-Adel, qu'il appelait *du nom d'ami et de frère*[1] : il avait offert au prince infidèle de lui donner Jeanne de Sicile, sa sœur, en mariage; la jeune princesse devait apporter en dot les cités conquises par les Francs, et Malek-Adel aurait reçu de son frère Jérusalem et tout ce que les musulmans avaient pris sur les chrétiens; l'un et l'autre, conservant leur religion, devaient résider

[1] Boha Eddin, an de l'hégire 587, dans les extraits déjà cités de M. Regnaud.

à Jérusalem. Ces propositions plaisaient beaucoup à Malek, « et c'est moi, Boha Eddin, dit l'historien arabe de ce nom, qui fus chargé de la négociation » [1] : il y avait eu plusieurs conférences à ce sujet entre le roi et Malek-Adel. Une tente magnifique fut dressée aux avant-postes ; l'infidèle y vint dans ses habits somptueux, et Richard y conduisit sa sœur : on offrit des confitures et des rafraîchissemens, selon l'usage des princes ; Malek mangea des mets du roi, et le roi, de ceux du brillant Sarrasin.

On ne peut s'imaginer l'irritation que produisit dans l'esprit des évêques, des prêtres et des pieux chevaliers, cette intimité de rapports entre Richard et le Sarrasin. Ils allèrent trouver Jeanne de Sicile, et lui dirent qu'elle serait rebelle au Christ, si elle consentait à son union avec Malek-Adel [2]. On renonça aux projets de mariage, mais on n'en disait pas moins dans tout le camp que Richard avait trahi la cause des chrétiens.

Lorsque ce prince quitta la Palestine, après le traité conclu avec Saladin, il emporta plus de haines que de regrets ; il avait offensé presque tous les princes et les barons qui combattaient à ses côtés ; la paix qu'il avait conclue avec Saladin

[1] Boha Eddin, *ibid.*
[2] Ibn Alatir, an de l'hégire 587.

paraissait aux yeux des prélats et des chevaliers comme une trahison et une lâcheté. Richard partit donc séparément de sa femme et sa sœur, et pour échapper aux embûches qu'il prévoyait bien qu'on lui tendrait, il prit l'habit des chevaliers du Temple ; une large croix rouge ornait sa poitrine ; il portait le long manteau blanc jeté sur les épaules : ses compagnons imitèrent son exemple, et l'on eût dit une troupe de chevaliers de la maison de Jérusalem, allant quêter en Occident pour la croisade. Ils s'embarquèrent après la fête Saint-Michel (1193), sur trois galères, se dirigeant vers l'île de Corfou ; là, ils louèrent, pour deux marcs d'argent, une petite barque qui les conduisit jusqu'à Raguse : quelques chroniques rapportent que la tempête les poussa vers ce rivage inhospitalier ; craignant encore d'être reconnu, Richard ne prit avec lui que vingt de ses compagnons : tous laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux ; ils se revêtirent de longues robes à la manière des gens du pays [1]. « Mais, s'écrie dans son enthousiasme poétique Guillaume-le-Breton, qui peut échapper aux coups du sort, et éviter les périls que le destin a d'avance assignés ? A quoi sert que le seigneur se déguise et s'abaisse jusques aux fonctions du serf? Il a été bien inutile qu'il ait changé de vêtemens et dressé

[1] Roger Hoveden, ad ann. 1193.

des mets dans les cuisines : Marius ne trouva pas un abri dans les marais de Minturnes, et le fils de Thétis, couvert du vêtement des jeunes filles, à la cour de Lycomède, ne peut se dérober au prudent Ulysse [1]. »

Il paraît qu'en effet le roi Richard s'était soumis aux fonctions les plus humiliantes, pour échapper aux recherches de ses ennemis : *il tournait la broche por cuire capon* [2], allait au marché avec un grand panier ; mais la dépense qu'il faisait ainsi que ses compagnons, excitèrent une plus vive surveillance. Arrivé à Vienne, les officiers préposés aux péages féodaux remarquèrent que le chef de cette troupe de voyageurs avait à sa ceinture une brillante escarboucle : on savait que Richard venait de quitter la Palestine ; quelques soupçons s'élevèrent, les pélerins prirent la fuite, et les officiers du duc d'Autriche ne purent se saisir que de six chevaliers : toujours poursuivi par les habitans, Richard recourut à une nouvelle ruse ; il laissa derrière lui tous ses compagnons, excepté un seul écuyer, il leur recommanda de faire force dépenses pour détourner l'attention de la personne du roi, quant à lui, il choisit deux bons chevaux, et, accompagné du seul écuyer, il vint se cacher en

[1] Guillaume-le-Breton, Philippeid., chant IV.
[2] MSS. du Roi, sur le trouvère Blondiau.

toute hâte dans un petit bourg auprès de Vienne. Accablé de fatigue, il se jeta sur un lit, afin de dormir quelques heures seulement : pendant cet intervalle, l'écuyer étant allé au marché voulut changer quelque monnaie ; il fut reconnu et pris : resserré dans une vieille tour, il indiqua la retraite de Richard ; c'est alors que les officiers du duc d'Autriche vinrent s'emparer de sa personne royale : Richard n'opposa aucune résistance [1], et fut conduit en présence du duc. « Quand on est morveux, on se mouche, roi d'Angleterre, lui dit le duc ; rien ne peut plus te sauver : tu passeras par mes mains. Il me souvient du déshonneur que tu fis à mon gonfanonier devant Accon, tu déchiras ma bannière et la fis porter en vilain lieu [2]. » Le roi ne répondit rien, tant sa fierté s'était abaissée dans le malheur, et le duc le livra immédiatement à l'empereur d'Allemagne, pour qu'il en fît sa volonté.

[1] Roger de Hoveden, ad ann. 1193.

[2] Ce colloque se trouve dans la vieille Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1194. « Quand on a la morvre, on » se muche : ainsi avez-vous fait, roi d'Angleterre. Mais » rien ne vous vaut ; par mes mains passerez : bien me » souvient du déshonneur que vous portâtes à mon gon- » fanonier qui portait ma bannière contre les Sarrazi- » nois, que vous la déchirastes et la fistes jeter en vilain » lieu, en dépit de moi. » (Chron. Saint-Denis, t. XVII. — *Hist. de Fr.*, de dom Brial, p. 378, not. B.)

Telles étaient les causes qui avaient amené la captivité de Richard, que l'empereur annonçait avec tant d'empressement au roi Philippe. Au lieu de gémir sur la triste situation d'un pélerin et d'un compagnon d'armes captif, le roi en manifesta une joie extrême; il festoya pendant plusieurs jours les messagers de l'empereur, et tout ne fut qu'abondance. Comme pour couronner sa conduite déloyale, il se mit en communication avec Jean, comte de Mortagne, frère de Richard, qui cherchait à soulever les barons de l'Angleterre contre son frère absent et à se faire proclamer roi. Un traité secret fut même entre eux arrêté.

« Ceci sont les conventions arrêtées entre Philippe, roi, et le comte de Mortagne. Le comte cède à Philippe toute la partie de la Normandie endeçà de la Seine, vers Paris, excepté la ville de Rouen et deux lieues de territoire autour de ses murailles; le roi possédera dans la Touraine, la ville de Tours, les châteaux de Montrichard, de Loches et de Châtillon. Louis, comte de Blois, aura la seigneurie de la Châtre, Trie, Fréteval et Vendôme; le comte du Perche recevra dans la Normandie le château de Moulins; quant aux comtés de Toulouse et du Perche, il est reconnu qu'ils sont tout-à-fait en dehors de la mouvance des rois d'Angleterre. Le roi s'oblige à recevoir l'hommage du comte de Mortagne pour toute la partie de la

Normandie, de l'Anjou, du Poitou et du Maine dont le comte demeure en possession; le comte s'engage à ne jamais traiter de la paix avec Richard, son frère, sans le consentement de son suzerain, et, à son tour, le roi s'oblige expressément à toujours comprendre le comte de Mortagne dans les traités qu'il pourrait conclure avec Richard [1]. »

Ce traité, dans lequel on se partageait les dépouilles d'un prince captif, fut suivi d'une autre convention secrète dans laquelle Jean, comte de Mortagne, consentait à épouser la princesse Alix, moyennant quoi Philippe s'engageait à l'aider de tout son pouvoir pour conquérir la couronne d'Angleterre, au préjudice de Richard [2].

Ces conventions étaient à peine conclues que le roi de France convoqua ses barons en parlement pour les exciter à la guerre. Dans le mois d'avril, après Pâques 1193, sa bouillante chevalerie était déjà sur le territoire normand. Gisors fut livré au roi par le châtelain, les barons marchèrent en toute hâte sur Rouen : un hérault aux armes de France s'avança jusqu'au pied des murailles et dit : « Jean, comte de Mortagne, est devenu

[1] Trésor des Chartes, *Angleterre*, I. Act. 1. — Leibnitz, Cod. diplomat., p. 4. — Traités de Paix, édit. de Hollande, t. I, ch. 39, p. 33.

[2] Roger de Hoved., Annal. Anglor., ad ann. 1193, p. 724.

l'homme du roi pour l'Anjou et la Normandie. Le suzerain est venu ici en personne pour recevoir l'hommage de cette cité, qui est le chef des terres normandes, si vous ne faites aucune résistance, il sera votre seigneur bon et juste. » Les bourgeois répondirent : « Les portes vous sont ouvertes, entrez si vous voulez, personne ne vous résistera. » Philippe dit alors : « Je m'en vais prendre l'avis de mes hommes. » Et ses hommes lui conseillèrent de camper hors des murs [1].

Cette brusque invasion du territoire de Normandie étonna les barons d'Angleterre et la reine Éléonore, que son fils avait établie régente. La cour, les monastères, les cités étaient en deuil pour la captivité de leur suzerain ; tous les pélerins de la Palestine que l'on interrogeait sur le sort de Richard répondaient : « Las ! nous l'avons laissé sur les rivages de l'Adriatique, et depuis nous ne pouvons vous dire ce qu'il est devenu. » On venait cependant d'avoir quelque nouvelle « par un varlet galant et ménestrel » qu'on appelait Blondel ou Blondiau, selon le langage des chroniques. Blondel, simple varlet de l'Artois, avait été uni, dès l'enfance, avec le roi Richard, qui aimait les vers et la science gaie ; ils avaient même fait chansons et romans ensemble pour l'amusement des dames

[1] Roger de Hoved. ad ann. 1193.

et des damoiselles. Lorsque la nouvelle de la captivité de son suzerain arriva en Angleterre, Blondiau jura par Thomas de Cantorbéry et sa dame de *querrir son seigneur en toute terre tant qu'il l'averoit trouvé.* Il se revêtit donc de l'habit de ménestrel en voyage, prit sa vielle et sa gigogne, et s'en alla toujours marchant. Or, il advint par aventure qu'il se trouva en Autriche devant une tour de la dépendance du duc Léopold. Blondiau, qui s'était *hébergié en châtelainie*, dit alors à son hôte : « Bel oste, y a-t-il prisonnier en la haute tor? — Oui, et d'un haut lignage, car des hommes d'armes veillent nuit et jour. » Le ménestrel satisfait de cette nouvelle demande la permission de *séjorner,* ce qu'il obtint de la châtelaine, dont il avait fait sa dame. Le ménestrel demeura tout l'hiver, jouant *moult* airs sur sa vielle, cherchant à se bien mettre avec les vassaux et les hommes d'armes, comme un ménestrel gai et joyeux. Or, comme il était en pensée au pied de la tour, et voulant se faire connaître, il se mit à chanter une *cançon* qu'il avait faite autrefois avec Richard[1].

Blondel. « On ne peut vous voir, douce dame, sans vous aimer, mais votre cœur est plein de

[1] Tous ces détails se trouvent dans une petite chronique sur le trouvère Blondiau; elle est à la Bibliothèque du Roi, dans les mss.

cruauté; je supporte mon mal avec patience, car je ne suis pas le seul malheureux. »

Lorsque le roi Richard eut entendu la voix de son ami, il répondit sur-le-champ, car il chantait fort bien, par l'autre couplet de la *cançon.*

Richard. « Aucune dame ne peut régner sur mon cœur si elle garde ses faveurs pour tous. J'aime mieux être détesté tout seul que d'être aimé avec d'autres. »

En entendant cette voix chérie, le ménestrel ne put retenir sa joie, et joua sur sa vielle le troisième couplet, pour faire comprendre à Richard qu'il l'avait reconnu. Il vint donc trouver le châtelain son hôte et lui dit : « Beau sire, je m'en irai volontiers en mon pays, s'il vous plaît m'en donner congé. » Il l'obtint avec force *larmes pleurées.* Ce fut alors que Blondel traversant l'Allemagne vint annoncer à la reine Éléonore dans quel lieu le roi Richard était captif.

C'étaient, cependant, ces tristes circonstances que choisissait Philippe Auguste pour envahir les États de Richard. Les barons d'Angleterre, divisés par la guerre civile, ne pouvaient se réunir en force pour combattre. Le roi de France profita de tous ces embarras pour leur imposer les plus dures de toutes les conditions [1] : « Les barons de

[1] Roger de Hoved., Ann. Angl., ad ann. 1193.

Richard s'en remettaient au jugement du roi pour toutes les terres dont celui-ci s'était emparé ; il pourrait les rendre ou les garder à sa convenance. Les Anglais devaient assurer 500 livres angevines de revenus à Louis, comte de Blois, et s'acquitter absolument envers le comte Thibaut ; la mouvance des comtés d'Angoulême et de Gournay était assurée au roi de France. Les comtes de Meulan et du Perche étaient remis en possession de tout ce qui leur appartenait en Normandie et en Angleterre ; Richard devait payer à son retour 20 mille marcs d'argent ; Philippe retenait en gage Loches, Châtillon, Drincourt et Arques, qui seraient gardées par les hommes d'armes de France, mais aux frais de son vassal Richard. »

Cet injuste traité fut scellé par l'évêque d'Ély, chancelier d'Angleterre, Guillaume des Roches, Jean Depreaux et Guillaume de Brivière ; tous jurèrent que Richard exécuterait la convention à son retour, et qu'il en donnerait sa charte quarante jours et quarante nuits après la sommation ; Philippe exigea même des ôtages ; Robert de Harcourt, Chrétien de Longchamps s'engagèrent sur leur foi à se rendre aux prisons de Paris, si le traité n'était pas ponctuellement rempli. Tout autre prélat ou baron qui serait désigné par le roi comme ôtage devait immédiatement venir sur sommation à la grande tour du Louvre pour y demeurer captif.

Non-seulement Philippe imposa ce traité contre les lois de l'honneur, de la religion et de la chevalerie, mais en même temps il écrivit dans les termes suivans, de concert avec Jean d'Angleterre, à l'empereur Henri II : « Tenez bien Richard captif dans une prison perpétuelle, ou au moins détenez-le jusqu'à la Saint-Michel 1194 ; nous en avons besoin. Demandez-nous ce que vous voudrez pour cela, nous vous l'octroyerons [1]. » Philippe et le comte pensaient, au moyen de ce délai, pouvoir s'assurer les bénéfices de leur déloyale alliance contre un vassal et un frère ; ils voulaient mettre à exécution leur traité secret : l'un par rapport aux fiefs anglais en France, l'autre pour usurper la couronne d'Angleterre.

Pendant ce temps, la reine Éléonore s'adressait à toute la chrétienté pour réclamer la liberté de Richard ; la rhétorique redondante de Pierre de Blois retraçait au Souverain Pontife les douleurs maternelles et le deuil des sujets d'Angleterre : « la majesté royale n'avait point été respectée ; et l'habit de pélerin n'avait pu protéger un preux chevalier, défenseur du Saint-Tombeau; celui que l'épée du Sarrasin n'avait pu atteindre était tombé victime de la trahison, de la perfidie [2]. » Comme

[1] Roger de Hoveden, ad ann. 1194. — Dans les *Hist. de Fr*, t. XVII, p. 562.

[2] Rimeri Fœdera, t. I

on accusait Richard du meurtre de Conrad, marquis de Montferrat, tombé sous les coups des Ismaéliens, on fit courir en Occident une lettre vraie ou supposée du Vieux de la Montagne.

« *Le Vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche :* Comme plusieurs rois et princes d'outre-mer inculpent Richard, roi des Anglais, de la mort du marquis, je jure par le Dieu qui règne et la loi que nous suivons, qu'il n'en est pas l'auteur. En voici la cause : un de nos frères, qui venait de Satélie sur un de nos bâtimens, fut jeté par la tempête vers le rivage de Tyr, et là le marquis l'a fait tuer ; ses hommes ont saisi tout ce qu'il avait. Lorsque nous avons eu connaissance de cet évènement, nous avons envoyé nos messagers au marquis, afin qu'il voulût bien nous rendre ce qu'il nous avait pris, et payer la composition pour la mort de notre frère. Le marquis n'a pas voulu les entendre, et a imputé le vol dont nous avions à nous plaindre à Regnauld, seigneur de Sidon. Comme j'ai ensuite appris d'une manière certaine qu'il en avait menti, j'ai de nouveau envoyé mes messagers ; au lieu de me répondre, il les a fait jeter dans l'eau ; désirant donc venger un outrage fait à ma personne et à ma souveraineté, j'ai résolu de tuer le marquis, et c'est pourquoi j'ai envoyé deux de mes frères qui l'ont frappé en présence de ses gardes ; or, sache, duc d'Au-

triche, que nous ne faisons tuer personne pour un salaire, et, par conséquent, que nous n'avons rien reçu de Richard. Nous ne donnons la mort que pour nous venger. Nous t'écrivons cette lettre à notre grand château de Shellia, l'an d'Alexandre 1505[1]. »

La captivité de Richard faisait une impression trop forte dans la chrétienté; elle était en opposition trop évidente avec les opinions contemporaines sur la sainteté du pélerinage et l'inviolabilité du croisé, pour qu'elle se pût prolonger long-temps. Il était donc impossible à l'empereur d'accéder aux desseins du roi de France et du comte de Mortagne. Tous les barons et les prélats d'Angleterre agissaient auprès du pape et de l'empereur. Cette année 1194, Richard fut conduit devant Henri II, alors à Haguenau, et ce prince lui parla en ces termes : « Roi des Anglais,

[1] Raoul de Dicet, *Imagin. hist.*, ad ann. 1193. On a élevé quelque doutes sur l'authenticité de cette lettre : nous ne la défendrons pas; nous dirons seulement que M. Michaud n'en a pas lu bien exactement le texte, lorsque pour en combattre l'authenticité, il a dit qu'elle portait pour suscription l'année du pontificat du pape Alexandre, ce qui était plus que singulier dans une lettre d'un musulman; c'est de l'année d'Alexandre-le-Grand qu'elle est datée, ou de l'ère macédonienne encore employée par les populations de la Syrie.

il n'y a pas bien long-temps encore que tu nous as fait la guerre, en t'unissant par un traité à Tancrède de Sicile, pour dépouiller ma femme.

Richard. Que celui qui m'accuse de trahison vienne tout armé; qu'il consente à entrer dans la lice pour me convaincre sur ce point : j'ai encore assez de courage pour vendre chèrement la victoire; qu'on fasse donc ce qui est prescrit par le droit féodal. Si j'ai combattu pour ma sœur dans la Sicile, je n'ai point pour cela offensé ton empire; je défie tes chevaliers de le prouver [1].

Henri. N'as-tu pas touché dans la Syrie les pièces d'or de Saladin? N'as-tu pas livré les serviteurs du Christ à ses ennemis? N'as-tu pas consenti à ce que Gaza, Joppé, Ascalon, fussent rasés? N'as-tu pas livré au poignard des assassins le cœur de ton suzerain, Philippe de France

Richard. Par saint Gréal, ceux qui ont dit ces paroles en ont menti; qu'on m'ouvre la barrière et le champ clos selon le droit. O Seigneur! prends pitié de mon pélerinage; ne souffre pas que mon frère usurpe mon royaume; tandis que je suis captif, Philippe s'empare à son gré de mes châteaux et de mes cités. Tu n'es prince que depuis peu, tu dois avoir besoin d'argent pour t'assurer les hommages de tes barons; rends-moi la liberté, je

[1] Guillaume le Breton, *Philippéide;* chant v.

te donnerai un bon nombre de marcs d'argent et d'écus; à quoi te sert de me retenir captif? Ta gloire n'est point rehaussée parce que tu t'es emparé d'un prince désarmé!

Henri. Eh bien! fais ce que tu dis, donne-moi une bonne rançon, et je te mettrai en liberté. »

Depuis ce parlement de Haguenau, Richard fut mieux traité par l'empereur. L'évêque d'Ély était depuis quelque temps arrivé en Allemagne, et était parvenu à faire entendre à l'empereur Henri que son intérêt réel lui commandait de rendre la liberté à Richard. Le prince anglais s'empressa d'annoncer la nouvelle de sa prochaine délivrance à ses barons et justiciers d'Angleterre, afin de réveiller leur confiance et d'exciter leur zèle pour recueillir sa rançon. Cette lettre, pleine d'éloges pour l'empereur, se ressent peut-être un peu de la triste position du roi captif.

« *Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à la reine Éléonore sa mère, à ses justiciers, et, en général, à tous ses fidèles :* Qu'il soit bien connu de vous tous que notre chancelier Guillaume d'Ély, portant amiablement la parole entre nous et l'empereur, a obtenu que de l'étroite tour où nous étions retenu captif, nous fussions conduit en la présence de Henri, qui nous a très bien reçu; nous avons contracté une paix mutuelle à l'égard de tous les su-

jets qui vivent sous notre droit; nous resterons auprès de l'empereur jusqu'à ce que nos affaires soient finies, et que nous ayons payé les six cent mille marcs d'argent dont nous lui sommes redevables pour la rançon. C'est pourquoi nous vous prions, ô nos fidèles, de subvenir à nos besoins, et de faire tout votre possible pour recueillir beaucoup de sterlings. Tout ce que vous recevrez des églises et des barons sera mentionné sur des registres, et vous en ferez des chartes de reconnaissance, car vous pouvez promettre que tout ce qui sera donné pour la rançon sera fidèlement restitué. Choisissez aussi les ôtages qui doivent répondre de ma parole, de manière que ma liberté ne puisse en aucune manière être retardée. Il faudra remettre à ma mère et à ceux qu'elle désignera tout l'argent que vous pourrez obtenir. Vous pouvez dire à mes barons que je réglerai mon amitié pour eux sur l'argent qu'ils me fourniront en cette circonstance. Plus ils s'empresseront de subvenir à mes besoins, mieux ils seront récompensés. Pour certifier tout ce que je vous dis, notre chancelier vous portera nos chartes et la bulle d'or de l'empereur [1]. »

Philippe et le comte de Mortagne furent dés-

[1] Roger de Hoved., ad ann. 1193. — Dom Bouquet, t. XVII, p. 557.

espérés d'apprendre que Richard allait être mis en liberté. Ils envoyèrent de nouveaux messages à l'empereur : « Gardez-vous de délivrer Richard, car vous vous en repentiriez. Ne savez-vous pas qu'il nous menace tous? Voulez-vous la moitié de ce qu'il vous offre pour sa rançon, à condition que vous le garderez dans un château-fort? ou bien même confiez-nous-le; nous en prenons la responsabilité. » Ces messages arrivèrent trop tard, le traité suivant avait été conclu [1].

Voici les formes de composition entre le seigneur empereur, toujours auguste, et le seigneur Richard, roi d'Angleterre.

« Le seigneur empereur enverra ses hommes à Londres, et là ils recevront cent mille marcs d'argent pur au poids de Cologne. Cet argent sera vérifié et pesé en leur présence; ils en dresseront une charte de quittus. S'il se perd quelque chose durant le voyage, cette perte sera supportée par le roi, tant que l'argent n'aura pas quitté son domaine, et par l'empereur, si c'est sur les terres de l'empire. Les autres cinquante mille marcs seront payés à l'empereur et au duc d'Autriche, et comme garantie, il sera donné soixante ôtages à l'empereur et sept au duc. Cette condition étant exécutée, le roi sera libre, et conduit jusque sur

[1] Roger de Hoveden, ad ann. 1193.

les frontières de l'empire. Richard s'oblige, dans les six mois, d'accorder pour épouse au duc d'Autriche sa nièce, fille du duc de Bretagne; il la fera conduire jusques en Allemagne; là, le duc d'Autriche la verra, l'examinera bien, et si elle lui convient, il l'épousera; tandis que si elle lui déplait, il pourra la renvoyer à son oncle. » Cette Charte est scellée du sceau royal d'Angleterre et de la bulle d'or de l'empire [1].

Après avoir signé ce traité, Richard envoya charte sur charte aux barons et aux communes d'Angleterre pour leur demander de l'argent. Il paraît que ni les barons ni les bourgeois ne se pressaient d'exécuter les conditions du traité; car dans un de ses sirventes poétiques, Richard s'en plaint amèrement.

« Un prisonnier ne parlera jamais de son sort qu'avec la douleur dans l'ame; mais pour charmer les ennuis de sa captivité, il peut bien faire une *cançon*. J'ai beaucoup d'amis, mais les pauvres dons que j'en reçois! Ne doivent-ils pas rougir de me laisser près de deux hivers dans la captivité, faute de rançon [2]!

[1] Rimer, Fœdera, t. I, rapporte le texte de ce traité.

[2] Voici le texte d'une strophe de ce sirvente :

» Ja nus hom pris non dira sa raison
» Adreitement so com hom dolent non.
» Ma per conort pot il faire cançon.

» Or, qu'ils sachent mes barons anglais, normands, gascons et poitevins, que je n'eus jamais si misérables compagnons dont je ne voulus se payer la délivrance. Je ne prétends pas leur faire un reproche, mais je suis encore prisonnier!

» Il est trop vrai, homme mort n'a ni amis ni parens, puisque pour de l'or et de l'argent on m'abandonne. Je souffre encore plus de la dureté de mes amis. Quels reproches n'auront-ils pas à se faire si je meurs dans cette longue captivité?

» Ma douleur ne m'étonne point: le roi de France, mon seigneur, porte la désolation dans mes terres, malgré le serment que nous avons fait pour la liberté commune; mais une chose me rassure: non, je ne tarderai pas à briser mes chaînes.

» Chansonniers mes amis, vous que j'ai aimés et que j'aime encore, chantez l'infamie de mes barons qui m'abandonnent, et la honte de mes ennemis qui attaquent Richard captif. Tous agissent en vrais vilains discourtois : ils me font la guerre tandis que je suis sans liberté.

» Comtesse de Solre, Dieu garde votre souve-

» Pro a d'amis, mas poure son li don
» Onta i oron, se por ma reezon
» Soi fait dos yver pris. [1] »

[1] MSS. Sainte-Palaye. Il a été analysé par Millot, *Hist. des Troubadours*, p. 61.

rain mérite ; je vous invoque moi, pauvre prisonnier [1] ! »

Il paraît que plusieurs barons anglais se souciaient peu du retour de Richard, qui avait multiplié les exactions pendant son règne ; ils préféraient peut-être le comte de Mortagne, trop faible pour attaquer leurs priviléges. Le comte Robert de Nunant, qu'on avait désigné pour ôtage, sommé de remplir son devoir féodal, refusa positivement, disant : « Je ne suis plus l'homme de Richard, mais celui du comte de Mortagne, son frère. » Cependant la captivité du prince étant un des cas féodaux pour lesquels les barons devaient aide d'argent et de corps à leur seigneur, les cours de justice, sur la demande d'Éléonore, prononcèrent plusieurs amendes contre les barons récalcitrans, et Richard écrivit charte sur charte, de manière qu'ils se mirent en mesure d'exécuter le traité conclu. Les ôtages partirent de Londres avec des mulets chargés d'argent ; chaque fief militaire avait payé vingt sous ; tous les laïques donnèrent la quatrième partie de leurs revenus ; les évêques acquittèrent la même charge, et les clercs la dîme sur tous leurs biens ; ces impôts, ayant été perçus aussi bien sur le continent qu'en Angleterre,

[1] Cette invocation à une dame se trouve à la fin de toutes les poésies des troubadours.

produisirent des sommes considérables qui furent transportées à Douvres où se trouvaient les envoyés de l'empereur; là on pesa les sacs; on les trouva tous complets et bien remplis [1].

La rançon étant ainsi acquittée, l'empereur mit Richard en liberté. Par une charte scellée, il lui donna même, selon les conventions secrètement arrêtées, la souveraineté de plusieurs terres, savoir : la Provence, le Viennois, Marseille, Arles, tout ce que l'empereur prétendait avoir depuis le Rhône jusqu'aux Alpes, la Bourgogne, les hommages du roi d'Aragon, du comte de Die et du comte de Toulouse, droits réellement contestés, et que les empereurs n'avaient jamais exercés que nominativement. L'époque du départ fut fixée à un terme très rapproché. Richard se hâta de l'annoncer à l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, aux barons et aux communes. « Comme je suis certain, leur disait-il, que vous désirez ma liberté et que vous l'apprendrez avec joie, je vous annonce qu'elle est maintenant assurée; l'empereur me la rendra tout entière le vingtième jour de la lune après la Nativité. Le dimanche suivant, je recevrai la couronne de Provence qu'il m'a accordée. Donné à Spire, le 22 décembre [2]. »

[1] Roger de Hoveden, ad ann. 1193.
[2] Rimer, Fœder., t. I.

Le roi Richard avait manifesté de si profonds ressentimens contre Philippe-Auguste et le comte de Mortagne pendant ses deux ans de captivité, que l'empereur crut devoir prévenir ces deux princes, ses alliés, du départ de son prisonnier. « Allons, leur écrivit-il dans une charte, allons, tenez-vous sur vos gardes, car le diable est déchainé, mais je n'ai pas pu faire autrement [1]. » Richard partit le 12 janvier de Spire et obtint un sauf-conduit sur les terres d'Allemagne. Il visita Cologne, où les princes de l'empire assemblés apposèrent leur scel sur une lettre qu'ils adressèrent communément au roi de France; ils le sommaient de rendre à Richard toutes les terres, villes et châteaux dont il s'était emparé pendant que son royal compagnon était pélerin ou captif. S'il se refusait à faire cette restitution, tous les princes promettaient au roi anglais de l'aider à les reconquérir par la force. Cette lettre était scellée par les archevêques de Mayence et de Cologne, l'évêque de Liége, les ducs d'Autriche, de Louvain, de Souabe, le comte Palatin du Rhin [2]. Philippe, loin d'y répondre, cherchait toujours, de concert avec le comte de Mortagne, à soulever les barons d'Angleterre contre leur droit souverain. Richard avait

[1] Raoul de Dicet, ad ann. 1194.
[2] Roger de Hoveden, ad ann. 1193.

à peine quitté Cologne qu'Adam de Saint-Edmond, clerc du comte de Mortagne, s'était rendu en Angleterre, afin de soulever le plus de barons qu'il pourrait contre Richard, et, en tous les cas, de fortifier les châteaux et les fiefs de son maître. Il vint en conséquence à Londres, et reçut l'hospitalité d'Hébert, archevêque de Cantorbéry. Étant à table, échauffé par le vin, et dans l'abondance des paroles d'un après-diné, il dit au prélat : « Sire archevêque, le comte Jean est riche; il est dans la plus intime familiarité du roi de France, qui lui a fait don des châtellenies de Driancourt et d'Arques [1]; Philippe donnerait bien davantage s'il avait quelques hommes sur lesquels il pût compter. » L'archevêque l'interrompit en lui disant : « Ne parle pas ainsi, traître. » Cependant, on ne fit aucune violence au clerc tant qu'il demeura dans la maison et à table, à cause de l'hospitalité [2]; mais en sortant, le maire de Londres le toucha de son bâton blanc; il fut saisi par les justiciers. On trouva sur lui des chartes adressées en commun par Philippe et le comte de Mortagne à presque tous les barons et prélats des

[1] Roger Hoveden dit : Multa jactans de prosperitate domini sui et de familiaritate regis Franciæ. Ad ann. 1193,

[2] Sed nemo misit in eum manum propter reverentiam mensæ. Ibid., ad ann. 1193.

domaines d'Angleterre. On les invitait à proclamer le comte Jean, et à se dispenser ainsi de payer la rançon de Richard, coûteux devoir de la féodalité. La trahison était évidente, aussi bien pour le clerc de Saint-Edmond que pour le comte de Mortagne lui-même qui avait signé ces chartes. En conséquence, l'archevêque de Cantorbéry convoqua la cour des barons, et tous unanimement déclarèrent le comte Jean déchu de ses fiefs d'Angleterre et de toutes ses possessions dans les comtés, terres et dépendances de la couronne des Plantagenets.

C'est dans ces circonstances favorables, au milieu de cette expression presque unanime de fidélité, que Richard arriva en Angleterre. Il y fut reçu avec enthousiasme; les barons oublièrent leurs intérêts féodaux, et ceux-là qui avaient secrètement négocié avec le comte de Mortagne ne furent pas les derniers à manifester avec vivacité leur dévoûment au roi. Ce prince avait éprouvé tant de malheurs durant une longue et triste captivité, qu'il s'attachait à sa personne ce sentiment mélancolique qui naît à l'aspect de grandes infortunes. Tous les barons et les prélats accoururent prêter un nouveau serment à leur suzerain. Il fut couronné une seconde fois à Londres avec toutes les pompes de son avènement, afin de raffermir la fidélité incertaine. Les barons et les communes se

hâtèrent de lever des hommes, et de fournir de l'argent. La cité de Londres offrit à elle seule trois cent mille sterlings. Richard montra en cette circonstance une douceur et une urbanité qui lui étaient peu habituelles; il ne voulut rien faire sans le conseil et l'avis de ses barons; pendant quatre jours, il tint sa cour plenière à Nottingham. Il y parut sa couronne d'or sur la tête, sceptre en main, et un bâton de commandement surmonté d'une espèce de colombe [1]. La guerre contre Philippe fut décidée, ainsi que la confiscation des fiefs du comte de Mortagne; on imposa chaque espace de terre que la charrue pouvait labourer deux sous pour les frais de l'expédition. Enfin, le 2 mai, Richard se mit en mer malgré le gros temps qui s'était élevé; sa flotte, battue par la tempête, relâcha dans le port de Portsmouth, et vint aborder deux jours après sur les côtes de Normandie.

[1] Et in manu sinistra virgam auream in cujus sommitate habetur species columbæ. Hoved., ad ann. 1193.

CHAPITRE X.

Préparatifs de Philippe-Auguste pour de nouvelles batailles. — Trahison du comte de Mortagne. — Siége de Verneuil. — Défaite de Fréteval. — Prise des chartes et du trésor de la couronne. — Trèves et nouveaux combats. — Défis pour un combat singulier entre Philippe et Richard. — Traité provisoire. — Traité définitif. — Opposition violente de l'archevêque de Rouen, qui lance un interdit sur la Normandie.

1194 — 1196.

Philippe-Auguste avait à peine appris l'arrivée de Richard en Angleterre, qu'il s'était préparé à une guerre à outrance; les messagers parcouraient les châteaux des barons pour les *semondre* à prendre les armes; les communes, elles-mêmes, avaient fourni leur contingent en hommes et en deniers; Richard n'était point encore débarqué en Nor-

mandie, que déjà les chevaliers, sous le gonfanon de France, avaient envahi cette province. « Philippe était à Vaudreuil, au point où l'Eure baigne ces contrées *de ses eaux divines*[1]. » Le comte de Mortagne occupait Évreux, protégé par ses hautes murailles. L'union la plus intime paraissait régner entre eux, et le roi de France lui avait, par ces motifs, confié cette cité importante de la Normandie; mais le comte ayant appris la confiscation de ses fiefs en Angleterre, la soumission de presque tous les barons Anglais à son frère, craignit les suites de sa trahison; de concert avec Richard ou peut-être seul, mais pour gagner ses bonnes grâces, il tenta de séparer violemment sa cause de celle de Philippe, son allié. Le comte avait sous ses ordres trois cents lances de France et près de cent cinquante archers anglais; dépassant tous les tyrans de la Sicile par la méchanceté de l'ame[2], Jean invite à un festin tous les Français qu'il put trouver à Évreux, et les chevaliers et les servans d'armes, à l'exception d'un petit nombre que le hazard fit demeurer dans la citadelle. Ceux-ci donc ayant déposé leurs armes, le prince, après les avoir tous rassemblés dans un seul château où ils croyaient se réunir pour dîner, appela tout à

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.
[2] *Ibid.*

coup du sein de leur retraite ses Anglais armés, et enveloppa trois cents hommes dans un même massacre; puis ayant fait attacher leurs têtes à des piques brûlantes, il les promène tout autour de la ville (spectacle épouvantable), afin d'ajouter, s'il était possible, à la douleur du roi par une action si monstrueuse; c'est ainsi que, dans les légendes, jadis Horse et Hengist massacrèrent d'une semblable manière tous les barons de la Bretagne, qu'ils avaient traitreusement invités à un festin et qu'ils firent envelopper par des Anglais [1]. »

Cet acte d'une déloyauté barbare sanctionna la réconciliation du comte de Mortagne et de son frère. Jean fut accueilli sous les tentes anglaises; cependant Richard ne voulut pas lui confier les fiefs confisqués; il avait contre lui de trop vifs ressentimens, il craignait d'ailleurs de nouvelles trahisons.

Le roi Philippe assiégeait le château de Verneuil lorsqu'il apprit le massacre des chevaliers de France : « Aux armes, aux armes, s'écria-t-il; que le gonfanon de deuil soit arboré sur ma tente. » Un sentiment d'honneur et de vengeance retenait les Français devant Verneuil, car les habitans [2],

[1] Vieille légende bretonne. — Philippéide de Guillaume-le-Breton. — La Chronique de Saint-Denis dit que « *la gent de France fut décolée.* »

[2] Philippéide de Guillaume-le-Breton, ch. v.

race infiniment méchante et accoutumée à aiguiser la méchanceté de leur langue brutale, avaient peint sur le pont même du château, la figure de Philippe, affublé d'un bonnet, une masse en main, le tout en signe de mépris. Cependant le roi quitta le siége, et, à la tête d'un petit nombre de chevaliers, se précipita sur Évreux; les citoyens qui n'étaient pas soutenus encore par la présence des Anglais, prirent la fuite, et le roi ordonna de livrer leurs maisons aux flammes et au pillage des *ribauds*. Après cette expédition les troupes de France revinrent à Verneuil pour en continuer le siége; mais la plupart des barons que le roi y avait laissés lors de son départ, s'étaient retirés; ils prétendaient que le temps de leur service était fini et qu'ils ne devaient plus rien à leur suzerain. Philippe les menaça de la confiscation de leurs fiefs; quelques uns revinrent, mais en petit nombre.

Pendant ce temps, le roi Richard assiégeait Arques, à la tête d'un grand nombre de chevaliers d'Angleterre et de Normandie; les vaillans barons de France ne voulurent point le laisser tranquille, et vinrent plusieurs fois essayer leur valeur contre les vassaux du roi Anglais : A la lance! à la lance! criaient-ils, et à cet appel connu dans le camp, une foule de preux chevaliers venaient s'essayer dans les joutes. Dans un de ces combats, Jean de Leicester frappa Mathieu de Marle, et lui trans-

perça les deux cuisses de sa lance ; et Mathieu le frappant à son tour dans la poitrine, de la pointe ferrée de son épieu, le força de marquer, sur la terre fraîchement remuée, l'empreinte de son corps immense, et de subir la captivité, en se confessant vaincu [1].

Les exploits des chevaliers de France et d'Angleterre étaient empreints du caractère général des guerres féodales. Les rois se portaient sur un point, fuyaient de l'autre, sans jamais en venir à une action décisive où le talent et la valeur auraient pu se déployer. Le plus grand nombre des feudataires se retiraient à mesure que le service particulier de leurs domaines était accompli, de sorte que l'ambition guerroyante des deux rois ne pouvait qu'imparfaitement se satisfaire. Dans cette situation, les évêques prièrent à mains jointes qu'on fixât un parlement pour arrêter des trêves ; l'archevêque de Reims, le comte de Nevers, de Bar, et Anselin, doyen de Tours, furent députés par Philippe-Auguste ; le prince anglais désigna l'archevêque de Rouen, le connétable et le sénéchal de Normandie. Le 17 juin, au Val-de-Rueil, une convention fut arrêtée par les envoyés. On convint préliminairement que chacun garderait les châtellenies et terres dont il serait réellement

[1] Philippéide de Guillaume-le-Breton, ch. v.

détenteur, les fortifierait selon qu'il le jugerait à propos; qu'on pourrait en même temps reconstruire les granges détruites par la guerre, et recueillir les moissons comme en pleine paix[1].

Les députés portèrent les clauses de ce traité à Philippe, qui dit : « Puisqu'on veut suspendre les guerres, que tous mes vassaux et ceux du roi anglais y soient compris, et qu'ils ne puissent faire batailles entre eux. » Richard répondit : « Je ne le puis, car les coutumes d'Anjou s'y opposent; les comtes et les barons peuvent toujours vider leurs différends par les combats à outrance, je ne puis l'empêcher[2]. » En même temps il adressa la charte suivante à l'évêque de Salisbury : « Que tous ceux qui veulent faire des tournois et des guerres privées sachent que je ne veux point les empêcher, pourvu qu'ils paient la redevance d'usage, savoir : que le comte me donne vingt marcs, le baron dix, le chevalier possédant fief quatre, et le simple chevalier deux; qu'Herbert Gauthier, grand justicier d'Angleterre, soit chargé de lever cette redevance[3]. »

Ces ordres donnés par Richard irritèrent Philippe-Auguste, qui ne voulut plus entendre par-

[1] Roger de Hoved., Ann. Angl., ad ann. 1193.
[2] Ibid.
[3] Rimer, Fœder; t. I.

ler de trève, et continua la guerre avec fureur. « [1] Les fils de la France allèrent piller une ville puissante en richesses, nommée Dieppe, et la réduisirent en cendres. Comme ils revenaient ainsi chargés de bons écus d'or, Richard s'étant posté au débouché d'une certaine forêt avec beaucoup de chevaliers armés à la légère, leur enleva, dans une embuscade, un grand nombre d'hommes chargés de butin. » A l'approche de Philippe, le roi des Anglais se retira dans le Berry. C'est dans cette course que les barons de France éprouvèrent une triste défaite. « Entre Fréteval et le château de Blois [2] est un lieu célèbre nommé Beaujour, perdu en quelque sorte au milieu des bois, et enfoncé dans de noires vallées. Le roi était par hasard en ce réduit avec ses barons, et vers la matinée, il prenait son repas, tandis que les troupes cheminaient avec les chariots et les chevaux chargés d'armes, de vases et de toutes les choses nécessaires pour l'usage d'un camp. Tout-à-coup le roi des Anglais s'élance de sa retraite et disperse facilement ce peuple de chevaliers désarmés; il tue, emmène les chevaux, les hommes, les charriots et les bagages, les vases de cuisine que l'or et l'argent rendaient éclatans et plus précieux que

[1] Philippéide de Guillaume-le-Breton, ch. v.
[2] Ibid.

tous les autres. Le ravisseur perfide n'épargna pas davantage les petits tonneaux tout remplis d'écus, non plus que les sacs qui renfermaient les ornemens, les registres des impôts et les papiers du fisc; le sceau royal fut enlevé, et le roi éprouva, dans cette circonstance, une perte incalculable[1].

» On n'était pas encore au premier moment du repos quand tout à coup on crie : aux armes! Tous les hommes accourent pêle-mêle; nul ne s'informe s'il s'empare des armes qui lui appartiennent ou de celles de son compagnon, et chacun prend pour lui les épées et les lances qu'il trouve à sa portée. Mais déjà chargés de dépouilles, les ravisseurs s'étaient prudemment dispersés dans les bois et dans les vallées lointaines, où le roi ne pouvait conduire ses hommes d'armes. La perte fut immense; Philippe ordonna de tout réparer, mais on ne put rétablir qu'avec une peine infinie les registres par lesquels on connaissait à l'avance ce qui était dû au trésor, quel était et à combien se montait ce que chacun était tenu de payer à titre de cens, de taille ou pour droit féodal, quels

[1] Voici comment s'exprime à cette occasion la Chronique de Saint-Denis : « Li roi Richars qui se fu mis en » embuschemens pour lui grever s'il peut, salit soudai- » nement du bois à grand compagnie de chevaliers ar- » més, et prit les sommiers du roi qui portoient les de- » niers et la vaisselle d'argent. » (Chron., ad ann. 1194.)

étaient ceux qui en étaient exemptés, et ceux qui étaient condamnés aux corvées, quels étaient les serfs de la terre et les serfs du corps; enfin par quels devoirs un affranchi était encore lié envers son patron. Gautier le jeune procéda à ce travail; il prit pour lui cette rude tâche, et rétablit toute chose dans son état légitime, comme Esdras rétablit tous les livres de la loi qui avaient été détruits par l'impiété chaldéenne[1]. »

Après l'échec de Fréteval, si fatal à notre histoire nationale, la guerre prit un caractère d'animosité encore plus vif. Richard se porta en toute hâte à la tête de ses bandes d'aventuriers brabançonnais, conduites par Mercader vers le Poitou, afin de punir Geoffroi de Rancon, comte d'Angoulême. Vassal des Plantagenets, le comte s'était fait l'homme du roi de France; Richard ne pardonnait pas ces parjures; il prit donc au comte ses châteaux fortifiés et ses communes, et se hâta d'annoncer ses succès à l'archevêque de Cantorbéry. « Sachez, bon évêque, que nous avons pris Taillebourg et Marcillac, et toutes les terres de Geoffroi de Rancon dans le comté d'Angoulême. Angoulême ne m'a coûté qu'une matinée, quoique cependant, dans toutes ces terres j'aie trouvé près de trois cents chevaliers et quarante mille hommes

[1] Philippéide de Guillaume-le-Breton, ch. v.

de corps. Je t'écris ceci d'Angoulême, le 22 du mois de juin (1194) [1]. »

Dans cette course militaire, le roi Richard s'efforça de réveiller l'esprit guerrier et batailleur de ses barons; dans une sirvente que le roi-troubadour adressa au dauphin d'Auvergne et au comte Guy son cousin, il dit : « Dauphin, et vous, comte Guy, répondez-moi! Qu'est devenue l'ardeur martiale que vous fîtes éclater dans votre ligue contre l'ennemi commun? Vous me donnâtes votre foi, et vous l'avez tenue, comme le loup au renard, à qui vous ressemblez par vos cheveux roux; vous avez cessé de me servir, sans doute dans la crainte de n'être pas payé, car vous savez qu'il n'y a pas d'argent à Chinon. Vous préférez l'alliance du roi de France à la mienne; mais peu m'importe : Richard, son gonfanon à la main, vous prouvera qu'il est bon ennemi. Je vous ai vus autrefois aimant la magnificence; mais depuis, l'envie de construire de forts châteaux vous a fait abandonner les dames et la galanterie : vous avez cessé de fréquenter les cours plénières et les tournois; gardez-vous des Français, ils sont inconstans en affaires. Va, sirvente, en Auvergne, où je t'envoie; dis aux deux comtes de ma part, que, s'ils veulent se tenir en paix, Dieu les bénira :

[1] Roger de Hoved., ad ann. 1194.

car, s'il importe peu qu'un manant ou un écuyer tienne à sa parole, c'est un grand malheur lorsqu'un baron manque à sa foi. [1] »

Le dauphin d'Auvergne, loyal troubadour, répondit aussi à Richard par une sirvente :

« Roi, puisque tu chantes, ainsi de moi tu trouveras aussi ton chanteur. Tu m'inspires tant de crainte, qu'il faudra bien faire tout ce que tu me demandes; mais, je t'en avertis, si tu laisses envahir tes fiefs, ne viens pas chercher les miens. Je ne suis point roi couronné; je n'ai pas assez d'hommes d'armes pour défendre mes domaines contre Philippe, puissant comme il l'est. Mais toi, que les perfides Turcs redoutaient plus qu'un lion; toi roi, duc de Normandie, comte d'Anjou, comment souffres-tu qu'on te retienne Gisors?

» Si je t'engageai ma foi, c'est qu'alors je fis une folie : tu me donnas tant de chevaux, valant mille sous d'or, tant de bons sterlings. Mes hommes d'armes t'ont juré d'être fidèles aussi long-temps que tu serais libéral : tu m'as abandonné honteusement, et tu m'accuses de n'être plus brave! Moi, je te déclare que je le suis assez pour attendre mes ennemis de pied ferme entre le Puy et Aubusson, avec mes gens qui ne sont ni serfs ni Juifs. Je

[1] MSS. de M. Sainte-Palaye, analysé par Millot. *Hist des Troubad.*, t. I.

souhaite ton amitié, mais ta conduite envers le comte d'Angoulême m'en dégoûte; tu l'as si bien payé! tu as été si généreux! Roi, tu me verras toujours agir en preux chevalier; l'amour d'une dame dont j'adore les volontés excite mon courage [1]. »

Tandis que Richard envahissait les terres du comte d'Angoulême, Philippe, rassemblant ses vassaux les plus fidèles, s'avançait en toute hâte du Berry sur Vaudreuil, qu'assiégeait le comte de Mortagne son ancien allié, et aujourd'hui rentré dans le devoir de la vassalité envers Richard. « Jean avait sous sa tente le comte David d'Écosse, l'archevêque d'York, le seigneur d'Arundel, les gens du pays d'Auge, qui boivent le cidre mousseux [2], ceux de Lisieux, qui n'ont point de fontaines, et qui, au lieu d'eau de source, se contentent de boire l'eau des marais bourbeux dans lesquels les crapauds sont entassés les uns sur les autres, tandis que la grenouille s'accouple avec son mâle, dont le corps est tout tacheté; les gens du Vexin, qui produit beaucoup de blé et d'orge; les durs habitans du pays de Caux et ceux du Hiémois, qui s'affligent de n'occuper que de stériles montagnes;

[1] MSS. de M. de Sainte-Palaye, analysé par Millot, *Hist. des Troubad.*, t. I.

[2] Philippéide de Guillaume-le-Breton, ch. v.

tous ces peuples, et beaucoup d'autres réunis, faisaient de concert tous leurs efforts pour s'emparer du château.

» Mais tous les chevaliers, enfans de la France, autant qu'on avait pu en rassembler dans les lieux voisins, s'étaient réunis et avaient dressé leurs tentes sur les bords de la belle rivière d'Eure. Le roi Philippe se rendit auprès d'eux, en toute hâte, de la ville de Bourges. En trois jours, ô miracle ! il fit la marche d'une semaine sans descendre de cheval, sans prendre un moment de repos pour se rafraîchir. Inondé de sueur et tout couvert de poussière, il fut encore le premier à traverser l'Eure au gué. Nul délai ne retient les Français ; ils s'élancent contre l'ennemi déjà troublé de leur approche. Les chevaliers anglais jettent leurs armes ; ils fuient en toute hâte : les hommes de pied deviennent nos captifs, ne pouvant se soustraire aux vainqueurs. Lorsque le roi fut revenu sur le territoire du Berry, le comte de Mortagne alla assiéger Bressole ; mais il éprouva le même sort, et les habitans du pays le chassèrent à eux seuls, à sa grande honte [1]. »

Cette lutte chevaleresque, sans aucun résultat, fut enfin suspendue sur les prières et les menaces du cardinal Melior, légat du Saint-Siége, et qui venait encore une fois solliciter les rois d'ou-

[1] Philippéide de Guillaume-le-Breton, ch. v.

blier leurs querelles pour songer aux désolations de Jérusalem. Un parlement nouveau fut indiqué, et Drogon de Mello, connétable de France, se hâta d'en faire connaître les résultats aux barons et chevaliers de France.

« Sachez, seigneurs et dames, que, de l'ordre de notre sire Philippe de France, nous avons juré entre les mains du légat que les conventions suivantes seraient observées : notre roi, à la sollicitation du cardinal et de l'abbé de Citeaux, accorde des trêves au roi Anglais et à ses hommes. Les fortifications des châtellenies détruites par la guerre, ne seront point relevées, à moins d'une mutuelle permission des deux princes. Le roi des Français gardera tout ce qu'il possède au moment de la trêve. Il aura le Val-de-Rueil, Louviers, Aquigni, et les autres places qui sont jusqu'à la haie Malherbe, et au pont de l'Arche du côté de Paris ; celles qui sont de l'autre côté, resteront à Richard ; le roi comprend dans la trêve les hommes et les châteaux qui sont plus à lui qu'à Richard ; tels sont Arques, Driancourt, le comté d'Auge, Mortemar, la terre de Guillaume Chabou, le comté d'Aumal, Gisors, le Vexin, Vernon, Gaillon, Pacy-sur-Eure, etc. Ces fiefs jouiront de la trêve, comme étant du domaine du roi. A son tour, Richard devra déclarer dans les quinze jours quels sont les terres et les hommes qu'il veut compren-

dre dans la trève. Les rois doivent désigner deux conservateurs des trèves, chargés de veiller aux infractions, et de les faire réparer dans les quarante jours. S'il y a dissentiment entre eux, le légat en décidera. Si le roi d'Angleterre manque à sa foi envers le roi de France, et le roi de France envers le roi d'Angleterre, leurs terres seront mises à l'interdit, à moins qu'ils ne satisfassent à la sentence des conservateurs. Quant aux prisonniers, voici ce qu'il en sera : ils demeureront libres, moyennant qu'ils donnent sûreté, ou qu'ils s'engagent par serment à revenir de leur plein gré se remettre en captivité quinze jours avant la fin de la trève. Vous saurez que nous avons reçu de pleins pouvoirs pour conclure ainsi, et que le roi de France s'est engagé à ratifier nos chartes, de la manière dont elles seraient rédigées. Ces trèves ne sont point marchandes, c'est-à-dire que les marchands anglais ou français ne peuvent commercer, ni voyager dans les domaines des deux rois [1]. »

Cette suspension d'hostilités fut moins un prélude de la paix qu'une préparation pour une nouvelle guerre : le roi Richard passait sans cesse de

[1] Ces lettres sont datées de Verneuil, 22 juillet 1194. — Roger de Hoved., ad ann. 1194. — Comparez avec Mathieu Paris, ad ann. 1194, et avec Raoul de Diect, p. 695.

l'Angleterre en Normandie, levant des aides, vendant les charges de baillis et justiciers, recevant des hommages et donnant des fiefs pour s'attirer les services des barons et des chevaliers. En même temps, il envoyait l'évêque d'Ély, son chancelier, à l'empereur Henri VI, pour lui offrir la pleine exécution du traité conclu à l'occasion de sa captivité, c'est-à-dire le mariage de l'héritière de Bretagne et du duc d'Autriche [1]. L'évêque d'Ély fut saisi sur les terres du roi de France, et l'on découvrit dans le bâton de sa crosse épiscopale la correspondance de Richard avec Henri VI. De son côté, Philippe ne restait point oisif; il convoquait son parlement; il pressurait sur tout le clergé, jusqu'alors affranchi de tout impôt par ses immunités : il faisait régler les rôles de services, et se préparait en tout point pour la guerre prochaine [2]. Dès le printemps 1195, la trève étant à peine expirée, les deux rois se trouvaient déjà en présence dans les plaines de Normandie. Les héraults d'armes déclarèrent à haute voix que les trèves allaient être rompues, et que les chevaliers eussent à préparer leurs armes.

Vers le mois de juillet, les barons anglais virent arriver dans le camp de Richard un messager

[1] Roger de Hoved., ad ann. 1194.
[2] Rigord, Gest. Philip.-Aug., apud Duchesne, t. v, p. 38.

porteur de chartes royales : Philippe fesait proposer de vider la querelle en champ clos, par cinq chevaliers anglais et cinq français, au choix des deux monarques. « J'accepte le défi, dit Richard, pourvu que Philippe soit de la partie? — Eh bien : j'irai voir ce fier Anglais, répondit le roi de France; qu'il m'attende ! » Mais on lui remontra ensuite qu'il n'était pas de la dignité du suzerain d'entrer en champ clos avec son vassal, observation qui était moins exacte que prudente [1]. Malgré leur irritation mutuelle, les deux rois se virent encore au Val-de-Rueil, pour discuter leurs intérêts. Ils avaient conduit avec eux la plus noble partie de leur baronnage; mais tandis qu'on cherchait à régler les réclamations respectives, le comte de Chester dit à Richard : « Beau sire, je viens de voir les mineurs de France qui renversent les tours du château de Rueil. — Ah, traître ! s'écria Richard, vous allez voir ce que c'est que le bras des enfans de Londres. » Aussitôt il monte à cheval, et se précipite avec ses barons sur la multitude confuse des chevaliers français, et les met en fuite [2].

S'il y avait beaucoup de haine personnelle entre les deux rois, un grand nombre de causes

[1] Raoul de Dicet, *Imag. Hist.* p. 676.
[2] Roger de Hoveden, ad ann. 1194.

agissaient pour que les vassaux ne la partageassent pas absolument; de sorte qu'à peine commencées, les hostilités cessaient tout à coup. Les nouvelles qu'on recevait de l'Orient sur les malheurs de Jérusalem, les conquêtes chevaleresques des vieux chrétiens des royaumes de Léon, de Castille et du Portugal, détournaient sans cesse les vassaux d'une guerre qui n'offrait à leur piété et à leur ambition aucun des avantages de ces expéditions lointaines; aussi de nouvelles conférences furent indiquées où l'on posa les bases d'un traité définitif. Richard s'obligeait à rendre la malheureuse princesse Alix, et l'enfant que le roi Henri avait eu d'elle dans la tour de Woodstock. Le prince Louis, fils de Philippe, devait épouser la sœur d'Arthur, l'héritier de Bretagne, qui recevrait pour dot, Gisors, Neaufle, Ivry, Vernon et Pacy, et vingt mille marcs d'argent. Philippe cédait à Richard la mouvance absolue sur le comté d'Angoulême. On indiqua dans ces chartes, pour ratifier le traité et y faire adhérer l'empereur d'Allemagne, une conférence à Verneuil, dans l'octave de la Toussaint; les deux rois devaient encore s'y voir et apposer leur scel sur le traité de pacification [1].

Au jour fixé, Richard se rendit à Verneuil; en

[1] Roger de Hoved., ad ann. 1194

entrant sous la tente du roi, il fut accueilli par l'archevêque de Rouen qui lui dit : « Seigneur, tu ne peux pénétrer dans cette enceinte, le roi tient conseil de ses barons. » Richard s'en retourna et ne revint que le soir ; l'évêque de Beauvais le vit s'approcher, et marchant précipitamment à sa rencontre, il l'aborda lui disant : « Richard, ton suzerain te trouve coupable de parjure ; tu avais promis par serment de venir à l'heure de tierce[1], et tu n'arrives qu'à l'heure de none[2]. Voilà pourquoi je te déclare encore la guerre en son nom. — C'est ce que je désire, répondit Richard. »

Les conférences furent ainsi encore rompues ; on courut aux armes ; les barons de France prirent et brûlèrent plusieurs châteaux. De son côté, Mercader, qui conduisait les Brabançois, à la solde du roi anglais, s'empara d'Issoudun[3] ; de part et d'autre on fit d'affreux ravages dans la Normandie, de telle sorte que les blés courbés ne se relevèrent plus. On partait toujours du même point pour arriver au même résultat ; les expéditions des deux rois étaient empreintes de leurs caractères. De la fougue et de la colère ils passaient au besoin de la paix. Provoqués par les barons, les

[1] *Tierce* correspond à neuf heures du matin.
[2] *None* était vers trois heures après midi
[3] Rigord, Gest. Philip.-Aug. Duch., t. v. p. 35.

faisaient des trèves, les rompaient avec impétuosité à peu près comme ils donnaient un coup de lance ; puis, lorsque leurs forces étaient épuisées, ils demandaient trève et merci. Un nouveau traité fut donc conclu : les bases en furent plus larges ; car il devait être définitif. L'on en trouve encore l'original au trésor de Chartres.

« Richard cède à Philippe les mouvances des fiefs que Hugues de Gournay, dit le *Coucou*, tient en Normandie, à moins qu'il ne préfère rendre l'hommage au roi d'Angleterre, comme duc de Normandie. Hugues de Gournay cède tous ses fiefs d'Angleterre à Richard de Vernon, vassal du roi anglais, qui lui donne à son tour Vernon, sous l'hommage au roi de France. Richard rend à Philippe, Neufmarché, Gaillon, Nonancourt, avec leurs châtellenies. On mettra des bornes pour séparer d'une manière distincte les possessions de France et d'Angleterre. Elles seront placées à Moyenville, entre Gaillon et le Val-de-Rueil. Ce qui sera d'un côté appartiendra à Philippe, ce qui sera de l'autre sera la propriété de Richard. Le roi d'Angleterre cède à son souverain toute la mouvance de l'Auvergne. Les barons de Normandie ne pourront point faire la guerre au roi Philippe en leur nom privé, sous peine de confiscation de leur fief. Quant à ceux du Poitou, on ne peut rien promettre ; car les coutumes féodales

protégent l'indépendance des batailles. Le roi de France cède à Richard toutes les villes, communes, châtellenies du Berry, le fief de la Châtre, Saint-Charlier, Château-Meilland, sauf cependant ce que le comte de Saint-Gilles et le vicomte de Turenne y possédaient à la Saint-Michel dernière; il aura encore la propriété des villes et château d'Arques, Driancourt, les arrière-fiefs des feudataires de Hugues de Gournay qui lui sont demeurés fidèles, Beauvais et ses dépendances, en un mot toutes les villes et places qui lui ont été enlevées à lui et à ses hommes durant sa captivité en Allemagne. Si le comte de Toulouse veut être compris dans la paix, il en sera le maître; s'il le refuse, Richard pourra lui faire la guerre, brûler ses champs et ses villes, à moins qu'il n'offre d'ester à droit en la cour du roi de France; alors les hostilités cesseront. Les comtes de Périgord et d'Angoulême, le vicomte de la Brosse restent dans la mouvance du roi d'Angleterre, et lui devront l'hommage. Quant au vicomte de Turenne, comme par le passé, il sera vassal des deux couronnes pour les fiefs qui sont dans leurs mouvances respectives. Andely demeurera neutre sans qu'aucun des rois puisse s'en emparer et le fortifier, à moins que l'archevêque de Rouen, qui en sera détenteur, n'excommunie l'un des deux monarques; en ce cas ils pourront saisir Andely jus-

qu'à la levée de l'excommunication. Si l'excommunication est juste au jugement de quatre prêtres et de quatre diacres, au choix du roi, ils devront rendre Andely à l'archevêque. Richard et Philippe donnent main-levée des biens qu'ils ont saisis sur les églises; ils promettent dans l'avenir de ne plus faire violence aux ecclésiastiques, de ne plus les frapper de leur gantelet de fer, de ne plus prendre les fruits de leurs terres ; ils se garantissent respectivement l'hommage de leurs vassaux, sans que l'un des deux princes puisse attirer ceux de l'autre [1]. »

La charte de ce traité porte la date du 5 décembre 1195, elle fut scellée entre Gaillon et le Val-de-Reuil. Les deux rois se promirent respectivement de se réunir encore dans le même lieu le 15 janvier suivant. Ils se donnèrent leurs gants et leurs éperons en gage d'amitié ; mais l'archevêque de Rouen, qui se trouvait blessé par la clause sur la détention d'Andely, y vint mettre opposition. « Apprenez, écrivit-il à Raoul de Dicet, doyen de Londres, apprenez tous les déplaisirs qui m'affligent, et la conduite que j'ai tenue à la conférence entre les rois de France et d'Angleterre. Je

[1] *Trésor des Chartes du Roi*, Layette *Angleterre*, act. 2. — On le trouve aussi dans Du Tillet, *Invent. des Traités d'entre les Rois de France et d'Angleterre*, f° 117, édit. de 1588.

me suis transporté dans l'octave de la fête des Rois, au lieu destiné pour l'entrevue des deux princes; le premier jour de mon arrivée, Richard me dit : Archevêque, sers moi de pleige et caution pour le traité. Il me fit prier en outre par plusieurs abbés et barons, de lui donner des chartes de garantie pour cet objet; je demandai à quoi cela m'obligeait.—Tu payeras deux mille marcs d'argent au roi de France, au cas où le traité ne serait pas exécuté.—Mais enfin je veux voir le traité, dis-je. J'obtins après bien des instances, qu'on me le communiquât. Comme j'ai la vue un peu faible, le doyen de Rouen m'en donna lecture. Combien j'ai du être surpris, en lisant, entr'autres choses, qu'il serait défendu à l'archevêque de Rouen de lancer l'excommunication et l'interdit contre les sujets et les terres des deux rois, sans la permission de quatre clercs à leur choix, et qu'ils pourraient, en ce cas, mettre la main sur mes meubles, mes revenus et mon vin; voyant donc des attentats si horribles contre le droit de mon église, je jetai tout aussitôt une sentence d'excommunication contre les inventeurs ou approbateurs de cet exécrable traité, en exceptant toute-fois les deux monarques. Sur leurs prières, je me rendis à la deuxième conférence; je faisais porter devant moi la croix épiscopale, et je passais à travers la foule qui me suivait en me témoignant

l'affection, parce qu'elle était persuadée que je défendais les droits de l'église. J'arrive enfin au lieu où se trouvait le roi de France; il me reçut très mal; alors élevant la voix, je lui dis : Veux-tu m'admettre comme pleige et caution de Richard, sauf ma dignité et les droits de l'église Rouen que blesse le traité que vous avez conclu. — Non, je ne t'admettrai pas avant que tu ne lèves l'interdit; ton église est à moi, ta dignité tu ne la tiens que comme fief de ma couronne — Alors je me retirai précipitamment, voyant bien qu'il n'y avait rien de bon à gagner. Je lui fis même demander, par l'évêque d'Évreux, la permission de me rendre dans ma cathédrale. La nuit du samedi, je dormais profondément lorsque des messagers du roi d'Angleterre heurtèrent violemment à ma porte : Venez trouver le roi demain matin, nous dirent-ils; je promis et j'y allai. Il n'est sorte de complimens qu'il ne me fît pour me faire adopter l'article du traité relatif à l'archevêché; il alla même jusqu'à se mettre à genoux devant moi; je refusai tout. Après cela, voyant bien qu'il ne me restait d'autre moyen que de fuir, j'ai pris la route de Cambrai, où je suis arrivé avec un seul chapelain, continuant à jeter l'interdit sur la province de Normandie [1]. »

[1] Raoul de Dicet, *Imag. Hist.*, ad ann. 1196.

L'opiniâtre résistance de l'archevêque de Rouen empêchant l'entière exécution du traité, Philippe et Richard firent tous leurs efforts pour obtenir la renonciation du prélat fugitif. On employa d'abord les mesures de rigueur ; le roi de France fit saisir Andely, les meubles et les revenus de l'archevêché ; le prêtre inflexible demeura dans son exil, fulminant encore des interdits contre toutes les terres ; on eut alors recours aux négociations. Philippe écrivit deux fois à l'archevêque pour le prier de revenir ; Richard lui disait à son tour : « Reviens dans ton diocèse, et visite, en y allant, ton seigneur, le roi de France, » comme Richard l'avait demandé, l'entrevue eut lieu, en effet, à Pontoise ; l'église triompha, parce qu'elle opposait son orgueil et son inflexibilité à l'irritation passagère et aux faiblesses dévotes des princes. La partie du traité relative au siége de Rouen se trouva annulée. Lorsque l'affaire de l'archevêque fut ainsi réglée, les deux rois licencièrent leurs hommes d'armes et les vassaux, qui revinrent dans leurs châtellenies, pour y passer le triste temps d'hiver[1].

[1] Consultez sur cette négociation La Pomeraye, *Hist. des Archev. de Rouen*, p. 415.

CHAPITRE XI.

1194.—1199.

Mariage du Roi avec Ingerburge de Danemarck. — Dégoût qu'il éprouve pour elle. — Opinions des clercs et des matrones. — Dissolution du Mariage sur une fausse généalogie affirmée par les évêques. — Ingerburge est renfermée dans une tour. — Étienne de Tournay prend sa défense. — Intervention du pape. — Le divorce est annulé. — Mariage d'Alix de France avec le comte de Ponthieu. — Reprise des hostilités entre Philippe et Richard. — Nouvelles batailles. — Chants des troubadours. — Les Gallois. — L'évêque de Beauvais est fait prisonnier, le casque en tête et l'arme au poing. — Il réclame. — Réponse du pape. — Témérité de Philippe. — Il tombe dans l'Epte. — Richard annonce que Philippe a bu et bien bu de l'eau de la rivière. — Question pour l'élection d'un empereur. — Nouvelle trève. — Le vicomte de Limoges trouve un trésor. — Richard le réclame, comme suzerain. — Il fait la guerre sur son refus. — Il est atteint par une flèche. — Sa mort. — Epitaphes que font les moines. — Poétique de Guillaume-le-Breton sur la mort de ce prince.

Nous venons de voir le roi de France, aux prises avec son ardent adversaire, promener son gon-

fanon dans les plaines d'Anjou et de Normandie; nous allons le suivre maintenant dans cette vie de châteaux et de tourelles où se passaient les courts intervalles des batailles.

Quelque temps avant la croisade, on a vu qu'Isabelle de Hainaut, première femme du roi, était mort laissant un fils, le prince Louis; les ennuis du veuvage, le violent désir que Philippe ne pouvait pas toujours satisfaire sous la surveillance sévère des évêques; une maladie violente, qui menaça Louis, son fils unique, et son droit héritier[1], l'engagèrent, après l'accomplissement de son pélerinage, à rechercher une nouvelle femme: après avoir bien cherché en toute terre, il choisit Ingerburge, fille de Waldemar, roi de Danemarck, et de la reine Sophie; l'évêque de Hambourg avait écrit au roi que cette princesse était douée d'une grande beauté, qu'elle avait les plus beaux cheveux blonds du monde, et les mains d'une éclatante blancheur; le moine de Saint-Denis, qui en avait entendu beaucoup parler, déclara qu'elle était belle pucelle, ornée de bonnes grâces et de

[1] La Chronique de Saint-Denis assure que Louis, enfant, en fut guéri comme miraculeusement; on lui appliqua sur le bas-ventre le clou, la croix de J.-C. et le bras dextre de saint Siméon. Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1191.

bonnes mœurs [1]. En Angleterre, on attribuait cette union à un motif politique : « Le roi de France, disait-on, ennemi de Richard, avait voulu réveiller, durant la captivité de ce prince, les anciennes prétentions des Danois sur l'Angleterre, et acquérir par son union avec l'héritière du Danemarck, non seulement un allié, mais encore des droits sur une royauté conquise par les Normands [2]. » Étienne, évêque de Noyon, le comte de Nevers et de Montmorency furent chargés de se rendre à la cour de Waldemar pour solliciter la main de la princesse ; ils arrivèrent pendant la nuit aux flambeaux, et Canut, frère d'Ingerburge, les reçut dans son palais. Lorsque les députés eurent annoncé l'objet de leur mission, Canut répondit qu'il confierait volontiers Ingerburge aux envoyés du roi Philippe, pourvu qu'on lui donnât toute sûreté que ce prince l'épouserait ; il demandait par conséquent à garder en ôtages un bon nombre de barons et d'évêques. Les envoyés accordèrent ces cautions, et ce ne fut qu'après que la charte eut été dressée qu'on permit au vénérable évêque de Noyon d'emmener cette princesse, qui fut en même temps confiée à la garde de prudens chevaliers danois.

[1] Chroniq. de Saint-Denis, ad ann. 1193.

[2] *De Legato misso in Francia super trib. articul.* Duchesne, t. v, p. 753.

Lorsque Philippe apprit que la princesse de Danemarck s'était mise en route et qu'elle allait bientôt atteindre les terres de France, il quitta Paris et se rendit à Amiens; s'élançant sur son grand cheval de bataille, le casque en tête et couvert de son haubert à mailles d'argent, le roi sortit de cette cité pour aller au-devant d'Ingerburge qui, montée sur une blanche haquenée, suivie de ses damoiselles et du vieil évêque de Noyon, s'avançait du côté de la ville. Philippe accueillit très-bien la jeune princesse; le mariage se célébra le même jour, et le lendemain elle fut couronnée[1].

S'il faut en croire les vieux chroniqueurs, pendant la cérémonie du couronnement, Philippe conçut une grande répugnance pour Ingerburge; il se retira brusquement avant que cette cérémonie fût achevée, parce qu'il ne pouvait plus supporter sa présence[2]. Le chroniqueur de Saint-Denis pense que cela se fit par sortilége, et que le *démon ouvra en notre sire*. On disait aussi que la physionomie sans expression de la fiancée, son ignorance de la langue franque et romane, la gaucherie de ses manières, contribuèrent à inspirer au roi un dégoût invincible. Il paraît que dès ce moment il songea au divorce. Il exprima hautement

[1] Marlot, *Hist. metrop. Remens.*, t. II, p. 444.
[2] *De Legato misso*. Duchesne, t. V, p. 753.

aux barons et aux évêques son aversion pour sa femme ; on lui conseilla de la vaincre, et plusieurs vieux chevaliers, experts en galanterie, vinrent lui dire qu'il fallait dormir avec elle et la *cognoistre expertement.* Le roi fit quelque résistance, il y consentit enfin : il alla trouver Ingerburge à Saint-Maur-les-Fossés ; il se plaça à ses côtés jusqu'à huit heures du matin : à cette heure, le lit nuptial fut environné d'hommes et de femmes. Le roi dit tout haut qu'il n'avait pu se rapprocher d'Ingerburge par *amour et chair :* la reine dit au contraire aux matrones que son mari était *venu plusieurs fois à elle;* quoi qu'il en soit, l'aversion de Philippe pour la malheureuse Ingerburge s'accrut par cette épreuve, car il demanda immédiatement aux clercs les moyens de dissoudre le mariage [1].

Les canons de l'Église, appliquant faussement les prohibitions d'alliance des lois romaines, ordonnaient la dissolution de mariage à des dégrés infiniment éloignés [2] ; rien n'était plus facile que

[1] *De Legato misso.* Duchesne, t. v, p. 753.

[2] Voici sur quoi reposait l'erreur des canonistes On sait que la loi romaine compte les degrés en remontant à une source commune ; par ce moyen, les frères se trouvent au deuxième degré, l'oncle au troisième, les cousins au quatrième. L'Église, au contraire, les compte en descendant par la filiation, de sorte que les frères sont au

le divorce, surtout aux familles suzeraines, qui, rapprochées à toutes les époques par des alliances, se trouvaient presque toujours parentes les unes des autres aux degrés prohibés. Philippe fit donc dresser, selon l'usage, une généalogie, pour prouver son affinité avec Ingerburge; il en résulta que Anne de Russie, épouse de Henri Ier, roi de France, trisaïeul du roi, était grande-tante d'Isemburge de Russie, épouse de Canut IV, bisaïeule de la jeune reine. Cette généalogie fut attestée sous serment par les évêques de Noyon, de Beauvais, de Chartres, d'Orléans et de Châlons; par les comtes de Dreux, de Blois, de Champagne et de Nevers, par Simon, chatelain de Lille, et par Gauthier, chambellan de France.

Il est bien certain qu'en admettant comme constantes les alliances, dont plusieurs étaient évidemment fausses [1], quoique jurées par des évêques, l'affinité, au moins au dix-huitième degré, ne pouvait-être un motif suffisant pour annuler l'union contractée de bonne foi; cependant, le

premier degré, les cousins au deuxième : il était résulté de la que les lois des empereurs qui prohibaient le mariage au quatrième degré, appliquées par les canons, s'étendaient jusqu'au huitième et même au dixième degré.

[1] La fausse généalogie donnée en latin par les évêques nous est parvenue intégralement. (Extrait du Cartulaire de Philippe-Auguste, f° 1.)

désir du roi était si violent, que le cardinal de Champagne convoqua un parlement de grands et d'évêques, pour prononcer sur la question du divorce. La reine y fut appelée; mais comme elle n'entendait ni ne parlait la langue franque ou latine, et qu'on avait pris la précaution d'éloigner d'elle tous les serviteurs qui auraient pu la défendre, il ne fut pas dit un seul mot en sa faveur; de sorte que, sur l'affirmation de la généalogie par les prélats et les barons, on déclara le mariage nul. Lorsqu'on signifia cette sentence par un interprète à la jeune reine, elle s'écria tout en larmes et dans un jargon presque inintelligible : *Mauvaise France! France!* puis elle ajouta avec chaleur : *Rome! Rome!* voulant faire entendre par là qu'elle en appelait au souverain pontife. Elle ne put pas en dire davantage [1].

Après cette sentence de divorce, Philippe voulait renvoyer Ingerburge en Danemarck; elle s'y refusa constamment [2] : ce fut alors que le roi promena cette malheureuse princesse de tourelle en tourelle, de couvent en couvent; elle y fut toujours traitée avec une extrême rigueur. Étienne, évêque

[1] De Legato misso in Franc. super Trib. articul. Duchesne, t. v, p. 753.

[2] Labbe, mélanges curieux, t. ii, p. 631; et Epistol. Innocent. III, t. i-vii.

de Tournay, qui prit généreusement sa défense, exposa, dans une lettre au cardinal de Champagne, les ennuis et les souffrances de l'épouse infortunée de Philippe. « Je prends la liberté de » parler à mon Seigneur; je le fais sans présomption téméraire, comme sans faiblesse. Il y a dans » notre pays une pierre précieuse que les hommes » foulent aux pieds, que les anges honorent, et » digne du trésor royal; je parle de la reine, renfermée à Cisoin comme dans une prison, et » qu'on accable de douleur et de misère; nous » pleurons sa destinée, et nous laissons à Dieu » seul le soin de prononcer sur la cause de ses disgrâces et la fin qu'elles auront; car qui est-ce qui a » le cœur assez de fer, la poitrine assez de pierre, » et les entrailles assez de diamant, pour n'être pas » touché de voir dans une si grande pauvreté une » jeune et illustre princesse sortie de tant de rois, » vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses paroles, et pure dans ses œuvres; sa face est belle » comme celle de la Vierge Ambroisienne (*Ambrosianâ Virgine*); mais elle est encore plus belle par » sa foi: elle est jeune d'années, mais elle est vieille » par sa prudence; je dirais presque qu'elle est » mieux faite que Sara, plus sage que Rebecca, plus » agréable que Rachel, plus dévote qu'Anne, et » plus chaste que Suzanne. Ceux qui disputent de » la beauté des femmes, assurent que la reine

» n'est pas moins belle qu'Hélène, ni moins no-
» ble que Polixène. Son occupation journalière
» est de lire, de prier ou travailler de ses mains;
» elle ne joue ni aux jeux de hasard, ni aux échecs;
» elle prie Dieu avec larmes et soupirs depuis le
» matin jusqu'à sexte, non seulement pour elle,
» mais pour le roi notre souverain : elle n'est
» jamais assise dans son oratoire; elle y est tou-
» jours debout ou à genoux ou prosternée sur la
» terre. Nous sommes persuadés que si notre As-
» suérus la connaissait telle qu'elle est, il la trou-
» verait agréable comme Esther, et qu'étendant
» vers elle le sceptre de sa bienveillance, le scep-
» tre de sa dilection, le sceptre de son empire,
» il la rappellerait dans ses bras, et au lieu du
» divorce il vivrait avec elle dans une douce
» union, n'aurait que de la bonté et de l'amour, au
» lieu de la colère ou de la haine; il lui dirait :
» *Avancez-vous, et régnez par votre bonne mine*
» *et par votre bonté,* ou ces paroles pleines d'a-
» mour, dont Salomon s'est servi : *Revenez, reve-*
» *nez, afin que nous ayons le plaisir de vous voir.*
» Revenez, à cause de votre noblesse; revenez à
» cause de votre bonté; revenez à cause de votre
» vertu; revenez pour la pureté et l'excellence de
» vos mœurs! Cette princesse, avec tous ces mé-
» rites, grand rejeton des rois et des martyrs,
» cette princesse si noble, cette princesse si sainte,

» est forcée de vendre et d'engager, pour exister,
» le peu qui lui reste d'habits et de meubles ; elle
» demande de quoi vivre, elle sollicite l'aumône,
» elle tend la main pour recevoir, et prie pour
» qui lui donne. Je l'ai souvent vue pleurer, j'ai
» pleuré avec elle, et mon cœur s'est attendri et
» s'est pâmé en la voyant en cet état. Je l'ai
» exhortée autant que j'ai pu à mettre toute son
» espérance en Dieu, ce qu'elle fait incessam-
» ment, et elle me répondait chaque fois : « Mes
» amis, mes proches parens se sont éloignés de
» moi comme s'ils avaient été des étrangers ; mon
» unique refuge est mon Seigneur l'archevêque
» de Reims, qui m'a favorisée, entretenue et
» nourrie si libéralement depuis le commence-
» ment de mon adversité. » Mon père, laissez-vous
» toucher par les soupirs et les gémissemens en-
» trecoupés de larmes et de sanglots d'une jeune
» princesse qui a pour aïeuls et pour bisaïeuls
» un si grand nombre de rois, et vous qui faites
» des aumônes si considérables et à un si grand
» nombre de pauvres, ne fermez pas les entrail-
» les de votre piété à une reine qui, comblée d'une
» si grande gloire, est aujourd'hui dans un état si
» pitoyable. Ma lettre est trop longue, mais une
» matière si importante ne m'a pas permis de la
» faire courte ; la piété a échauffé mon style [1]. »

[1] Voy. Baluze, *Miscellan.*, t. I, p. 420.

Soit que le cardinal de Champagne demeurât insensible à ses prières, soit que l'inflexibilité du roi fût à toute épreuve, la captivité de la reine n'en fut pas moins continuée avec des rigueurs aussi cruelles; elle fut renfermée dans un château plus triste encore, où elle ne voyait jamais le jour; le sénéchal et le majordome oubliaient souvent de lui apporter à manger.

Lorsque le roi de Danemarck connut le traitement que la froide colère de Philippe causait à sa sœur, il prit à son tour des mesures de rigueur contre les ôtages qui avaient répondu de la célébration du mariage d'Ingerburge. Il les fit étroitement enfermer, en même temps que deux évêques se rendaient auprès du pape pour porter appel de la sentence rendue contre le légitime mariage du roi de France. La jeune reine faisait la même démarche, et le vénérable Étienne de Tournay se chargeait à Rome de défendre les droits d'Ingerburge.

Célestin III, qui occupait alors le trône pontifical, fut vivement blessé de la sentence rendue par le cardinal de Champagne et les prélats Français. Ce fut moins la foi jurée dans le mariage dont il déplora la violation, que la crainte d'un envahissement des prérogatives de la cour de Rome par l'usurpation du droit de prononcer la dissolution de mariage, droit qui avait été exercé en cette

circonstance par des évêques, et réclamé exclusivement à cette époque par le souverain pontife[1]. Il confia l'examen de cette affaire au cardinal Mélior, prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, son légat en France, et à Censius, son diacre et notaire du saint-siége; ils déclarèrent d'abord au roi qu'il devait considérer l'affaire de son divorce comme en suspens, et la sentence de dissolution comme non avenue, jusqu'à ce que la cour de Rome eût prononcé.

Philippe reçut fort mal les deux délégués de la cour de Rome : « La sentence est valable, leur dit-il, vous n'avez pas à vous mêler de cette affaire. — Tu te trompes, lui répondirent les vicaires du pape : il appartient à nous seuls, ou au pontife qui nous envoie, de te délier du serment que tu as fait envers ton épouse Ingerburge. » Malgré les menaces de Philippe, le cardinal Mélior et son diacre Censius résolurent de réunir un concile pour y traiter de l'affaire du divorce; mais le roi avait tellement effrayé par ses menaces les clercs et abbés, qu'ils furent tous comme *des chiens muets, et qu'aucun n'osa japper, tant ils craignaient pour leur peau*[2].

[1] Epistol. Cœlest. Pap. ad Archiepisc. Remens. Buleus, *Hist. Universit. Paris*, t. II, p. 502,

[2] Chron. d'Albéric des Trois-Fontaines, ad ann. 1196.

Le cardinal Mélior fut donc obligé de retourner à Rome sans avoir terminé l'affaire du divorce. Il informa le pape Célestin de l'état de la question et des difficultés qu'avait offertes la réunion d'un concile à Paris. Les évêques de Noyon et de Soissons, que Philippe avait envoyés de son côté, venaient d'arriver dans la ville pontificale pour solliciter la confirmation de la sentence du divorce. Le pape fut inflexible sur les droits de la juridiction romaine; la décision des évêques fut cassée. Dans une longue épître qu'il adressa à l'archevêque de Sens, Célestin exalte la dignité du mariage, qu'on ne peut casser ni déclarer nul témérairement et sans de grands motifs; le pontife ne comprend pas comment des évêques de France ont osé décider une affaire qui, selon les canons, ne pouvait être terminée que par le saint-siége. Ne devaient-ils pas craindre le malheur arrivé à Elgand, archevêque de Trèves, et à Gautier, archevêque de Cologne, déposés par le pape Nicolas Ier, pour avoir dissous, sans l'autorité du saint-siége, le mariage de Lothaire et de Thetberge, son épouse. « Ce qui me surprend le plus, ajoute Célestin, c'est que le roi Philippe ait reçu le cardinal Mélior avec si peu de déférence; comme je suis l'image de l'Eglise, mon légat aussi est l'image de moi-même; et qui pourrait, dès lors, refuser l'obéissance? J'ai vu la généalogie que les évêques m'ont en-

voyée, et c'est d'après cette inspection et le bruit commun qu'a fait ce scandale, que j'ai cassé la sentence : faites maintenant que Philippe ne se remarie point, et qu'il ne brise pas ainsi le lien qui l'unit encore à l'Église [1]. »

Ce dernier point était l'objet capital dans la question du divorce. En effet, les mauvais traitemens du roi envers Ingerburge, ses menaces contre les légats, quelque repréhensibles qu'ils fussent dans l'opinion du pape, ne pouvaient motiver les grandes foudres ecclésiastiques de l'interdit contre le royaume, et de l'excommunication personnelle du roi; pour s'autoriser de l'exemple du passé, il fallait qu'une seconde union vînt rompre violemment les liens sacrés du mariage; le roi s'y préparait en silence, malgré les remontrances du Saint-Siége, et, pendant ce temps, les rigueurs se multipliaient contre la reine captive.

Une autre jeune princesse, long-temps aussi malheureuse qu'Ingerburge, arrivait alors à la cour; Alix de France, la fiancée de Richard, et que le roi Henri II avait long-temps retenue à Woodstock, asile de ses amours et de ses plaisirs, avait été mise en liberté à la suite du dernier traité de paix avec le roi d'Angleterre. Elle était

[1] Epistol. Cœlest. Elle porte la date du 13 mars (avant Pâques 1197.) — Bulcus, *Hist. Univers.*, t. II, p. 502.

belle, et ses yeux mouillés de larmes attestaient ses longs malheurs et sa faute; elle toucha le cœur du comte de Ponthieu, un des barons les plus renommés de France; et, après un tournoi où il avait brillé, il offrit sa main à la sœur de Philippe. Le roi accepta cette alliance.

Dans des chartes jurées, Philippe donna en dot au comte de Ponthieu plusieurs beaux fiefs de ses domaines, et le comte se tint fort content, quoique la pauvre Alix eût perdu la fleur de vertu; c'est ce qu'il annonce lui-même dans un acte contemporain : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, *Amen*. Moi, Guillaume, comte de Ponthieu, je veux que tous mes hommes sachent que Philippe, roi, m'a donné sa sœur en mariage, ce dont je suis très satisfait; voici ce qu'il m'a promis pour dot : 1° Tout ce qu'il a auprès de Villers et de Saint-Valery, saufs les droits de l'abbaye; 2° tout ce qu'il possède auprès de Saint-Régnier, saufs les droits royaux; tous ces fiefs feront retour à la couronne au cas ou Alix, ma femme, viendrait à mourir sans enfans. J'ai fait cette charte en présence de mon oncle, le comte de Saint-Paul, et de Guy, mon sénéchal [1]. »

Telle était la cour de France lorsque de nouvelles batailles vinrent rappeler les barons aux armes.

[1] Brequigni, Recueil des Chartes, ad ann. 1196.

La situation respective de la France et des fiefs d'Angleterre, le caractère personnel de Philippe et de Richard, ne pouvaient permettre une paix durable ; le suzerain et son vassal ressemblaient à deux chevaliers, armés de toute pièce, qui joutaient à outrance et ne se reposaient qu'épuisés de fatigue, pour reprendre de nouvelles forces et combattre encore.

Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis le traité conclu entre eux, traité qui, par ses clauses nombreuses et sa prévoyance générale, semblait assurer une longue paix, que déjà s'élevèrent de sérieuses contestations. Les chroniqueurs anglais ont accusé Philippe d'en avoir le premier violé les clauses ; les chroniqueurs de France attribuent cette infraction à Richard. Voici ce qui put y donner lieu :

On a vu qu'il avait été stipulé dans le dernier traité, que le fief d'Andely demeurait neutre dans la mouvance de l'archevêque de Rouen, comme pour séparer les terres des deux couronnes. Le bouillant Richard y fit cependant élever des tours, y plaça un châtelain et des hommes d'armes ; l'archevêque ne supporta pas plus patiemment cet acte qu'il considérait comme un envahissement de ses propriétés ecclésiastiques, qu'il n'avait souffert le traité d'Andely. Il excommunia ouvriers, châtelain et hommes d'armes : ceux-ci n'en con-

tinuèrent pas moins d'occuper Andely : des fortifications nouvelles s'élevèrent, et le gonfanon, parsemé des lions de Richard, parut au haut des tours les plus élevées. Alors, la Normandie fut mise en interdit par l'archevêque ; et comme il craignait la fureur du roi d'Angleterre, il prit encore une fois la fuite ; dans le même temps, Richard menaçait le seigneur de Vierzon de le dépouiller de son fief et de son comté héréditare. Ses justiciers s'étaient déjà emparés de deux châtellenies et de plusieurs terres ; le seigneur porta plainte en la cour de Philippe, suzerain dans l'ordre des fiefs ; Richard, au lieu de comparaître, se jeta avec ses Anglais sur les terres du comte, et le dépouilla entièrement [1].

Il venait aussi de faire une invasion dans la Bretagne, fief de Normandie, car la terre des Bretons ne relevait de la France que médiatement. Elle était d'abord sous l'hommage de Richard, qui devait à son tour féauté à Philippe. Mais une question s'était élevée à l'occasion de la tutelle du jeune Arthur, duc de Bretagne : devait-elle être déférée au suzerain, dernier chaînon de la hiérarchie des fiefs, c'est-à-dire au roi de France ; ou bien au seigneur immédiat dont la Bretagne relevait, c'est-à-dire à Richard, duc de Norman-

[1] Rigord, Gest. Philipp.-Aug., liv. v. — Duchesne, t. v. p. 40.

die, roi d'Angleterre? La question avait été décidée par les seigneurs bretons, fiers et indépendans, en faveur de Philippe; Arthur lui fut confié, et le roi l'avait fait élever au château de Vincennes, à tous les exercices de la chevalerie, avec Louis, son fils et le droit héritier de la couronne de France. Richard supportait avec impatience cette tutelle confiée à d'autres qu'à lui-même; Arthur était son vassal et son neveu. Il prétendait donc à la *garde-noble*, en vertu des lois féodales. Il avait fait enlever Constance, veuve du dernier duc, afin d'avoir à sa discrétion un moyen d'influence sur les affaires de la Bretagne; et lorsque Alain, seigneur de Vannes, vint la réclamer au nom des barons vassaux d'Arthur, Richard exigea que tous scélassent une charte, « qu'il ne serait rien fait d'important dans les domaines d'Arthur que d'après ses conseils[1]. »

Toutes ces démarches étaient bien de nature à précipiter le moment de la guerre; aussi, à peine Richard avait-il quitté la Bretagne et les fiers barons qu'il avait cherché à dompter, qu'il trouva Philippe et ses chevaliers en armes, envahissant la Normandie. Ils assiégeaient Aumale après avoir soumis Nonancourt. « Sans autre délai, Richard, suivi de toutes ses bannières rassemblées en foule,

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

se précipita à travers les champs de Bayeux tout couverts d'ivraie et la plaine du pays de Caux[1]; laissant ensuite Beauvais derrière lui, il conduit ses troupes d'une marche rapide, se vantant de son projet de combattre le roi Philippe, si celui-ci ne se hâte de lever le siége du château d'Aumale, dont il avait depuis six semaines investi les remparts élevés sur une colline, au milieu des rochers. Richard choisit donc les meilleurs parmi ses braves chevaliers, ceux dont le courage et la fidélité lui inspiraient le plus de confiance, pour les conduire avec lui attaquer à l'improviste le camp des assiégeans. Parmi ces barons, le plus vaillant dans la guerre était Guy de Thouars, qui devint peu de temps après duc des Bretons, en épousant la mère d'Arthur et recevant d'elle ce duché. Avec eux encore étaient Hugues Le Brun, le héros de la Marche, et Guillaume de Mauléon, avec leurs chevaliers. Richard s'élance alors vers le camp: il ne peut le surprendre, car on voit voler à sa rencontre le comte Simon, le valeureux Des Barres, Alain le Breton, suivis d'une noble jeunesse. Richard crie aux siens : « Amis, vous n'avez rien à craindre. » Mais aussi-tôt que le lion vigoureux vit devant lui ces guerriers renommés, il les reconnut successivement à leur bannière et s'arrêta :

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

tel un lion de Libye rugit de fureur contre les taureaux qu'il voit s'avancer au milieu des pâturages, dressant leurs cornes, tenant leurs flancs étroitement serrés. Le lion ne veut point fuir, il n'ose pas non plus les aborder [1]. De même le noble roi demeure frappé de stupeur en voyant son ennemi si près de lui, et la fierté de son ame ne lui permet pas de se porter en arrière. Il préfère l'honneur à la honte. Baissant sa lance, et pressant de ses éperons le flanc de son coursier, il s'élance sur les guerriers avec un transport de colère, et les guerriers s'élancent aussi vers lui. On combat des deux parts avec des chances diverses; les lances se brisent, les bonnes épées s'émoussent sous les coups redoublés, et bientôt un rude combat s'engage; les barons tirent de leur ceinture le poignard de miséricorde. Selon son usage, le chevalier Des Barres porte la mort dans les rangs ennemis; il s'ouvre un chemin avec son épée, car il désire arriver jusqu'au roi anglais, avec lequel il veut combattre; Des Barres renverse trois chevaliers avant que sa lance se brise; et chaque minute lui donne un nouveau succès [2].

» Pendant ce temps, Simon de Montfort ne reste point inactif. Il frappe d'estoc et de taille; les Poitevins de Richard lui résistent; ils sont

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.
[2] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

renversés et renversent : il est encore incertain de quel côté la victoire se prononcera. C'est dans ce moment que Richard aperçoit Alain seul dans la plaine, et qui s'était retiré pour réparer son casque brisé ; baissant sa visière, le roi se dirige rapidement vers ce lieu où le Breton s'était placé. Le comte l'aperçoit, et, mettant sa lance en arrêt, attend tranquillement son adversaire. Richard fournit une première course, mais son arme meurtrière s'arrête sur le bouclier du Breton ; la lance d'Alain à son tour glisse sur l'armure du roi, et va pénétrer dans les flancs du cheval entre les deux cuisses ; la lame effilée coupe la queue du noble animal, au point où elle est attachée, et, se brisant enfin à cette place, elle s'arrête... Richard et son valeureux coursier tombent également ; mais se relevant avec une admirable légèreté, le roi saisit un autre cheval, et attaque de nouveau le comte Alain. Cependant ses troupes tournent le dos, et lui-même est obligé d'abandonner le combat pour les réunir ; sur tous les points, nos Francs furent vainqueurs : le château d'Aumale tomba au pouvoir de Philippe. »

Les résultats de ce succès ne furent pas aussi complets que s'efforce de nous le peindre la verve poétique de Guillaume-le-Breton ; d'ailleurs, plusieurs circonstances vinrent compliquer la situation de Philippe-Auguste.

Baudouin VI, comte de Flandres, qui avait fait hommage au roi de France pour ses domaines, profita de la nouvelle guerre, et secouant les liens féodaux, se déclara pour la cause de Richard. Il demanda d'abord la restitution de l'Artois, fief qu'il avait cédé à Philippe pour être admis à l'hommage; et comme il n'obtint qu'un refus, Baudouin déclara la guerre à son seigneur-lige. Au sire de Flandres s'était joint le fameux Renaud, comte de Boulogne, qu'une vengeance chevaleresque attirait sous l'étendard des ennemis de la France. On racontait qu'étant un jour en présence du roi, le comte de Saint-Pol, favori du monarque, lui avait donné un soufflet avec tant de force qu'il l'avait fait saigner du nez : le bouillant Renaud s'était précipité sur le comte de Saint-Pol; mais le roi lui avait interdit la bataille en champ clos : Renaud ne voulant point obéir s'était exilé de la cour du suzerain; il venait conquérir, les armes à la main, la faveur qu'il avait perdue [1].

Philippe profita d'une trève de quelques mois conclue avec Richard, pour marcher sur la Flandre; les chevaliers du comte avaient déjà envahi le Cambrésis et le pays de Tournay; presque tou-

[1] Rigord, Gest. Philipp.-August. Duchesne, t. v, p. 41. — Alberic des Trois-Fontaines, ad ann. 1197, et Duchesne, Preuves du 3e liv. de l'Hist. de Béthune, p. 81.

jours victorieux, ils contraignirent le roi de France à conclure une suspension de batailles à des conditions assez dures : Philippe en profita pour courir de nouveau en Normandie, où les chevaliers et les barons de Richard poursuivaient la guerre.

Jamais le roi d'Angleterre ne s'était présenté avec des forces plus considérables. Ses justiciers avaient appelé sous son étendard les hommes de tous les points de ses domaines. Les troubadours eux-mêmes faisaient des sirventes et des chansons pour animer les chevaliers vassaux du roi anglais. « Puisque Ventadour, Ségur, Turenne, Montford, dit un de ces preux chanteurs, ont fait ligue avec Boson et Périgord, puisque les bourgeois des environs sortent en bataille pour se ranger autour de Richard, il me plaît d'affermir leur résolution par une sirvente. Quelle gloire vous acquérez! Nous allons porter dans le pays normand nos bannières déployées! Nous y joindrons Taillebourg, Lusignan, Mauléon, Thouars et Tonnay! Allons, allons, marchons avec le roi Richard [1].

Le roi anglais conduisait aussi sous ses bannières une nombreuse troupe de Gallois, dont les habitudes sauvages excitaient l'étonnement des preux chevaliers et des chroniqueurs contemporains.

[1] Le troubadour Bertrand De Born. MSS. Sainte-Palaye.

« Les Gallois sont des hommes horribles ; leurs demeures sont les bois ; ils préfèrent la guerre à la paix ; ils sont prompts à la colère, et légers à la course dans les lieux où il n'y a pas de chemins. Leurs pieds ne sont point garnis de semelles ni leurs jambes de bottines. Ils sont habitués à souffrir le froid, et ne reculent devant aucune fatigue. Ils portent des vêtemens courts et ne sont chargés d'aucune espèce d'armes, si ce n'est la massue avec le javelot, des piques, une hache à deux tranchans, un arc, des flèches, des dards noueux ou la lance. Si quelqu'un est en droit de reprocher à un autre que son père est mort sans être vengé par la mort, c'est pour celui-ci l'excès du déshonneur. Le fromage, le beurre et les viandes mal cuites sont reputés le festin le plus délicieux. Ils pressent la viande, à plusieurs reprises, dans le tronc entr'ouvert d'un arbre, et la mangent souvent après en avoir seulement exprimé le sang. Ces hommes barbares ravagèrent notre territoire sur tous les points où ils trouvaient un libre accès; mais à l'entrée de la vallée d'Andely, notre armée, ayant sagement disposé ses escadrons en avant et en arrière du vallon, resserra tellement les Gallois, qu'un seul jour en vit périr jusqu'à cinq mille quatre cents [1]. »

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

Ce terrible carnage de ses farouches auxiliaires émut violemment le roi Richard ; lorsqu'il en apprit la nouvelle, il ordonna que trois prisonniers français, qui étaient en ce moment enchaînés devant lui, fussent précipités dans la Seine du haut d'un rocher, où depuis fut élevé le château Gaillard. « Ces malheureux eurent ainsi tous les os et les nerfs du corps brisés [1] ». Il fit ensuite arracher les yeux à quinze autres hommes de France, leur donnant pour guide un prisonnier à qui il laissa l'œil droit pour les conduire en cet état sous la tente des Français. Les barons pleurèrent chaudement en voyant une telle cruauté ; alors Philippe, par une réciprocité barbare, condamna un pareil nombre de chevaliers anglais au même supplice, « afin que nul ne pût le croire inférieur à Richard en force et en courage, ou penser qu'il le redoutât. »

Quelques temps après, le roi anglais vint assiéger Gaillon, petit castel, garni de tourelles, situé dans la Normandie ; le châtelain, nommé Cadoc, ayant vu Richard du haut d'une tour, lui lança un trait d'arbalète ; ce trait atteignit le roi au genou, et frappa le cheval d'un coup mortel : « Lorsque sa blessure eut été guérie à l'aide de puissans remèdes, et par les soins d'une main

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

savante, le roi, plus fort et plus irrité que jamais, reprit toute sa fureur; semblable à la couleuvre, qui, ayant dépouillé sa vieille peau, et présentant au soleil son dos luisant, travaille à armer ses dents de leur poison [1]. »

Dans cette nouvelle invasion, l'évêque de Beauvais, le casque en tête, la lance au poing, fut fait prisonnier à côté de Philippe-Auguste, et faisant un grand carnage des chevaliers anglais; il fut assez durement traité par Richard, qui le renferma dans une tour fortifiée. C'est de là que le prélat guerroyant écrivit la lettre suivante au pape : *Philippe, évêque de Beauvais, salut et obéissance canonique à notre père Célestin :* « Toute l'Église sait avec quelle irrévérence le roi des Anglais s'est révolté contre son seigneur Philippe de France, semblable à ce paysan qui cherchait à ébranler une montagne en la tirant avec une corde. Tu as appris aussi qu'il a envahi nos terres avec la tourbe des apostats brabançonnais, et qu'il les a de toutes parts dévastées avec le glaive et le feu. Comme j'ai vu un tel désordre, je me suis souvenu qu'il était permis de repousser la force par la force, et de combattre pour la patrie : c'est pourquoi je me suis armé; et me mêlant à la troupe des barons, j'ai marché contre l'ennemi; mais la fortune ne

[1] Philippéide, ch. v.

répond pas toujours à nos desseins : j'ai été pris et chargé de chaînes pesantes. Ni la dignité de mon ordre, ni le respect envers Dieu, n'ont pu me sauver ; il a dû parvenir à vos oreilles de quelle manière le roi d'Angleterre m'a traité. J'ai péché, il est vrai, contre les canons de l'Eglise en prenant les armes ; mais ce crime est-il irrémissible dans votre miséricorde? et ceux-là seuls qui ont mis la main sur un évêque du Seigneur ne sont-ils pas plus coupables [1] ? »

A ces plaintes, voici ce que le pape répondit : *Célestin, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son frère chéri Philippe, évêque de Beauvais, salut :* « Tu me dis qu'il t'est mal advenu ; je n'en suis pas étonné. Tu as quitté le gouvernement pacifique des brebis pour le champ de la guerre, la mître pour le casque, le bâton pastoral pour la lance, la chasuble pour la cuirasse, l'anneau pour le glaive. Tu réponds que c'est pour repousser la force ; tu te trompes, car nous pourrions dire de la France : « Malheureuse terre, ton roi est un insensé ! » Il s'était obligé, avec Richard, de respecter ses domaines, et voilà qu'il se saisit de ses terres, et que ses hommes d'armes envahissent ses provinces. Tu as cherché ; eh bien ! tu as trouvé ; tu as frappé, tu as été frappé à ton tour : cependant je vais

[1] Roger de Hoveden, Annal. Angl., ad. ann. 1197.

écrire à Richard pour demander ta délivrance. »

En effet, le pape écrivit à Richard qui, en lui renvoyant la cuirasse et la lance de l'évêque toute couverte de sang, répondit par ces seuls mots : « Reconnaissez-vous la robe de votre fils? » Le pape ne réclama plus. « Il vit bien, dit la *Chronique de Saint-Denis*, que l'évêque de Beauvais avait guerroyé comme un baron et qu'il était captif à bon escient [1]. »

Dans le mois de juillet, les deux rois se trouvaient encore en présence dans les plaines de Normandie ; les banderolles des chevaliers, les armoiries de diverses couleurs témoignaient que tous les barons des deux royaumes avaient suivi leurs suzerains à la guerre. Philippe comptait s'avancer sur Gisors pour en tenter le siége. Richard campait dans les champs du Vexin, à la tête de quinze cents chevaliers, et de plus de quarante mille vassaux, hommes du commun, armés de bâtons ferrés et de pieux durcis au feu. L'imprudent Philippe, ignorant quelle était la position de son adversaire, s'avança sur Courcelles en toute hâte, n'ayant avec lui que quarante chevaliers, presque tous de valeur, et quelques suivans d'armes ; ils s'aperçoivent bientôt qu'ils sont environnés d'armes étincelantes, et Mathieu de Montmorency reconnaît les

[1] Roger de Hoved., Ann. Angl., ad ann. 1197.

écussons mi-partis des comtes de Leicester, d'Arrondel et de Salisbury. Manassé de Malvoisin s'approcha de lui, et dit : « Beau sire, ne voilà-t-il pas le baronnage d'Angleterre? — Oui, certes, dit Montmorency. » Aussitôt on va prévenir le roi, qui continuait à galoper dans la plaine sur son cheval de bataille. Manassé de Malvoisin l'arrête par la bride : « Où cours-tu, veux-tu te livrer à l'ennemi? crois-tu que ta faible troupe puisse combattre cette armée? Tous les chemins sont coupés d'avance. Tournons bride, tandis qu'il en est temps encore, et que l'ennemi ne nous a pas tout-à-fait entourés.—Tu veux donc, Manassé, présenter le dos en fuyant devant Richard et les Anglais. Il faut que cette route royale me conduise à Gisors : si nous sommes entourés, voilà une clé, dit-il en montrant son épée, pour sortir de cette enceinte d'acier. » En prononçant ces mots, il poursuit son chemin, et tombe la lance au poing sur une multitude de chevaliers anglais qui cherchent à lui fermer le passage. Ses braves compagnons l'imitent; mais ils succombent sous le nombre; le roi se sauva du côté de Gisors avec quelques chevaliers et quatre-vingts servans d'armes ; le pont qui mène à la ville s'écroula sur leurs pas précipités, et entraîna plusieurs chevaliers et Philippe lui-même dans le fleuve de l'Epte : on atteignit avec grand peine la rive opposée, mais on reconnut que le

plus grand nombre des barons de France était resté dans les mains des Anglais ; ainsi furent pris Mathieu de Marle, le sire de Montmorency, Philippe de Nanteuil, Robert de Saint-Denis, Guy de Nevers, et quatre-vingt-dix servans d'armes, et bas chevaliers qui devaient recevoir l'éperon au prochain tournoi[1]. Le roi d'Angleterre se hâta d'annoncer au baronnage d'Angletere cet heureux évènement; voici la lettre qu'il adressa à l'évêque de Douvres. *Le roi d'Angleterre à son fidèle Philippe, évêque de Douvres, salut :* « Tu sauras que le dimanche avant la fête de Saint-Michel, nous sommes entrés dans les terres du roi de France ; nous avons dirigé nos chevaliers auprès de Courcelles, où nous avons pris le château, avec les tours, le châtelain et sept hommes d'armes ; le roi de France l'ayant connu, est venu de Mantes avec huit cents chevaliers, un grand nombre de servans d'armes et d'hommes du commun pour secourir le château de Courcelles qu'il croyait n'être point encore tombé dans nos mains. Comme il s'avançait sur Gisors avec ses hommes, je l'ai attaqué avec courage et nous les avons contraints à prendre une fuite si rapide vers le port de Gisors, que le pont s'est écroulé sous eux. Le roi de France, à ce qu'on a rapporté, a bu des eaux de la rivière, il en a

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

bu copieusement [1]; près de vingt chevaliers ont été submergés. Nous avons renversé dans ce combat, avec notre lance, Mathieu de Montmorency, Alain de Ronset et Foulques de Gilerous, et nous les avons fait prisonniers de nos mains. Je crois que nous avons bien pris au moins cent chevaliers, dont je t'envoie les noms; il y en a d'autres que je ne connais pas, car Marcader en a plus de trente auprès de lui que je n'ai pas encore vus. Une multitude de servans d'armes, écuyers, dont près de cent vingt couverts de fer, sont aussi tombés en notre pouvoir; c'est ainsi que nous avons vaincu le roi de France près de Gisors. Nous te le fesons savoir afin que tu te réjouisses [2].»

Cette lettre où respire une animosité si vive et si profonde indique combien il était difficile de rapprocher deux princes rivaux de gloire et jaloux de leur puissance. Depuis long-temps ces querelles si animées, qui troublaient la paix de la chrétienté, et laissaient aux Sarrasins de la Palestine le loisir d'agrandir leur conquête, avaient fixé la sollicitude des pontifes. Le pape Célestin s'était plaint plusieurs fois d'une manière énergique; mais il n'avait pas assez de hardiesse dans le caractère,

[1] Et rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riveria, bibit et copiose bibit.

[2] Roger de Hoveden, ad ann. 1197.

ni assez d'ascendant sur le monde chrétien pour imposer la paix à de puissans suzerains que leur caractère poussait sans cesse aux batailles; on l'accusait aussi, et avec quelque raison, de favoriser secrètement le roi Richard, et de veiller avec plus de soin aux intérêts de son ambition qu'au bien général de la chrétienté. Célestin mourut dans ces circonstances. Son successeur, Innocent III, était un de ces hommes supérieurs qui occupèrent à certains intervalles le pontificat comme pour en soutenir la puissance. A peine élevé sur la chaire apostolique, il s'occupa avec un soin vigilant d'appeler l'attention des princes vers les colonies chrétiennes de l'Orient menacées. Il écrivit une longue épître à Richard, pour le supplier de mettre un terme à ces terribles discussions qui agitaient les deux plus puissans royaumes de la terre [1] : « Je le veux bien, répondit Richard; mais il faut qu'Innocent oblige, par des mesures ecclésiastiques, le frère du duc d'Autriche à me rendre l'argent que j'ai payé pour ma rançon, et le roi de Navarre à me délivrer les châteaux de Roquebrune et de Saint-Jean-Pied-de-Port qui ont été promis en dot à Bérengère, mon épouse; enfin, il faut qu'il force le roi de France à me restituer toutes les places qu'il m'a prises depuis

[1] Vita Innocent., p. 2, et suivantes, édit. de Baluze.

ma captivité. » Le pape répondit : « Je te ferai restituer Roquebrune et Saint-Jean-Pied-de-Port; mais il m'est impossible d'obtenir de Philippe ce que tu exiges de lui, car il s'y oppose fortement. Tu as eu d'ailleurs de grands torts en refusant d'épouser, il y a cinq ans, la princesse Alix, et de partager les trésors de Chypre ou les écus d'or de Tancrède : souviens-t-en aussi; n'as-tu pas débauché les hommes-liges du roi, durant ton séjour dans la Palestine? Le roi s'est vengé [1]. »

Cette première tentative de médiation n'ayant produit aucun effet, on reprit les armes, et les barons de France et d'Angleterre parurent encore en champ-clos. La fortune fut presque toujours défavorable à Philippe, qu'une nouvelle invasion des Flamands appelait sur une autre frontière de son royaume ; il proposa même, dans un moment difficile, lorsque les Flamands s'étaient emparés d'Aire et de Saint-Omer, de traiter avec son vassal sur le pied d'une restitution complète de toutes les places qu'il avait acquises depuis la captivité de Richard, sauf Gisors pour lequel il consentait à s'en remettre au jugement de douze barons : six de France et six de Normandie ; ces offres furent refusées avec toute la hauteur de la victoire ; et les hostilités se continuèrent plus animées.

[1] Vita Innocent, lib. 2, ou Epist. 230

De nouvelles causes de rivalité venaient d'ailleurs d'éclater dans une question plus grave encore que toutes celles qui jusqu'alors s'étaient présentées.

Henri VI, empereur d'Allemagne, était mort le 29 septembre 1197, laissant un fils unique du nom de Frédéric, encore dans sa quatrième année. Couronné roi des Romains du vivant de son père, il fut d'abord reconnu Imperator, puis délaisé dans la crainte que l'empire électif ne dégénérât en héréditaire. Les princes d'Allemagne élurent à sa place, les uns, Philippe de Souabe ; les autres, Othon de Brunswick : cette double élection se fit sous l'influence des rois de France et d'Angleterre. Richard protégea, par son influence personnelle et les trésors qu'il répandit, l'élévation d'Othon de Brunswick, son oncle [1]; celle du duc de Souabe fut favorisée par Philippe [2] : les deux princes, également couronnés, reçurent la pourpre impériale. Il était d'une haute importance pour Philippe et Richard, que le candidat qu'ils protégaient restât maître de l'empire ; car ils devaient trouver dans le nouveau souverain, ou un allié, ou un ennemi. Et, comme nous le verrons, le pro-

[1] Roger de Hoveden, Annal. Angl., p. 183.

[2] Goldast, *Const. Impér.*, t. 1, p. 287. — Les Annales du Moine Godefroi, ad ann. 1196, p. 262.

digieux succès de la bataille de Bouvines put seul sauver la France des inévitables conséquences du triomphe d'Othon.

Un traité d'alliance fut donc conclu entre le roi de France et Philippe de Souabe, empereur des Romains, le 29 juillet de l'année 1198. L'empereur s'oblige à secourir Philippe en temps et lieu contre Richard, roi d'Angleterre, et contre Othon, comte de Poitou, et palatin de l'empire, Baudouin, comte de Flandres, et l'archevêque de Cologne, ses fauteurs. Que si quelqu'un des vassaux fait ou injure ou tort au roi de France, l'empereur le fera réparer dans les quarante jours; s'il ne le peut, le roi aura la faculté de se venger comme bon lui semblera, même contre les terres du comte de Flandres qui dépendent de l'empire [1].

Un traité reposant à peu près sur des bases semblables fut arrêté entre Othon de Brunswick et Richard d'Angleterre. Les deux alliés s'y promettaient protection, et s'engageaient à faire guerre à outrance à Philippe-Auguste, et à l'usurpateur de la pourpre impériale qu'il avait pris sous sa protection.

Innocent III, alors dans l'éclat de sa toute-puissance, voyait avec peine l'animosité si vive des rois

[1] Leibnitz, *Codex diplomat.*, n. 6. — Recueil des Traités, édit. de Hollande, 21, p, 38.

de France et d'Angleterre. Dans ses lettres adressées à presque tous les princes de la chrétienté, il gémissait sur cette lice toujours ouverte, où les deux suzerains combattaient sans relâche pour des prétentions mondaines ; il décrivait avec les expressions exagérées de la douleur le triste état des lieux saints et des colonies chrétiennes d'Orient, où les fidèles étaient abandonnés sans appui au glaive menaçant des Sarrazins. Il faut ajouter que le pontife protégeait secrètement Othon de Brunswick, et réveillant à cette occasion les prétentions des papes sur l'élection des empereurs, il soutenait qu'à lui seul appartenait le pouvoir de prononcer sur les droits opposés des divers prétendans à l'empire. Innocent commanda en vertu de son caractère apostolique, aux rois de France et d'Angleterre, de faire la paix ou au moins une trève de cinq ans. « Vos batailles, disait-il, empêchent les barons et les chevaliers de prendre la croix ; les infidèles font des progrès partout où ils se présentent, protégés, comme ils le sont, par vos tristes querelles. » Le pape terminait sa lettre en menaçant tous ceux qui seraient sourds à ses paroles de l'excommunication absolue, et si les rois eux-mêmes persistaient à continuer la guerre quarante jours après la sommation qui leur serait faite par les légats, toutes les terres devaient être mises en interdit, avec ordre le plus sévère au

clergé de le tenir avec toute rigueur, et de n'administrer que le baptême aux enfans et le sacrement de la pénitence aux moribonds. Par ses ordres, Pierre de Capoue, cardinal, diacre de Sainte-Marie, vint en France : il rapprocha les deux rois dans les solennités de Noël; mais il ne put conclure une paix définitive : tout ce qu'il obtint d'eux, ce fut une trève de cinq ans qui devait durer depuis le 5 janvier 1199 jusqu'à pareille époque de 1204. Elle reconnaissait le *statu quo* quant aux possessions respectives du roi Richard et de Philippe [1].

Après avoir mis fin aux sanglantes hostilités qui agitaient les provinces de France et les fiefs d'Angleterre, Innocent III résolut de faire taire aussi les divisions plus générales qu'avait fait naître la double élection à l'empire de Frédéric de Souabe et d'Othon de Brunswick. Nous avons vu que le souverain pontife s'était prononcé pour Othon, soit que les sterlings d'Angleterre, comme le dit le moine anglais Mathieu Pâris, eussent gagné le sacré conclave, soit que le pape considérât toujours Frédéric comme l'héritier des haines de la maison de Souabe contre les papes. Il écrivit donc au roi de France, pour lui reprocher

[1] Epist. Innocent III, liv. 2, ep. 24, t. 1, p. 345. — Mathieu Paris, ad ann. 1199, p. 136.

son alliance avec l'ennemi de l'Eglise; il le somma, en termes impérieux, de renoncer à de telles prétentions :

« Très saint père, répondit Philippe, vous savez que nous avons toujours tenu comme un de nos devoirs de servir le Saint-Siége en prospérité comme en adversité : c'est pourquoi, ayant une confiance entière dans les services que nous vous avons rendus, nous vous prions d'être plus attentif aux affaires de notre royaume. Vous savez que le roi d'Angleterre veut par des voies injustes, et à force d'argent, placer son neveu, contre le droit et la raison, sur le trône d'Allemagne; vous ne devez point souffrir que ce dessein reussisse, attendu qu'il en doit revenir à notre royaume et de l'opprobre et du dommage, et que, puisque nous n'avons attenté en rien à l'Eglise romaine, il n'est pas juste qu'on attente aux droits de notre patrimoine. Votre Sainteté repousse Philippe de Souabe, parce que ses ancêtres furent les ennemis du Saint-Siége; mais je puis vous garantir qu'il proteste aujourd'hui de terminer par notre conseil les différends qui sont survenus entre l'Église et l'Empire, et d'acquiescer à ce que nous ordonnerons. Si vous voulez le recevoir dans votre amitié, je vous garantis qu'il vous cédera les possessions, les châteaux et l'argent que vous demanderez. Au reste, suivant votre ordre, j'ai conclu avec Richard une

trève de cinq ans, dont nous avons juré l'entière exécution.[1] »

Innocent répondit qu'il ne concevait pas comment le roi de France pouvait penser autrement que le père commun des fidèles; qu'il soutiendrait Othon de tout son pouvoir, aussi bien par la force du glaive que par la voie des interdits et des excommunications ecclésiastiques.

Tandis que les deux prétendans, Philippe et Othon luttaient ainsi pour la pourpre impériale, Richard, après avoir conclu la trève de cinq années avec son suzerain, s'était rendu dans le Poitou, afin de dompter les châtellenies rebelles et dépendantes de son domaine. Tandis qu'il s'occupait à visiter ses baronnages, et à se faire rendre les devoirs de la féauté, un messager du vicomte de Limoges arriva dans sa tente avec deux mulets chargés d'argent. « Beau sire, dit le messager, le vicomte de Limoges a trouvé un trésor dans son champ; il t'en envoie une portion qui n'est pas petite.—Tu sais, répondit Richard, que je dois avoir le trésor tout entier, d'après la loi féodale; car toute fortune et trésor appartiennent au suzerain: va donc dire au vicomte qu'il fasse constater par le serment de ses hommes en quoi il consiste, et qu'il me l'envoie sur-le-champ; autre-

[1] Regist. des Lettres d'Innocent III. *De Negot. Imp.* epist. 13, 12, p. 690.

ment j'irai l'assiéger suivi de mes chevaliers, et Marcader lui-même, avec ses Brabançonnais, m'accompagnera. » Le messager retourna auprès du vicomte, et lui rapporta la réponse de Richard : « Il n'aura pas davantage, dit-il, car il n'y a que *fortune d'or* qui appartienne entièrement au suzerain ; *fortune d'argent* se partage entre lui et le vassal. » Le roi, n'ayant pas été satisfait, partit donc en toute hâte, dans la crainte que le trésor ne lui échappât ; il ne fit pas même attention qu'on était dans la semaine de Pâques, et que les canons de l'Église défendaient en ces jours l'effusion du sang : il vint assiéger le château de Chaluz [1], où l'on croyait que le trésor était caché : les chevaliers et les hommes d'armes du vicomte d'Angoulême offrirent de lui livrer le château et ses dépendances, s'il voulait leur laisser la vie et leur donner une petite part du trésor. Richard répondit : « Je veux m'emparer du château de vive force, et vous suspendre tous par des cordes au haut des tourelles. » Ces hommes, pleins de tristesse, résolurent alors de se défendre à outrance. Un jour que le roi pressait plus vivement que de coutume les vieilles murailles, un arbalétrier, qui se nommait Bertrand de Gourdon, lâchant un trait d'une main vigoureuse, atteignit Richard au bras gauche;

[1] Roger de Hoveden, ad ann. 1199.

les brassards ne purent amortir le coup; le trait perça d'outre en outre; le roi anglais, couvert de sang, le visage altéré, se tourna vers Marcader, et lui dit : « Continue le siége jusqu'à ce que le château nous appartienne. Je suis blessé par un trait d'arbalète; je retourne au camp. » Chaluz fut pris; mais lorsque Marcader retourna sous les tentes, le roi était dévoré par une fièvre brûlante, et menacé de la mort; une opération maladroite avait rendu la blessure dangereuse; le fer était demeuré dans la plaie. Quand l'heure de la mort s'approcha, Richard fit venir l'arbalétrier qui l'avait blessé, et qui se trouvait parmi les prisonniers, et lui dit : « Quel mal t'ai-je fait? Pourquoi m'as-tu blessé à mort [1]?—Tu as tué, répondit le jeune homme, de ta propre main, mon père et deux de mes frères, et je me venge. A présent que je suis dans tes mains, fais ce que tu voudras : livre-moi aux plus affreux tourmens, que m'importe, puisque j'ai délivré le monde d'un prince qui lui a fait tant de mal.—Eh bien, qu'on le délie, dit Richard, d'une voix affaiblie : pendez tous les hommes d'armes de Chaluz, mais sauvez celui-là; qu'on

[1] Quod mali tibi feci? Quare me interemisti? — Cui ille respondit : Tu interemisti patrem meum et duos fratres meos manu tua et me nunc interimere voluisti. Roger de Hoved., ad ann. 1199.

lui donne même cent sous en monnaie anglaise. » Marcader promit qu'il ferait la volonté de son maître; mais l'arbalétrier était à peine sorti de la tente de Richard, que le chef des Brabançonnais attacha à son cou une courroie de cuir, et le suspendit à un arbre.

Tous les barons d'Angleterre entouraient Richard, qui, d'une voix mourante, dictait à son clerc ses dernières volontés. Il exigea que tous les vassaux présens jurassent sous serment qu'ils reconnaîtraient comme roi son frère Jean, alors condamné pour haute trahison; qu'ils le feraient jouir de tous les fiefs de la couronne. Il fit trois parts de son trésor : il laissa la première au roi Jean, pour les frais de son couronnement et les présens à faire aux barons en cette circonstance. Il fit une seconde part à son neveu Othon, élu empereur d'Allemagne, pour l'aider à se maintenir par des sterlings dans les bonnes graces du pape, des cardinaux et des électeurs de l'Empire : la troisième, enfin, il la laissa aux pauvres chevaliers et à ses hommes d'armes. Il demanda que son cerveau, son sang et ses entrailles fussent ensevelis à Chartres, son cœur à Rouen, et son corps dans l'abbaye de Fontevreault, et aux pieds de son père, comme pour lui demander merci de ses outrages. Richard mourut dans le mois d'avril 1199, la troisième fête avant les rameaux. On fit beaucoup de vers, en

forme d'épitaphe ; sur sa mort. Les uns disaient : « Une fourmi a tué le lion ; ô douleur ! le monde périt par de telles funérailles ! » D'autres répondaient : « L'adultère, l'avarice, le désir aveugle, ont régné pendant dix ans sur le trône d'Angleterre ; une arbalète les a détrônés [1]. » Ceux-ci furent l'ouvrage d'un religieux de Cantorbéry. Guillaume-le-Breton, que l'on rencontre toujours avec ses conceptions poétiques, grossier mélange des traditions de la Grèce et de Rome, et des idées religieuses du moyen âge, a composé une sorte d'épopée mystique sur la mort de Richard, dans laquelle il introduit les trois Parques impitoyables, Atropos, Clotho et Lachésis [2].

« Pourquoi, Clotho, dit Atropos, pourquoi fournis-tu à Lachésis de quoi filer pour l'usage du roi Richard? à quoi sert d'avoir pris tant de peine pour celui qui ne le mérite point? pour celui que notre patience, à ce que je vois, ne rend que trop orgueilleux, que nos bienfaits font rebelle envers nous, qui n'espère que trop pouvoir abuser de nos dons, comme si je ne devais jamais avoir la puissance de rompre quand je le voudrais ce fil que tu tresses, lui qui, entraîné par son excessive

[1] Roger de Hoveden, en le comparant avec Raoul de Dicet, ad ann 1199.

[2] Guillaume-le-Breton, Philippéide, ch. v.

avidité, ose mépriser les jours très saints et le temps bienheureux [1] qu'a consacrés par le sang de son propre fils le père qui tonne dans les cieux, et qui nous a donné d'être ses ministres; lui qui a si souvent violé les traités qu'il a conclus avec son seigneur, et qui naguère encore a voulu se saisir de sa personne. Je passe sous silence les fraudes par lui commises dans le pays de Syrie et dans son séjour à Palerme. Que veulent dire, Clotho, ces murmures qui répondent à ma voix? Toi qui n'es autre chose que la force par laquelle le père souverain appelle chaque être à l'existence en son temps et comme il lui plaît, en sorte que tu n'as que le pouvoir de tenir la quenouille, et rien au-delà; et toi, Lachésis, qu'es-tu autre chose, si ce n'est la fatalité par laquelle ce même créateur conduit ce qui est déjà produit, le fait végéter et le dirige à travers l'existence? Mais en moi qui domine sur toute chose, il n'y a aucun changement; rien ne me peut faire obstacle : ma force dépouille de l'existence tout ce qui par vous vient à l'existence ou parcourt l'existence [2]. Mais c'est assez, la parole irrévocable du Père me presse. Fais, Clotho, fais que ta quenouille apprenne à

[1] La semaine de Pâques.

[2] On peut apercevoir ici l'exposition du système philosophique dominant au moyen âge.

s'arrêter; fais, Lachésis, que le fuseau que tu tournes avec le pouce cesse de s'enfler ; tu peux le garnir plus utilement pour le roi Philippe qui respecte et nous et notre père, et honore les cieux : pourquoi trembles-tu derrière ton château, valeureux Achard? tes tourelles sont délivrées, car voici que je viens à ton secours; que dis-tu? qu'il n'y a plus de traits? Regarde la muraille : sous cette poutre encore ferme à côté de toi, est suspendue une courte flèche, à la pointe carrée, que Richard a envoyée contre toi, désirant te frapper d'une mort subite : présente cette flèche à Guy qui porte une arbalète, afin qu'il renvoie à Richard ce que Richard a envoyé; je veux que Richard périsse de cette mort et non d'une autre, afin que celui qui a montré le premier aux enfans de la France l'usage de l'arbalète en fasse lui-même l'expérience, et sente la force de l'instrument cruel dont il a appris l'usage aux autres. — Atropos a dit; ses paroles ont plu à ses deux sœurs : Clotho quitte sa quenouille, et Lachésis renonce à ses fuseaux. Richard a cessé de vivre [1]. »

Le troubadour Bertrand de Born, vicomte de Hautefort, qui avait long-temps combattu contre les hommes d'armes et les brabançonnais de Ri-

[1] Philippéide, chant v.

chard, mais qui depuis s'était fait le plus fidèle de ses vassaux, chanta aussi la mort de son seigneur en hauts faits de bataille et en la science gaie. « Mort barbare, tu peux te vanter d'avoir enlevé le meilleur chevalier qui fut jamais. Je pleure celui qui fut mon maître en toute chose, nulle joie ne dissipera ma douleur. Anglais, Normands, Bretons, Irlandais, Gascons, verseront des larmes amères. Tu étais le roi des courtois, l'empereur des preux; nous sommes tous abîmés dans la tristesse et le désespoir; car les barons, les troubadours, les jongleurs, ont tout perdu. J'implore la miséricorde du Dieu qui est mort pour nous sauver; qu'il daigne le placer en honorable compagnie, au séjour où il n'y eut jamais ni peines ni chagrins. »

CHAPITRE XII.

Situation de la France à la mort de Richard. — Affaire du divorce. — Mariage du roi avec Agnès de Méranie. — Amours du roi. — Pompe de la cour. — Captivité d'Ingerburge. — Ses plaintes. — Innocent III. — Menaces d'excommunication contre le roi. — Philippe résiste. — Interdit jeté sur le royaume. — État de l'Église et des peuples sous l'interdit. — Fureurs de Philippe. — Il veut se faire mécréant — Mesures de sévérité contre les évêques. — On les force à solliciter la levée de l'interdit. — Concile. — Le roi se rapproche d'Ingerburge — Séparation d'avec Agnès. — Sa mort — Légitimation de ses enfans. — Continuation de l'affaire du divorce.

1199—1208.

La mort de Richard était un grand évènement pour le royaume de France; ce prince d'un courage indomptable et d'une activité jamais ralentie,

était pour Philippe un puissant adversaire. Dans la lice et les tournois, il surpassait son suzerain, et sa belliqueuse administration prouve qu'il comprenait mieux que lui, peut-être, l'art de suivre une guerre et la force de se procurer les ressources pour triompher. Tant que Richard régnait en Angleterre, Philippe ne devait et ne pouvait avoir les yeux que sur son vassal. C'était de la Normandie, du Poitou, de la Guyenne, que venaient tous ses dangers, et les historiens qui lui supposent déjà dans cette situation les idées d'unité monarchique et le désir d'assurer une administration régulière ne comprennent pas la position d'un suzerain obligé sans cesse de provoquer les services féodaux et de faire des concessions à ses vassaux immédiats pour en obtenir appui.

Le prince qui succédait à Richard, Jean, comte de Mortagne, n'avait ni son courage ni son caractère. Dans les combats, on avait remarqué sa lâcheté et sa couardise; il ne rachetait ce défaut capital dans le moyen âge, que par ses prodigalités secrètes et par une faiblesse d'esprit qui, le mettant à la merci de tous ses vassaux, ne faisait plus du suzerain que l'homme des barons, ce qui était le dernier terme du système féodal.

Ce changement était donc immense pour le roi de France : d'un autre côté, les nécessités qui accompagnent toujours les premiers temps d'un

règne, les faiblesses inséparables d'une autorité qui commence et s'essaie, tout cela pouvait favoriser les tentatives de Philippe. Une trève de cinq ans existait, il est vrai; mais dans ce siècle, on ne manquait jamais de prétexte pour la rompre, et l'on avait vu plus d'une fois Richard et Philippe-Auguste se précipiter dans la lice avant que les hommes d'armes eussent annoncé qu'on *allait férir d'estoc et de taille*. Cette considération n'aurait donc point arrêté le roi de France; mais une cause plus grave, des difficultés que présentait la situation intérieure de son royaume, comprimèrent un moment ses vues ambitieuses.

L'affaire du divorce avec la reine Ingerburge jetait encore le trouble et le désordre à la cour du suzerain; tant que Philippe n'avait point songé à prendre une nouvelle femme, ses duretés envers la reine, bannie de la cour, pouvaient bien appeler les censures du souverain pontife; toutefois, ainsi qu'on l'a dit, les canons de l'église ne permettaient pas l'excommunication contre la séparation corporelle, qui n'était pas suivie de secondes noces; mais cette circonstance se présenta bientôt, et compliqua d'une manière déplorable la question du divorce.

Philippe, séparé d'Ingerburge, ne pouvant plus supporter sa présence, chercha d'autres affections : ses messagers parcoururent les royaumes

d'Europe pour quérir une femme : il avait tour à tour demandé Clémence, fille d'Herman, landgrave de Thuringe [1], et Alix, fille d'un prince palatin du Rhin ; toutes deux refusèrent, lorsqu'elles eurent entendu raconter par les dames et les varlets les ennuis de la malheureuse Ingerburge dans les tourelles et les châteaux. Le roi fut plus heureux auprès d'Agnès, sœur d'Othon, duc de Moravie, marquis d'Istrie [2] : les chroniques relèvent l'éclat de cette maison, qui descendait d'Arnould, issu du sang de Charlemagne. Agnès était d'une beauté ravissante ; de blonds cheveux descendaient sur ses épaules : le moine de Saint-Denis loue beaucoup son petit pied et sa main d'une éclatante blancheur. Lorsqu'elle arriva en France, Philippe tenait une cour plénière à Compiègne, pour y recevoir l'hommage de Baudouin, comte de Flandres : la foule des barons et des chevaliers était immense ; au moment où elle parut, montée sur sa

[1] Le roi lui avait promis de l'épouser, à moins qu'elle ne fût laide à faire peur. Ancien cart. de Philippe-Auguste, f° 112. Quelques chroniques placent ce fait postérieurement à la mort d'Agnès de Méranie.

[2] Rigord et Guillaume-le-Breton lui donnent le nom de Marie de Méranie ; j'ai suivi la version d'Albéric, moine des Trois-Fontaines et de la plupart des chroniques, qui l'appellent Agnès. Rig., *Gest. Philip.-August.*, p. 40. — Alberic Triafont., chronic. 1196.

haquenée, avec ses demoiselles, les joûtes furent suspendues; tous les yeux se portèrent vers elle, et un murmure approbateur éclata subitement parmi la foule; plusieurs jeunes chevaliers, les fils des comtes de Nevers et de Montreuil, disaient entre eux: « Qu'il est heureux, notre sire, d'avoir une telle dame; nous prendrions volontiers ses couleurs. » Le roi s'approcha de la fiancée, qui baissa son voile et vint prendre du repos sous une tente qu'on lui avait destinée; le lendemain, on célébra le mariage, bien que quelques évêques et plusieurs prélats doutassent que la première union avec Ingerburge eût été légitimement dissoute [1].

On s'aperçut bientôt que le roi était éperdument amoureux d'Agnès de Méranie; il ne la quittait plus; son écu était orné de symboles passionnés; s'il allait à la chasse, Agnès l'accompagnait, et comme elle avait été habituée à la vie des forêts dans la cour de son père, elle se distinguait par son courage et ses grâces : quelquefois on la voyait sur un cheval fougueux, poursuivre avec l'agilité de la flèche le cerf ou le daim timide : le roi et les barons admiraient la justesse et la force de ses coups, et les clercs, pleins de souvenirs classiques, la comparaient à la Camille de Virgile : dans les

[1] Rom. de la Branche au royal lignage, mss.

tournois, Agnès distribuait avec majesté les écharpes et les riches épées ; les jeunes chevaliers victorieux dans la joûte baisaient en rougissant cette main qui couronnait leurs nobles efforts. Le nom et le chiffre d'Agnès étaient sur toutes les devises et sur les armes.

Ces succès d'une trop brillante rivale étaient parvenus jusque dans la tourelle où la malheureuse Ingerburge gémissait, victime des tristes préventions du roi : entourée d'évêques et de prêtres, elle ne se plaignait pas de son sort quelque rigoureux qu'il pût être, elle le supportait : cependant on lui fit comprendre qu'elle devait défendre les droits sacrés du mariage, et son clerc écrivit pour elle au pape la lettre suivante :

« Les anxiétés de ma cruelle douleur m'obligent à déposer dans votre sein apostolique les tristes secrets de mon ame. Voilà déjà trois ans que le roi de France m'a épousée à peine nubile, et je puis vous assurer, très saint Père, qu'il s'est approché de moi et m'a rendu deux fois le devoir conjugal, selon l'ordre naturel. Voilà qu'un peu après je ne sais par quel diabolique conseil des grands, il vient d'épouser Agnès, plus belle peut-être, mais moins aimante : triste jouet du sort, le roi m'a renfermée dans le fond d'un château, d'où je ne vois même pas les cieux, auquels j'élèverais mes mains suppliantes ; et pour ce cruel traitement

il n'allègue d'autre motif qu'une petite parenté très éloignée, cause suffisante, dit-il, pour la séparation. Il a fait ainsi de sa volonté une loi, de sa passion une fureur. Je le plains, et je mange, sans l'accuser, le pain de ma douleur : faut-il que le mauvais exemple arrive aux sujets par celui qui est le défenseur naturel des bonnes mœurs de son royaume ! Malheur à moi ! il méprise les lettres de votre sainteté ; il ne veut pas entendre les ordres des cardinaux ; il se moque des paroles des archevêques et des évêques. Ce que je dois faire, ce que je dois dire, je l'ignore entièrement ; je suis pressée par la douleur, et si votre miséricorde ne daigne pas compatir à ma tristesse, je succomberai dans peu, je vous le jure [1]. »

La pieuse princesse cherchait à calmer ses ennuis par des actes de ferveur chrétienne ; elle envoyait aux églises des chasubles de soie, des franges d'or pour les reliquaires ; le chapitre d'Amiens fut l'objet particulier de ses prédilections ; elle lui fit don d'un calice et d'une patène, seuls débris d'une opulence naguère toute royale [2].

Tant que Célestin occupa le siége pontifical, les lettres d'Ingerburge, ses pressantes prières, res-

[1] Baluze *Miscellan.*, t. I, p. 422.

[2] *Ant. de la ville d'Amiens*, t. I, p. 194. — Gall. Christ. édit. 2e, t. X, col. 333.

tèrent sans effet : le prélat, affaibli par l'âge et la maladie, n'avait point assez d'énergie pour lancer les foudres du Saint-Siége contre un prince aussi puissant que Philippe, roi de France ; mais Innocent III était à peine élevé sur le trône pontifical, qu'il prit ouvertement la défense de la reine malheureuse, avec une hauteur qui dut augmenter les difficultés, en irritant le caractère altier du roi : « Je suis étonné, écrivait Innocent à l'évêque de Paris, qu'un roi de France, successeur de tant de monarques zélés pour la cause de l'Église, se conduise de cette manière avec son épouse et la toute-puissance pontificale : comment puis-je qualifier cette indifférence qui le porte à refuser à une jeune femme si bien faite le devoir conjugal? et à une reine pleine de majesté les honneurs qui sont dus à la haute dignité des monarques? Mon prédécesseur, Célestin, a voulu faire cesser ce scandale, il n'a pu y réussir : quant à moi, je suis bien déterminé à suivre son ouvrage et à obtenir par tous les moyens l'accomplissement de la loi de Dieu ; parlez-en souvent au roi de ma part, et dites-lui que ses refus obstinés pourraient bien lui attirer et la colère de Dieu et les foudres de l'Église [1]. »

Malgré ces remontrances qu'Innocent III lui

[1] Innoc. epist. 4, liv. I.

adressait indirectement, Philippe n'en continuait pas moins à vivre sous le même toit qu'Agnès de Méranie [1]. Lorsque les soins de la guerre n'appelaient pas Philippe dans la lice, les deux époux, toujours plus ardens à mesure qu'on menaçait de les séparer, visitaient les demeures royales, Fontainebleau, Vincennes et Compiègne; la cour du suzerain offrait comme une fête perpétuelle; les troubadours et les trouvères chantaient la beauté de la jeune reine, et les plus braves chevaliers brisaient des lances en son honneur. Agnès était enceinte depuis quelque temps, et la langueur de ses beaux yeux, que le trouvère Hélinant a rendus célèbres, augmentait encore le charme irrésistible de ses traits expressifs : les évêques et les prêtres avaient beau rappeler qu'Agnès n'était point l'épouse légitime; les barons et les chevaliers la reconnaissaient pour leur belle suzeraine *et la fleur des dames,* et continuaient à défendre envers et contre tous les mécréans ses charmes et son honneur.

Le pape Innocent voyait avec peine se raffermir cette résistance aux canons de l'Église et à ses volontés; il craignait qu'elle ne se consacrât comme une habitude, et qu'ainsi le respect aux volontés du Saint-Siége ne s'affaiblît. Pontife impérieux et

[1] *De Legato misso in Franc.* Duchesne, t. v, p. 754.

jaloux de son pouvoir, il résolut d'employer toutes les foudres de Rome pour ramener dans le cœur des rois et des peuples l'esprit d'obéissance. Avant de déployer l'appareil de la violence, il crut devoir écrire à Philippe lui-même : « Tu connais, lui dit-il, la puissance des pontifes : tu sais qu'elle domine les rois et les couronnes. Rien ne peut détacher tes actions du sein de cette Église que Dieu a posée sur la terre comme une tour qui protége les bons et menace les méchans. Sépare-toi donc de la femme à laquelle tu t'es uni; elle n'est point ton épouse, mais ta concubine. Célestin, mon prédécesseur, te l'avait déjà commandé; tu as méconnu ses paroles. Cet exemple est funeste; beaucoup de gens le suivent, car il vient de trop haut pour ne point être aperçu : un second mariage est toujours cause de bien grandes douleurs; Dieu punit déjà ce grand scandale par la guerre et la famine dans ton royaume. On assure qu'Agnès est aussi ta parente; tes enfans seront donc incestueux? Je suis résolu d'user de toute rigueur envers toi et les tiens : les foudres de l'Église sont prêtes; elles pourront t'atteindre [1]. »

Philippe ne prêta aucune attention à cette lettre et à ces menaces; il ne daigna même pas répondre au pontife insolent. C'est alors que, plein

[1] Epist. Innocent. 171, liv. I.

de colère, Innocent nomma un légat *a latere*, pour le royaume de France, et le chargea de l'exécution de ses Bulles [1] : « J'ai écrit à notre très cher fils Philippe, pour qu'il se séparât de sa concubine, et qu'il reprît la reine sa véritable épouse; il n'a pas répondu; pour que l'ordre que je lui ai donné reçoive une plus facile exécution, je t'ordonne, par ma volonté apostolique, si, dans un mois, le roi n'obéit pas à mon ordre et ne quitte pas sa concubine, de mettre le royaume en interdit : tu ne permettras que le sacrement de baptême pour les enfans, et celui de pénitence pour les mourans. On ne célébrera aucun office dans le royaume. J'ordonne en conséquence à nos vénérables frères les évêques et archevêques, les abbés et prieurs, de faire promulguer, dans leurs districts respectifs, la sentence d'interdit. »

Cette résolution de mettre le beau royaume de France en interdit étant prise, Innocent se contenta d'écrire une seconde fois à Philippe pour lui annoncer qu'il envoyait en France un légat pour faire cesser les scandales de sa conduite : le légat fut ce cardinal Pierre, du titre de Sainte-Marie, qui avait conclu la trève de cinq ans avec Richard. Il arriva en France vers la fête de Noël 1198 [2]; il vit le roi, qui l'accueillit avec quelque

[1] Epistol. Innoc. 345, 346, liv. I.
[2] Epist. Innocent., t. I, liv. VI.

respect ; mais lorsque le cardinal lui parla de son second mariage et de sa séparation avec Agnès, Philippe ne voulut rien écouter : « Agnès est mon épouse, dit-il; personne ne pourra m'en séparer. » Le cardinal, frappé de l'obstination qu'avait mise Philippe dans cette réponse, crut devoir en déférer au Saint-Siége. Il écrivit au pape que le roi ne changerait pas et qu'il paraissait résolu à subir l'interdit; Innocent répondit en peu de mots : « Faites réunir les évêques et les abbés, et que l'interdit soit au plus tôt jeté sur le royaume, sans appel : nous verrons après. » Le légat convoqua, sur cet ordre, une sorte de concile à Dijon. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon, de Vienne, dix-huit évêques et grand nombre d'abbés y assistèrent [1]; deux abbés furent chargés de citer le roi en personne; Philippe les fit mettre hors du palais par des hommes d'armes. Cependant il envoya deux députés à ce concile avec commandement de protester contre tout ce qui s'y ferait : ces réclamations furent inutiles. Le 6 décembre, les évêques et les prêtres assemblés parurent chacun un flambeau de poix à la main. Dans le silence de la nuit, les clercs entonnèrent

[1] Ce concile dura sept jours; il commença le 6 décembre 1199. — *De Legat. misso in Franc.* Duchesne, t. v, p. 754.

d'une voix lugubre le *miserere* et les prières adressées, au nom des coupables, au Dieu des miséricordes; les vitraux de l'église où était représentée la passion du Sauveur, en synople, gueule, sable et azur, répétaient les sons tristes et monotones du plain-chant, et les cloches, qu'on entendait pour la dernière fois, sonnèrent comme pour les agonisans et les morts. Le Christ des autels était voilé; on avait consumé dans les flammes les dernières hosties consacrées, et descendu dans les caveaux les corps saints et les images des patrons des églises. En présence du peuple assemblé, le légat, revêtu d'une étole violette, en usage le jour de la Passion ou des Morts, éleva la voix et annonça à la multitude à genoux, qu'au nom de Jésus-Christ, tous les domaines du roi de France étaient mis en interdit jusqu'à ce qu'il cessât son commerce adultère avec Agnès de Méranie, sa concubine. On entendit alors dans l'église un profond gémissement; les vieillards, les femmes, les enfans, pleuraient à chaudes larmes; il semblait que l'heure du jugement dernier fût arrivée, et qu'on allait paraître devant Dieu sans aucun des secours de l'Eglise [1].

[1] *De Legato misso in Franc.*, t. v, p. 754. — Voyez, sur les formules de l'excommunication, le Rituel rom. mss. du Roi.

Qu'on se représente le peuple pieux du moyen âge, frappé de l'interdit et dans la privation des cérémonies religieuses qui attiraient son respect et excitaient ses superstitions. Dès le moment que la bulle était fulminée, toutes les pompes de la religion étaient suspendues : en dehors des gothiques églises, on ne voyait plus à découvert les grossières images du Seigneur, de ses apôtres, de la Jérusalem céleste, de la Vierge, et de cet ange gardien, devant lesquelles le baron et ses vassaux venaient s'agenouiller le dimanche et les jours de fête ; elles étaient couvertes d'une bure noire, comme pour exprimer que les temps de la miséricorde de Dieu étaient passés : on ne laissait à découvert que ces figures bizarres qui, placées sur la façade de l'édifice, représentaient les sept péchés capitaux, images des peuples frappés d'interdit : la croix qui ornait le faîte de l'église était aussi voilée ; les grandes portes, bardées de fer, autrefois destinées à repousser le pillage des Normands et alors à contenir la rapacité des barons, étaient fermées ; la cloche bruyante, qui annonçait la fin des travaux du jour et l'heure de la prière, cessait de retentir dans la campagne : les offices étaient suspendus, et le chœur désert ; le serf qui allait aux champs n'entendait plus, en passant devant le monastère, les prières de matines, et les cantiques qui excitaient sa piété et réveillaient son zèle. Toutes les époques

de la vie semblaient rappeler que les foudres de l'Église avaient frappé un peuple de pécheurs. Au lieu de ces pompes qui accompagnaient le baptême, un seul prêtre ondoyait l'enfant qui venait de naître ; *les jeunes amans qu'amour excitait* demandaient en vain la bénédiction nuptiale, et les prières de l'agonie ne consolaient pas les mourans : les corps des fidèles étaient exposés pêle-mêle sur le sol, indignes qu'ils étaient d'entrer en terre sainte. On fermait même les portes des cimetières. Quelle impression plus grande encore ne devait pas faire sur des ames pieuses et ignorantes ce retour des grandes fêtes de l'année, dans lesquelles on cherchait vainement les cérémonies pratiquées dès l'enfance! Les jours de Noël, des Rameaux, de Pâques, étaient marqués par des témoignages particuliers de la piété des chrétiens ; dans les plus petits châteaux, dans les monastères, on trouvait, aux fêtes de Noël, la crèche héréditaire ; toute la population des villages et des cités parcourait les rues, dans la solennité des Rameaux, une branche d'olivier à la main, en mémoire de l'*hosanna* du Seigneur ; et, le jour de Pâques, le baron, ses hommes d'armes et ses vassaux, recevaient en public le pain de l'Eucharistie. Dans ce deuil universel de l'Église, toutes ces émotions cessaient de frapper l'imagination des barons et des chevaliers.

On commença à garder l'interdit dans l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, le jour de la Chandeleur 1200 [1] : l'obituaire des moines est en blanc, et l'on n'y trouve inscrit que le nom des religieux qui mouraient; ceux des seigneurs comme des pauvres serfs sont en blanc, car les uns aussi bien que les autres n'étaient point ensevelis en terre bénite. Les croisés furent seuls exemptés de cette fatale interdiction [2]. Cet exemple fut imité par la plupart des évêques et des chapitres de France; quelques autres en suspendirent l'exécution : les chanoines de Sens et de Paris, les évêques de Senlis, d'Amiens et de Soissons, placés plus immédiatement sous la main de Philippe, informèrent le pape des motifs qui les empêchaient de garder l'interdit : « Le simple bruit de cette résolution, disaient ils, avait soulevé tout le peuple; on s'était pressé autour des églises, dont on avait forcé les portes : il était impossible de comprimer ces pieuses séditions de la multitude demandant par la violence qu'on lui rendît ses autels, ses patrons et ses fêtes; Philippe lui-même menaçait les évêques et clercs assez hardis pour obéir aux volontés du légat. »

[1] Chroniq. Divionens, ad Cycl. Pascal. ann. 1200. Labb. Biblioth. t. 1, p. 80.

[2] Roger de Hoveden, p. 802.

L'impérieux pontife répondit « que ces motifs étaient frivoles, et montraient la faiblesse de leur ame ; qu'il fallait obéir sans retard, car l'Église était depuis long-temps affligée d'un grand scandale. » Les évêques, en effet, n'osèrent point résister; l'interdit commença sur toutes les églises du domaine royal. Quelques monastères privilégiés conservèrent cependant la faculté de célébrer les saints mystères dans le silence de la nuit; les moines de Saint-Denis, en tout temps protégés par les pontifes, purent dire la messe, nones et matines, mais à voix basse, les portes fermées, afin ne n être ni vus, ni entendus par ame vivante[1].

On ne peut se faire une juste idée de la douleur publique, à l'aspect de ce grand deuil de la religion ; les fidèles ne s'abordaient qu'en gémissant, toutes les pompes et les fêtes étaient suspendues dans les cités et les campagnes ; on courait jusques en Normandie, dans la Bretagne ou dans les fiefs d'Angleterre, pour solliciter les cérémonies de l'Église : le comte de Ponthieu, qui épousa la jeune sœur de Philippe, obtint la bénédiction nuptiale de l'archevêque de Rouen ; sur plusieurs points du royaume, des émeutes violentes se manifestaient, et l'on voulut contraindre les évêques et les prêtres à rouvrir les chapelles et à célébrer les saints mystères.

[1] Doublet, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, p. 536.

Philippe, toujours épris d'Agnès de Méranie, entre dans une fureur extrême en apprenant que l'interdit était jeté sur son royaume[1], et que les évêques, plus soumis aux volontés du pape qu'à ses chartes, commençaient à le garder dans leurs diocèses respectifs; lorsque l'évêque de Paris se présenta devant lui, il dit: « Par la joyeuse de saint Charles le Grand, évêque, n'excitez pas ma colère; vous et vos prélats ne faites attention à rien : pourvu que vous mangiez vos gros revenus et buviez le vin de votre clos, vous ne vous inquiétez pas de ce que devient le pauvre peuple! Prenez garde que je ne frappe à votre mangeoire, et que je ne saisisse tous vos biens[2]. » L'évêque chercha à le calmer, et le supplia d'obéir aux volontés d'Innocent III. « Non, dit Philippe; j'aimerais mieux perdre la moitié de mes domaines, que de me séparer d'Agnès; elle m'est unie par la chair. » Ces menaces n'ayant point effrayé le prélats, Philippe exécuta sa vengeance. La *Chronique de Saint-Denis* dit : « Tant li roi fu corrocié de » cette chose, qu'il bouta hors de leur siége tous » les prélats de son royaume, parce qu'ils avaient » consenti à l'interdit; à leurs chanoines et à leurs » clercs, tollit tous leurs biens, et commanda qu'ils

[1] *De Legat. miss. in Franc., ibid.*
[2] Addit. à la Chroniq. de Saint-Denis.

» fussent chassiés de la terre, et que toutes les
» rentes et fiefs que ils tenoient de lui fussent sési;
» les prêtres mêmes qui demeuroient aux parois-
» ses fit aussi bouter hors, et les fit dépouiller de
» tous leurs biens [1]. »

Pour rendre efficaces ces mesures rigoureuses, le roi aurait dû s'appuyer sur l'opinion de ses vassaux, et adoucir « par douceur de paroles et d'actions » l'odieux qui s'attachait alors dans les sentimens populaires aux actes dirigés contre le clergé; mais il paraît que Philippe, au lieu de suivre cette politique naturelle, frappa tout à la fois les prêtres et le peuple : « Il tierça, dit la *Chro-*
» *nique* déjà citée, les chevaliers et les hommes, et
» leur tollit à force la tierce partie de leurs biens,
» et leva de ses borjeois tailles et exactions plus
» grandes que ils ne povaient soffrir. » L'impression produite par l'interdit fut d'ailleurs si grande, que le peuple se prononça pour le pape, et qu'alors Philippe crut devoir prendre des mesures légales contre tout ce qui résistait à sa volonté.

Mais sous quelque forme de gouvernement que ce soit, on ne peut long-temps combattre les opinions; elles vous écrasent, si vous opposez une résistance brutale; et si vous cédez, elles vous dominent. Quoi qu'il en soit, le peuple ne put souf-

[1] Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1199.

frir l'interdit : la révolte éclata parmi les barons et les vassaux ; les propres hommes d'armes du roi ne voulaient plus le servir ; on s'éloignait de lui comme d'un relaps et rebelle aux lois de l'Église.

Dans ces circonstances difficiles, le roi envoya deux clercs à Rome pour demander que l'interdit fût levé, protestant « qu'il était prêt d'ester à droit sur son divorce pour en faire reconnaître la validité. » Le pape répondit : « Je le veux bien ; mais, avant tout, il faut qu'il renvoie Agnès sa concubine, et qu'il reprenne Ingerburge, son épouse légitime : c'est alors, mais seulement alors, qu'on examinera le cas du divorce, et que je lèverai la sentence d'interdit que le royaume a méritée. J'apprends aussi, continua le pontife, que Philippe a dépouillé le clergé de France : dites-lui encore que l'interdit ne sera point levé avant qu'il ne l'indemnise complètement, capital et revenus [1]. »

La réponse insolente du pontife porta le deuil dans l'ame de la belle Agnès et de son royal époux : « Mon Dieu ! s'écria-t-elle, que je suis malheureuse ! où porterai-je maintenant ma douleur ? » Philippe partageait les angoisses de celle qu'il aimait : dans un moment de fureur, il s'écria :

[1] *De Legat. miss. in Franc.*, ibid. et Epist. Innocent III. — Comp. avec Rigord. — Duch., t. V, p. 43.

« Eh bien! je me ferai mécréant; Saladin était bien heureux de n'avoir pas de pape! » Mais toute résistance devait nécessairement s'appuyer sur une force, et le suzerain dut, avant tout, consulter ses barons et les principaux prélats du royaume. Un parlement fut assemblé à Paris; il était nombreux et composé de tous les tenanciers de la couronne de France : Agnès y parut, revêtue d'habits de deuil; ce n'était plus cette jeune princesse brillante de grâces et de beauté, telle, en un mot, qu'on l'avait vue dans le parlement de Compiègne, distribuant les épées et les écharpes aux chevaliers vainqueurs en la lice : une pâleur mortelle couvrait son front : elle était au septième mois d'une grossesse laborieuse, et ses yeux humides de larmes semblaient demander grâce pour l'enfant qu'elle portait dans son sein ; « semblable à la veuve d'Hector, dit le classique Guillaume-le-Breton, elle eût attendri tout le camp des Grecs. » Mais les barons demeurèrent silencieux; aucune épée ne fut tirée pour elle. L'interdit avait jeté la terreur dans toutes les ames. L'aspect des églises fermées, cette suspension des cérémonies chrétiennes, avaient tellement frappé les imaginations, que la présence d'Agnès et ses supplications ne changèrent point la détermination des barons et des prélats : il fut décidé que Philippe accomplirait la volonté du pape; qu'il renverrait, jusqu'à la décision

définitive, Agnès de Méranie, pour reprendre la reine Ingerburge captive. Alors, le roi, s'adressant à l'archevêque de Reims, qui avait prononcé la sentence de divorce avec Ingerburge, lui demanda s'il était vrai que cette sentence eût été annulée par le Saint-Siége. — Oui, répondit l'archevêque. — Eh bien! sire archevêque, vous qui l'avez prononcée, vous ne saviez donc pas ce que vous faisiez. — L'archevêque ne répondit mot [1].

Ce fut alors que la suppliante Agnès de Méranie s'adressa au pape : « Très saint Père, née dans un pays éloigné de France, fille d'un prince chrétien, je devins l'épouse, devant Dieu et l'Église, de mon Seigneur Philippe. J'étais jeune, et tout-à-fait étrangère aux affaires de ce monde; l'on m'a dit que le prince qui me prenait pour sa femme m'appartiendrait toujours : je m'attachait à lui; je l'aimai de cet amour chaste de l'épouse : je lui ai donné deux enfans; et c'est maintenant qu'on voudrait m'en séparer pour le rendre à ma rivale, cette Ingerburge, qui remue le ciel et la terre contre moi. O mon Seigneur! vous voyez à vos pieds une jeune princesse tremblante! la couronne ne la séduit pas : c'est son époux qu'elle réclame; vous ne lui refuserez pas, car vous êtes la

[1] Rigord, ibid. — *De Legat. miss. in Franc.* — Duch., t. v, p. 755.

Providence qui distribue la justice de Dieu sur la terre. »

Innocent III ne répondit à ces supplications que par l'envoi d'un légat chargé d'instruire l'affaire du divorce, et de prononcer définitivement sur les difficultés qu'il présentait. Ce légat reçut pour mission particulière de ne commencer cette instruction qu'après avoir obtenu la restitution complète des biens dont le clergé avait été dépouillé par le roi. Il renouvela à ce prince le commandement exprès de reprendre immédiatement Ingerburge, et de donner caution qu'il ne s'en séparerait qu'après que le Saint-Siége aurait prononcé [1]. En même temps la jeune Agnès devait quitter le palais et même le royaume; on la considèrerait comme une concubine et une adultère, à moins que le divorce avec Ingerburge ne fût annulé après examen.

Le cardinal Octavien, légat du Saint-Siége, arriva en France vers le mois de septembre 1202; il fut reçu par le peuple avec un respect mêlé d'un sombre enthousiasme, qui dut montrer de plus en plus que les superstitions de l'Église exerçaient sur l'imagination du peuple un ascendant absolu. Le roi était alors à St.-Léger [2];

[1] Roger de Hoved., *Annal. Anglor.*, p. 810.

[2] L'interdit fut levé à Saint-Léger le 7 septembre; il

de sa propre autorité le légat convoqua à Dijon un concile pour décider provisoirement sur l'interdit. La reine Ingerburge y fut mandée et honorablement accueillie; elle s'assit à côté du roi. Le légat prit la parole et demanda si Philippe voulait promettre par serment qu'il cohabiterait avec Ingerburge jusqu'à la décision définitive? s'il voulait s'engager surtout à ne plus revoir Agnès de Méranie, à la renvoyer de son palais et de son royaume? Philippe promit ce qu'on exigeait de lui, en pleurant de dépit. Il fit observer qu'Agnès était enceinte, et qu'un voyage, dans cette situation, pourrait causer sa mort. Le concile décida que le roi fixerait lui même un lieu de retraite, pourvu qu'il s'engageât, sous la religion du serment, à ne plus la revoir. Philippe jura, une main sur l'Évangile, qu'il ne la toucherait plus de sa chair. Le concile se sépara, fixant sa réunion nouvelle, pour décider sur le divorce, à six mois, dix semaines à partir du jour où cette assemblée provisoire s'était dissoute. Lorsque tout fut ainsi décidé, le légat, au nom du Saint-Siége, leva l'interdit qui pesait sur le royaume. Tout à coup les cloches se firent entendre, les voiles qui couvraient les sanctuaires furent ôtés; le peuple se précipita dans les églises

ne le fut à Dijon que le 13. — Chroniq. de Saint-Denis et de Dijon. — Labbe, t. 1, p. 295.

et les monastères ; il y eut plus de trois cents serfs écrasés, tant la multitude se pressait ; la foule contemplait, en pleurant de joie, les cérémonies chrétiennes, sorte de spectacle dont elle avait été si long-temps privée. Les cités retentissaient d'actions de grace, et pendant trois jours les travaux furent suspendus.

La malheureuse Agnès, seule frappée par cette sentence de l'Église, préparait à la hâte son départ. Le moine Rigord raconte que Philippe la vit encore une fois dans un appartement de son palais, et qu'on entendait des sanglots, des baisers redoublés, et force juremens. La belle reine partit pendant la nuit; elle vint chercher un refuge dans un château de Normandie. Mais vainement elle appelait le repos ; sa passion pour le roi n'en faisait qu'augmenter ; on la voyait souvent seule se promener, l'œil égaré, dans les sombres allées de la forêt; marchant tantôt à pas lents, tantôt à pas précipités, poussée par les accès de la folie. Les serfs l'aperçurent quelquefois sur les créneaux de la tour, pâle, échevelée, paraissant comme un de ces esprits que les croyances populaires attachaient à chaque vieux manoir. Agnès ne survécut que deux mois à sa douleur; elle mourut en mettant au monde un fils, fidèle portrait de son père, et qui reçut le nom de *Tristan,* à cause des tristes circonstances dans lesquelles il était né. Philippe

la pleura beaucoup il sollicita la légitimation de ses enfans, et une bulle du souverain pontife satisfit à ce dernier devoir de l'amour. « Notre cher fils, Philippe, n'ayant d'autre enfant qu'un fils et une fille, a procréé avec une femme noble, nommée Agnès, fille du duc de Méranie, aujourd'hui décédée, plusieurs enfans; il nous demande que nous les légitimions. C'est pourquoi, de l'avis de nos cardinaux, et considérant que le roi a cru que cette Agnès était son épouse légitime jusqu'à ce que nous ayons décidé le contraire, nous légitimons les enfans susdits, pour faire plaisir à leur père, et pour faire le bien du royaume de France [1]. »

A la suite de cette bulle pontificale, Eude, évêque de Paris « déclara relaps et excommunié quiconque s'opposerait à l'exécution de la sentence qui avait déclaré légitimes les enfans de Philippe et d'Agnès de Méranie »; ainsi le clergé s'efforçait d'adoucir des amertumes que son inflexible rigueur avait causées [2].

La mort de la malheureuse Agnès simplifiait beaucoup la question du divorce; toutefois le pape demeurait inébranlable dans sa résolution de soumettre à un concile convoqué par ses ordres les

[1] Gallia Christiana, t. X. Instrument., col. 52.
[2] Duboulay, Hist. Universit. Parisiens. t. III, p. 15.

motifs que faisait valoir le roi pour la dissolution de son mariage avec Ingerburge. Même après la levée de l'interdit, le pontife insolent poursuivait de ses rigueurs les barons et les prélats qui avaient hésité dans leur obéissance à ses ordres. L'archevêché de Sens étant venu à vaquer en 1201, le chapitre élut tout d'une voix pour archevêque Hugues de Noyers évêque d'Auxerre ; mais le pape lui refusa le pallium métropolitain, à cause qu'il n'avait pas d'abord gardé l'interdit, et obéi ainsi plutôt au roi qu'à l'Église ; ce qui faisait dire aux serfs et aux malins ribauds, « qu'il ne gagnerait jamais autant à braire parmi ses chantres d'Auxerre, qu'il avait perdu pour avoir chanté mal à propos lors de l'interdit [1]. » L'archevêque de Reims, les évêques de Chartres, d'Orléans, de Meaux et de Noyon, qui se trouvaient dans le même cas, et un grand nombre d'abbés, allèrent à Rome pour solliciter leur pardon. Le pape ne leva la censure qu'il leur avait imposée qu'après une longue pénitence ; il leur demanda, comme condition indispensable, le serment qu'ils obéiraient ponctuellement dans l'avenir aux ordres du Saint-Siége, sans examiner les dangers pour leur corps qui pourraient en arriver. Le pape ne voulut pas même-

[1] Cartul. mss. de l'abbé de Camps, *Famille de Philip Aug.*, chap. Ier.

leur accorder une bulle définitive pour la levée de leur interdit personnel [1].

Le concile qui devait prononcer sur le divorce du roi se réunit alors à Soissons ; il était nombreux et composé de prélats gras et bien vêtus ; la reine Ingerburge s'y rendit dans de beaux atours qui pouvaient relever ses charmes un peu flétris, et exciter quelque intérêt ; elle vint habiter l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, qu'elle édifia par ses vertus. « Les religieuses s'empressèrent de la festoyer, comme cela convenoit pour une royne de France [2]. »

Le concile de Soissons se prolongea pendant quinze jours, et durant six séances, les questions des cas particuliers sur le mariage furent vivement discutées selon le droit canon par ses clercs expérimentés. Dix évêques, un grand nombre d'abbés, soutinrent les prétentions de la reine ; mais ce qu'on remarqua le plus, ce fut un très beau jeune homme qui parla avec tant de force et d'éloquence, qu'il surprit tous les auditeurs ; il soutint surtout que la reine était pleine de charmes, et qu'il lui paraissait impossible que le roi ne l'eût pas approchée charnellement : ce jeune homme montra

[1] *De Legat. miss. in Franc.* Duchesne, t. v, p. 756.

[2] Germ. Hist. de l'abb. de Notre-Dame de Soissons, p. 163. — Durmai, Hist. de Soiss.. t. II, p. 179.

une éloquence d'autant plus persuasive, qu'il parla avec beaucoup de respect et de douceur de Philippe-Auguste et de sa cour [1].

Pendant que le concile ainsi délibérait sur la nullité du mariage, et que cette assemblée paraissait prendre un caractère plus solennel par l'arrivée des envoyés du roi de Danemarck, Philippe manda aux archevêques et évêques qu'il consentait à revoir sa femme ; un matin, à peine les prélats avaient-ils descélé cette charte royale, qu'on apprend qu'il est tout d'un coup arrivé à cheval, qu'il a mis Ingerburge en croupe, et s'est enfui de la ville, déclarant son dessein de vivre dorénavant avec la reine [2].

Cet acte, d'une chevalerie un peu brutale envers les bons pères, dissolvait de plein droit le concile : les prélats se retirèrent ; mais à peine le roi avait-il réussi « à disséminer cette gent bavarde et malavisée », qu'il enferma encore la reine dans un vieux palais [5] ; où il ne voulut pas lui rendre le devoir conjugal. Cependant Philippe sentait de

[1] Durmai, Hist. de Soiss., t. II, p. 179. Ce fait n'est cependant dans aucune chronique contemporaine.

[2] *De Legato miss. in Francia*, Duchesne, t. V, p. 375. — Rigord, Gest. de Philippe-Auguste. — Duch., t. V, p. 81. — Alberic, Chronic., ad ann. 1200.

[5] Alberic, Chronic., ad ann. 1200.

violens désirs ; il en parlait aux prélats, et consultait leur expérience : dans les épanchemens de sa confiance, il disait : « Je vous assure, très chers évêques, que je ne me suis jamais approché de ma femme, il y a là-dessous les maléfices de quelques sorcières, car je ne puis faire ce que je lui dois [1]. »

Les prélats informaient le pape de tout ce qui se passait : Innocent écrivait lettre sur lettre pour solliciter le roi d'accomplir ses devoirs d'époux : « Essayez encore deux ou trois fois l'œuvre selon la chair, lui écrivait-il ; tous les efforts que vous pourrez faire pour l'accomplir ne vous porteront aucun préjudice ; et si vous ne pouvez y parvenir, cela ne vous nuira pas pour demander le divorce, quoique vous ayez agi *per tactum et osculum* [2].

Le roi ne put réussir, et les conseils si pressans et si singuliers du pape n'éveillèrent aucune ardeur dans ses sens ; une répugnance invincible l'éloignait de la reine : les clercs et les vieilles matrones disaient tout haut, qu'à mesure que le roi s'approchait de sa femme, *le démon ouvroit en notre sire, de telle sorte qu'amoureux ébats ne pouvoient s'en suivre.* Un vieux clerc avait vu le diable tout rouge *se plaçant entre cors et chair, et folâtrant*

[1] Epist. Innocent. 180, liv. XI, t. II, p. 228.
[2] Epist. Innocent. 42, liv. X, t. II.

sur les genoux de la royne, faisant postures et mines horribles; tout cela paraissait suffisant pour justifier le divorce [1].

Le pape soutenait que les maléfices n'étaient pas invicibles avec l'aide de Dieu et de ses saints : « Tu sais, ô mon fils, que tout se surmonte avec le secours de celui qui règne aux cieux! Viens encore une fois dans les bras de la reine; mais afin que tu puisses accomplir le commerce de la chair, prépare-toi, par de saintes oraisons, des aumônes, et le sacrifice de la messe [2]. » Ces exhortations n'eurent aucun effet; le roi conserva pour Ingerburge la même répugnance : il ne pouvait la voir ni la sentir; mais le divorce ne fut point prononcé. Jusqu'en l'année 1212 il la tint enfermée dans de vieux monastères et des palais éloignés : les chroniques rapportent qu'enfin cette année il se réunit à elle pour en finir avec les remontrances de l'Apostole de Rome [3].

[1] Grande Chron., t. II, f° 27, édit. de 1493.

[2] Innoc. III epist. 176, liv. X, t. II.

[3] La pièce la plus essentielle et la plus curieuse sur cette histoire du divorce est incontestablement le procès-verbal du légat du pape envoyé en France pour l'interdit : elle nous a été conservée par André Duchesne, et et je l'ai plusieurs fois citée sous ce titre : *De Legato misso*, etc.

CHAPITRE XIII.

Administration de Philippe-Auguste. — Situation de la féodalité. — Mouvement de centralisation pour l'autorité royale. — Coutume de l'hommage-lige. — Le roi ne fait plus hommage à aucun vassal pour ses propres fiefs. — Caractère du système communal. — Franchises bourgeoises. — Gouvernement de l'Église. — Système des métropoles. — Donations aux monastères. — État de l'Université. — Priviléges accordés par Philippe-Auguste. — Hérésies — Persécutions.

1190—1206.

Tous les évènemens dont nous venons de tracer l'histoire, à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste, ne peuvent caractériser la marche régulière de la monarchie féodale; ils sont comme une lutte confuse entre l'autorité royale cherchant à faire triompher le principe de l'indépendance des couronnes, et le pouvoir pontifical s'agitant

pour constater sa suprématie. Il faut suivre maintenant les progrès du gouvernement, c'est-à-dire de la puissance publique au milieu de ces élémens divers.

Un premier résultat qu'il faut constater, c'est que les actes de la royauté dans la période que nous allons parcourir forment un ensemble dont il est plus facile de saisir la pensée et de classer les effets, que durant les premières années du règne de Philippe-Auguste; les affranchissemens des communes sont plus rares et les droits concédés aux bourgeois moins indépendans des seigneuries féodales; la féodalité elle-même prend un nouveau caractère; on entrevoit dans sa marche une plus forte empreinte de l'action royale, une tendance vers une hiérarchie plus obéissante : la papauté, quoique encore insolente dans ses prétentions, semble s'épuiser dans une dernière tentative ; toutes les forces hostiles se heurtent, mais incontestablement il y a progrès et conquêtes pour l'autorité publique [1].

Au commencement du règne du roi Philippe, nous avons vu la féodalité dans sa plus haute in-

[1] Ce mouvement progressif de la société a été très savamment décrit dans l'excellent ouvrage de Brussel sur l'origine des fiefs, un des monumens les plus notables de l'érudition consciencieuse du dernier siècle.

dépendance; la suzeraineté royale, quoique reconnue en droit, n'avait aucune autorité réelle sur les terres des vassaux, si bien que lorsque le suzerain possédait un arrière-fief dans ses domaines, il devait l'hommage à son propre vassal, comme le plus simple vavasseur. Dans cette seconde période, une véritable révolution s'opère dans l'organisation régulière des fiefs.

Il faut classer, parmi les causes de cette progression vers un principe régulier de gouvernement, les premiers essais d'une législation générale, ne s'appliquant plus seulement aux domaines du roi, mais à l'ensemble de la société féodale. Depuis les Carlovingiens, toute législation commune avait disparu; les coutumes locales, les priviléges morcelaient le territoire; les chartes du prince n'avaient force que dans ses domaines; elles ne commandaient qu'à ses hommes: le vassal, indépendant et isolé dans son fief, régissait ses domaines, ses serfs, avec une entière liberté; il scellait ses chartes coutumières sans la permission de son suzerain, comme il levait sa bannière, percevait ses tailles et redevances; aucun lien public et général ne l'unissait à la patrie; ses intérêts comme ses affections ne s'étendaient pas au delà de son manoir. Mais à cette seconde époque, commence à naître et à se développer une législation commune, s'appliquant à des objets plus

généraux et moins isolés. Il n'y a point encore d'ordonnance du suzerain embrassant les intérêts sociaux, commandant l'obéissance à des sujets, mais les rapports se généralisent par des conventions entre le roi et les grands vassaux, sur des objets communs à tous leurs territoires. C'est ainsi, par exemple, que dans le traité souscrit par le roi avec Eudes, duc de Bourgogne, Hervey, comte de Nevers, le comte de Boulogne, Gaucher, comte de Saint-Pol, Guillaume de Dampierre, et plusieurs autres grands du royaume, il est convenu, par un réglement général, que tous les fiefs tenus sous l'hommage-lige ne pourront désormais être partagés qu'à condition que les parties ainsi divisées relèveront dans leur unité du seigneur duquel elles dépendaient avant d'être morcelées [1].

Sans doute le suzerain n'intervient ici que comme partie contractante avec des droits restreints dans les mêmes limites que ceux de ses vassaux ; mais la charte n'en était pas moins empreinte d'un caractère législatif, puisqu'elle ne s'appliquait pas seulement aux domaines du roi, mais aux territoires des vassalités. Le suzerain devait trouver dans cette coutume une autorité nouvelle, car plus puissant que toutes les autres

[1] Coutumes du Berry et de Lorris, par La Thaumassière, p. 49 et 60.

parties contractantes, l'exécution restait en définitive entre ses mains : cette coutume affermissait les prétentions de la couronne, et lui permit par la suite de généraliser l'exécution des actes émanés de sa seule autorité.

Cet accroissement insensible de la supériorité royale, qui se manifestait par des signes divers dans l'exercice du pouvoir législatif, était dû plus encore à ces hasards de fortune si fréquens dans l'histoire de la féodalité qu'à l'habileté du monarque ; il faut ajouter qu'à cette époque l'introduction des maximes du droit romain, particulièrement du code Théodosien, favorisait les prétentions d'une souveraineté absolue : les jurisconsultes cherchaient à faire prévaloir la monarchie despotique d'Orient sur la suzeraineté militaire des rois francs. Leurs maximes obséquieuses depuis le règne de Louis VII combattaient la force brutale et militaire des barons. « Ce qui plaît au prince a force de loi, disait déjà, sous le règne de Henri II d'Angleterre, le grand justicier Ranulfe de Glainville [1] » ; et ce principe, qui dut étonner d'abord la fière indépendance des vassaux, appliqué dans la suite des temps par la cour de justice, devint une règle du droit public; ce qui a fait dire

[1] Quod principi placet et legis habet vigorem (de Leg. et consuetud. regis anglic. a Ranulf. Glainvill. in proem.)

à Montesquieu qu'en France ce furent les jurisconsultes et les plaids royaux qui créèrent le pouvoir absolu.

Le second résultat favorable à l'autorité royale fut la substitution dans les rapports de la féodalité de l'hommage-lige, à la vassalité pure et simple envers le suzerain. L'hommage-lige, dont nous avons déjà indiqué les caractères, créait des obligations plus étroites à l'égard du supérieur; il rendait le vassal *l'homme* du baron, dans le sens le plus absolu de ce mot; de telle sorte que lorsque celui-ci levait sa bannière, le vassal-lige devait en tout temps le suivre, obligation qui ne s'étendait pas au delà de quarante jours au cas de la féodalité régulière ; on reconnaissait aussi un caractère particulier à l'hommage-lige; il effaçait le degré intermédiaire, car l'homme-lige n'avait qu'un supérieur; c'est ainsi, par exemple, que le vassal du comte de Champagne devenait immédiatement celui du roi, et brisait par cet hommage le lien intermédiaire qui l'unissait au comte, son droit seigneur [1].

La constitution de cet hommage-lige se trouve dans un grand nombre de chartes du règne de Philippe-Auguste ; il est inutile de les rappeler ; la principale émane du comte de Champagne : Henri

[1] Ducange, in verbo *Ligius*.

y jure sur l'Eucharistie qu'il se fait l'homme-lige du roi pour le défendre contre toutes personnes vivantes, sans restriction de temps et de lieu [1]. De ce changement dans les rapports de la féodalité résultait un immense avantage pour l'autorité royale; l'homme-lige devenait pour ainsi dire le serviteur du suzerain; il devait le servir même contre son supérieur immédiat; il préparait ainsi l'obéissance du sujet, qui, plus tard, servit de base à la monarchie absolue.

Rien ne tendit plus, avec les causes que nous venons d'indiquer, vers l'accroissement de l'autorité royale, que l'affranchissement des devoirs de la vassalité à l'égard des arrière-fiefs acquis par la couronne. On a vu que, dans la hiérarchie des terres, la possession d'un arrière-fief soumettait le vassal à l'hommage envers son seigneur immédiat, qui lui-même pouvait le devoir au suzerain. Tant que le système féodal demeura dans toute sa pureté, le roi fut soumis à cette loi commune; de telle sorte que, possédant un arrière-fief, il en devait l'hommage au seigneur dont ce fief dépendait, quoique celui-ci pût être à un autre titre vassal de la couronne. Durant la période du règne de Philippe, dont nous retraçons le caractère, le

[1] Dans Brussel, *de l'Origine et de l'Usage des Fiefs*, t. 1, p. 117.

roi commença à s'affranchir de ce devoir; il ne reconnaît plus de supériorité féodale par rapport aux arrière-fiefs qu'il possède ou qu'il acquiert : c'est ainsi que, par une charte de sa propre autorité, Philippe, devenu possesseur du comté d'Amiens, s'affranchit de tout hommage envers l'évêque, son seigneur [1] quant à ce comté. Plus tard, il se proclame encore exempt de tout hommage du fief d'Hesdin envers l'évêque de Thérouan, dont ce fief dépendait [2].

De cette coutume résulta pour la couronne la consécration du principe que le roi était souverain absolu de toutes les terres de sa domination, et qu'il ne connaissait à cet égard d'autre supérieur que lui-même; ce qui tendait à bouleverser l'économie du système féodal.

Une multitude de chartes féodales constatent, pendant la période que nous parcourons, les rapports nombreux du roi et des barons.

Le comte Hugues de Saint-Pol reçut du fisc les fiefs du Pont, Pompone et Verneuil, en échange du comté de Beauchesne, plus immédiatement

[1] Brequigny, Collect. des Chartes et Diplom., t. IV.

[2] Le principe se trouve même nettement posé dans cette charte royale : « Nemini debeamus facere hominium neque possimus (c'est le roi qui parle). » Ampliss. coll. Martenne, p. 985, ann. 1185.

sous la dépendance de la couronne, dont le comte se déclare l'homme-lige [1].

Le comte de Flandres fait encore hommage au roi, aussi son seigneur-lige; il promet de le suivre dans toutes ses expéditions militaires, de hisser sa bannière à côté de celle de France, pourvu toutefois que son seigneur ne marche pas, à l'occasion des fiefs du Hainaut, contre l'évêque de Tournay et le sire empereur [2].

Dans l'année 1198, Hugues, duc de Bourgogne, fait à son tour hommage-lige à Philippe; il déclare qu'il ne formera d'alliance avec le roi d'Angleterre, ses proches ou ses barons, qu'avec la permission de son seigneur; il promet de ne s'unir que d'après son consentement; en échange, Philippe donne à son homme-lige et loyal baron la ville et l'abbaye de Flavigny, pour les tenir en tout temps comme fiefs de la couronne. L'année suivante, le dauphin, comte d'Auvergne, après une guerre malheureuse, fit l'hommage de son comté à Philippe-Auguste, et se mit sous sa protection [3].

En même temps, le roi concédait un grand

[1] Brussel, Usage des fiefs, t. 1, p. 449, not. 3.

[2] Epist. Innocent III, t. 1, p. 73, ann. 1196.

[3] Cartulaire mss. de Philippe-Auguste. Cette pièce se trouve aussi dans l'Histoire de la Maison de Vergy, Preuves, p. 152.

nombre de fiefs héréditaires, comme récompense de services féodaux durant la guerre contre les Anglais. Gaulcher de Châtillon, noble et loyal baron, reçut cent acres de terre, en échange du petit domaine de Pierre-Fontaine [1]. Guillaume de Garlande, l'ami du roi, le compagnon de ses conseils et de ses batailles, obtint le bourg de Neufmarché et sa châtellenie [2], tandis qu'une autre charte confirme le comte de Lyon et de Forest dans toutes les antiques donations et les priviléges que ses ancêtres avaient obtenus des Carlovingiens.

Telle était la situation du pouvoir royal en présence de la féodalité; il faut le suivre dans son action à l'égard des communes, des franchises bourgeoises et des priviléges populaires qui, plus tard, prirent une si large place dans le système social.

Les chartes communales de cette période ont trois objets : 1° elles fondent, concèdent ou confirment des communes; 2° elles répriment toutes entreprises qui pourraient être faites contre leur existence; 3° elles cassent les communes ou les font rentrer dans le système féodal, par suite de

[1] Cart. MSS. Cette pièce se trouve aussi dans l'Hist. généalog. de la Maison de Châtillon, Preuves, p. 31.

[2] Martenne, Amplissim. collect., t. I, col. 1003.

rébellion contre le suzerain ; enfin, quelques unes concèdent des franchises bourgeoises, des priviléges de cité qui n'ont ni l'étendue, ni les caractères des communes.

Dans l'année 1196, les bourgeois de Bapaulme s'adressèrent au roi Philippe-Auguste pour lui demander des franchises et libertés communales ; leur seigneur les obligeait à des tailles rigoureuses, fréquentes et capricieusement levées ; Philippe leur permit d'élire, de quatorze en quatorze mois, un maire, des échevins et des jurés pour administrer ; la juridiction de ces magistrats devait s'étendre à l'entretien des murailles, à la levée des deniers communs, à la fabrication des poids et des monnaies ; en un mot, à tous les actes qui rentraient alors dans l'administration communale [1].

Les bourgeois, à Mondidier, obtinrent aussi du roi le privilége de commune, avec les franchises dont jouissaient, depuis un siècle, les habitans de Laon [2]. Ceux de Saint-Quentin furent confirmés dans la possession de leur vieilles coutumes, comme ils en usaient du temps de leur comte Rodolphe [3] ; les hommes de Cuisieux furent aussi réunis en bourgeoisie [4].

[1] Recueil des Ordonnances, t. XI, p. 275.
[2] *Ibid.*, t. XII, p. 288.
[3] *Ibid.*, t. XI, p. 270.
[4] *Ibid.*, t. IV, p. 341.

Sans obtenir les grandes libertés communales avec l'élection des magistrats, certaines autres villes reçurent des concessions particulières; les bons bourgeois de Paris demandèrent à être seuls chargés de conduire le vin nécessaire pour leur consommation, dans leurs bateaux sur la Seine [1]; le roi défendit, en conséquence, à tout autre de se mêler à ce trafic. Il affranchit en même temps les habitans d'Anet des droits de péage et de ban-vin dans les domaines royaux [2]; enfin, il confirma, moyennant une redevance de cent livres par an, les coutumes que le comte de Nevers avait concédées aux manans d'Autun [3].

Lorsque la commune ou la cité avait obtenu certains priviléges particuliers, le roi en devenait le gardien fidèle et le conservateur de droit; c'est ainsi que le duc de Bourgogne, ayant pendu, avec le licol d'une mule, Gautier-le-Borgne de Dijon, coupable du crime de fausse monnaie, contrairement aux droits de la commune qui attribuait la punition du faux monnoyage aux échevins et jurés, le sire duc fut obligé, par le roi, de jurer, sur l'Évangile et sur le chef de saint Bénigne, qu'il se conformerait dans l'avenir au texte de la charte communale [4].

[1] Rec. des Ordonn., t. XI, p. 269.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 605.
[3] Baluze *Miscellan.*, t. VII, p. 326.
[4] Rec. de Perard, p. 338, copiée sur l'original, ann. 1198.

Dans d'autres circonstances, le roi se montra, au contraire, le conservateur des intérêts qui luttaient alors avec ceux des cités; c'est ainsi qu'il ordonna, dans une charte de 1193, aux bourgeois de la ville de Tours, de respecter en tout point les priviléges de l'évêque, leur ancien seigneur [1]; il annula deux ou trois communes qui, au nom de leurs franchises, s'étaient révoltées contre leurs droits sires.

Il y avait en ce temps une véritable effervescence pour ces libertés bourgeoises; partout serfs et manans prenaient les armes pour reconquérir cette indépendance que l'action d'un système oppressif leur avait enlevé; à Rouen, à Mantes, à Chartres, les bourgeois s'étaient jetés sur les nobles et les seigneurs; les cris de *commune* se faisaient entendre dans les cités, dans les bourgs, autour des manoirs. A cette époque, le pouvoir royal ne favorisa plus ce mouvement de liberté. Il faut croire que la situation militaire du pays, qui obligeait sans cesse le roi à recourir aux barons pour leur demander des services, ne lui permettait pas de soutenir une révolution qui blessait leurs intérêts; peu de communes offraient en guerre l'appui formidable des valeureux châtelains. « Des marchands de gants de peaux, de

[1] Gallia Christ. 2e éd., t. III, *Inst.*, col. 48.

cottes de mailles ou fourrure, des armuriers, enlumineurs d'images ou d'émaux, clercs, grands copieurs d'heures et romans, faisaient peu de mine sous leur bannière de la Vierge, à côté d'une forêt de lances, chevaux bardés de fer et gonfanons mi-partis au haut lignage [1]. » Si les rois aimaient à tirer aide d'argent de communes et bourgeoisie, ils devaient préférer, pour les batailles, cette noble foison de chevaliers armés, qui ne demandaient, en échange de leurs services, que le maintien de leurs vieilles coutumes de priviléges, et le droit de piller les marchands, d'opprimer les serfs et les juifs : il ne faut donc pas s'étonner du petit nombre de franchises communales dans la première période du XIIIe siècle.

Une des affaires importantes d'alors, était le gouvernement de l'Église. L'administration ecclésiastique, dans ce temps pieux, avait une si puissante influence sur la société, un ascendant si merveilleux sur les esprits, que la grande occupation des suzerains fut d'en régler la marche, et d'en tourner l'autorité à leur profit.

La Gaule chrétienne avait conservé quelques unes des formes de l'Église primitive. Il n'y avait point encore de ces concordats du quinzième siècle, sorte de pactes simoniaques entre l'évêque de Rome et les rois; les métropolitains, les évêques

[1] Roman de la Rose.

suffragans, étaient élus par les chapitres et le clergé, puis obtenaient le *pallium* du pape; par cet acte, ils se mettaient en communion avec le Saint-Siége. La puissance des métropolitains était immense; ils dirigeaient le clergé et ses chefs; sous eux toute la population se courbait.

La division ecclésiastique du territoire influait sur l'autorité politique[1]; un fief, un comté, étaient plus ou moins dépendans d'une suzeraineté, à raison qu'ils étaient dans la juridiction d'une métropole située dans cette suzeraineté; ainsi les églises de Reims, Bourges et Tours, soumises aux domaines du roi, attirant à leurs juridictions un grand nombre d'évêchés suffragans, donnaient plus d'influence sur les fiefs qui en faisaient partie; il était donc important d'agrandir le cercle de la juridiction métropolitaine.

D'un autre côté, l'ambition des feudataires était d'avoir une métropole indépendante dans leur fief, ce qui rendait moins fréquens, moins hiérarchiques en tous les points, leurs rapports de soumission avec leur supérieur; tout cela paraîtrait aujourd'hui sans intérêt, mais avait alors un immense poids dans les combinaisons de l'administration et de la politique.

Les évêchés de l'ancien fief de Bretagne ressor-

[1] Cartul. de Philippe-Aug., par l'abbé De Camps (§. Gouvernement).

tissaient, sous les Mérovingiens, de la métropole de Tours; les comtes bretons se trouvaient donc liés, par cette soumission ecclésiastique, d'une manière pour ainsi dire plus étroite au territoire de France; lors des désordres de la seconde race et de l'établissement complet du système féodal, la Bretagne voulut briser ses liens ecclésiastiques. Au moment où ses comtes et ses rois proclamèrent leur indépendance, ils établirent un évêché métropolitain à Dôle, c'est-à-dire dans leur propre territoire; de sorte que les évêques de Bretagne n'eurent plus aucun rapport avec l'antique suprématie de Tours,

Dès que le pouvoir royal prit un caractère plus prononcé en France, les suzerains élevèrent leur réclamation contre cette violation de la hiérarchie ecclésiastique. Un procès s'engagea sur la prédominance de Tours à l'égard de Dôle; le roi Philippe-Auguste écrivit au pape, qui avait reconnu la nouvelle métropole: « Eh quoi! vous voulez donc briser ma couronne! » Après de longs et nombreux différends, la suprématie de Tours fut reconnue; l'archevêque breton de Dôle dut recevoir de la plus vieille église de France le *pallium*, soumettre à sa sanction l'élection des chanoines et le choix des suffragans; cette adhésion fut considérée comme une conquête de la puissance royale[1].

[1] Toute cette affaire sur la suprématie entre les deux

Une semblable discussion s'éleva par rapport à la cathédrale de Bourges, prétendant les droits de métropole sur celle de Bordeaux, qui était alors une dépendance du fief de Guyenne au pouvoir de la couronne d'Angleterre. Son archevêque se refusa, vers la fin de la race carlovingienne, à reconnaître comme primat le métropolitain de Bourges. Cette prétention n'éclata cependant avec violence que sous l'archevêque Guillaume de Gebennis, pendant le règne de Richard. Elle se mêla aux longues et sanglantes querelles qui divisèrent la France et l'Angleterre; l'archevêque ne se soumit enfin que lors de l'abaissement des Anglais sous Jean, et comme une des conséquences de la sujétion politique [1].

Les affaires de la sainte Église absorbaient presqu'entièrement l'attention des suzerains et des barons, lorsque le clairon ne les appelait pas au combat; ils continuaient à l'accabler de dons : « Notre bon roi Philippe, disent les chanoines de la cathédrale de Paris, nous a fait don d'une petite maison avec tous droits de justice, de four-

églises est parfaitement racontée dans le cartul. mss. de l'abbé De Camps, chap. 3. Le recueil de ce savant est précieux, surtout pour l'histoire des affaires ecclésiastiques de la monarchie.

[1] Hist. de l'Église de Bourges, ch. 27. — Labbe, *Biblioth.*, t. II, p. 59.

nage et chauffage, près du petit pont Notre-Dame. [1] » Les chanoines de Bourges s'étaient plaints de ce que Hugues de la Chapelle, doyen, avait pillé tous les biens meubles, les tonneaux, chasubles, mîtres, du défunt archevêque [2]; selon l'usage, disent-ils, le roi a ordonné qu'ils fussent restitués au chapitre; Philippe donnait en même temps trois cents mesures de vin aux prêtres de l'église de Melun, bons ribauds, grands réjouis, et prenait sous sa protection l'abbaye de saint Vedast d'Arras, rentrée depuis peu dans le domaine de France [3]. Il ordonnait au châtelain de Bourges de restituer à la cathédrale les trois cents livres d'argent qu'il avait pillées sur une châsse [4]; enfin, par un diplôme spécial, il faisait don à l'église de Saint-Evaste, près d'Orléans, d'un petit fief dans le bois qui servait alors de retraite à un pauvre ermite. L'Église ne devait en prendre possession qu'après la mort du solitaire, mais à la condition que deux prêtres y vivraient perpétuellement en ermites dans ce bois planté de chênes verts et de bouleaux [5].

Non seulement Philippe-Auguste donnait

[1] Bulcus., *Hist. Universitat. Parisiens.*, t. II, p. 497.
[2] Labbe, *Hist. du Berry*, p. 206.
[3] Martène, *Ampliss. collect.*, t. I, col. 1001.
[4] Gall. Christian., éd. 2, t. II, *Instrum.* col. 19.
[5] Gall. Christian., éd. t. VIII, Instrum, col. 522.

l'exemple de cette prodigalité pieuse qui enrichissait les églises de son royaume, mais tous les barons à l'envi comblaient les chapelles et les monastères d'aumônes et de donations. Le roi confirma la charte par laquelle Thibaut de Gallante cédait à l'église de Saint-Denis tout ce qu'il possédait à Melun [1], celles d'Aliénor, comtesse de Saint-Quentin, et dame de Valois, en faveur de plusieurs monastères pour la célébration annuelle de l'anniversaire de son baptême [2].

On ne peut se faire une juste idée de tout ce que le clergé recevait à cette époque; il prenait de toute main; les ribauds disaient « qu'il avait la seigneurie sur le boire et le manger de chacun, et que les tonneaux de vins, les grands celliers, étaient serfs des abbés. »

L'organisation du clergé, et particulièrement des monastères, se prêtait alors à cet agrandissement de l'influence et des richesses cléricales. Les bons moines ne possédaient rien personnellement; c'était leur corporation qui acquérait, transmettait; et comme l'existence des corps avait tous les caractères de la perpétuité, ils étaient devenus maîtres de la plus grande partie des fiefs. Citeaux

[1] Doublet, Hist. de Saint-Denis, p. 892.

[2] Martène, *Amplissima, collect.*, t. 1, col. 1009. mss. Fragment.

et Clairvaux étaient les véritables merveilles des jouissances monastiques; des chartes portent pour l'année 1202 les possessions de la première de ces abbayes à deux mille acres de terres, que les bons pères cultivaient par des serfs, sous la direction des prieurés dépendans du monastère. On avait amoncelé dans les celliers de l'abbé vingt mille mesures de vin, échelonnées par l'ancienneté de dix, quinze, vingt ans; et des amphores en terre cuite renfermaient des vins de Clos-voujot qui dataient de la prédication de saint Bernard[1].

Quand une contribution religieuse ou le désir de se consacrer à Dieu portait un baron, vieux pécheur, à prendre l'habit de Clairvaux, il était rare qu'il ne donnât au monastère ses fiefs dont la coutume lui permettait de disposer : alors les frères l'accueillaient avec joie. C'était une vie bien douce que celle du monastère; après une jeunesse agitée dans les batailles, le baron trouvait, dans des solitudes embellies, une heureuse oisiveté, « et quelquefois jeune béguine que les repentans embrassent toujours avec dilection joyeuse, » comme le dit le troubadour Bertrand de Born. Tout parlait dans ces monastères à l'imagination; la cloche bruyante, l'orgue solennel, les chants de matines et de nones retentissant au milieu de

[1] Comptes mss. de l'abbaye de Citeaux, Bibl. du roi.

longs cloîtres à ogives, qu'éclairaient les vitraux de mille couleurs. Au réfectoire, le vin de Die et de Clos-voujot circulaient dans des vases d'osier, dont la trop grande capacité avait excité si souvent les vives censures du pape Innocent III. On y mangeait force gibier, de larges pâtés pétris dans les cuisines mêmes du monastère; et il était rare qu'on écoutât, au milieu des nombreuses libations, le bon père qui, la mine alongée, lisait à haute voix le Bréviaire de Rome ou les Épîtres de saint Paul.

Il ne faut donc plus s'étonner de cet entraînement qui poussait les barons à quitter la vie du monde pour prendre l'habit monastique; les abbayes recevaient tant alors, devenaient même une puissance si effrayante, que leur situation excita à la fin l'attention de Philippe-Auguste; nous le verrons, dans la troisième période de cette histoire, mettre un frein aux acquisitions exorbitantes faites par le clergé, ainsi qu'aux empiétemens de sa juridiction.

L'administration de Philippe-Auguste fut marquée à cette époque par des actes réglementaires sur l'Université. Après la décadence de la littérature romaine, quelques traditions de science défigurées par l'esprit monacal s'étaient conservées. De vieux manuscrits du Bas-Empire, quelques livres philosophiques, avaient survécu au grand

naufrage de cette civilisation romaine, si grande sous les Césars [1]. On a dit souvent que le clergé avait préservé l'esprit humain des ténèbres de la barbarie, en conservant les souvenirs des littératures grecque et latine; cette opinion est peu raisonnée, car la préoccupation d'une antiquité qui n'était point celle de la patrie, cette obéissance régulière à un esprit qui n'était pas le nôtre, ce culte pour une littérature et pour une langue qui n'avaient rien de national, cette scolastique de dogme et de morale, cette commentation minutieuse de textes, de sermons théologiques, toutes ces études diverses, si favorisées par le clergé, ont comprimé la verve si française et si nationale que les trouvères et les troubadours essayaient déjà, et qui fut absorbée par ces études d'emprunt, alors soutenues comme un dogme par les excommunications et les foudres de Rome. Ce serait donc une question grave à examiner, que celle de savoir si le clergé, par la fausse direction qu'il a imprimée aux études, n'a pas retardé plutôt qu'avancé les progrès de l'esprit humain.

[1] Il existe un bien excellent tableau de la littérature, des sciences et des arts, à cette époque, dans l'*Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins, continuée par l'Institut. Il est de M. Daunou. On ne pouvait porter à un plus haut degré la connaissance des faits et la critique historique.

L'université venait à peine de se former sous ce titre, qui exprimait la réunion, dans une institution commune, des enseignemens universels. C'était dans les cathédrales qu'avaient paru les premières écoles de la science. On distinguait déjà au onzième siécle celles de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame, où l'on élevait des clercs dans l'étude de quelques livres saints, de la grammaire et d'une vaine théologie; ceux-ci n'en sortaient que pour servir Dieu dans le chapitre ou le monastère : à mesure que le nombre des élèves s'augmenta, on chercha à les réunir dans un établissement général qui prit le titre d'*Universitas*, ou d'université, pour exprimer cette fusion des élèves sous les mêmes maîtres. De tous les points de l'Europe chrétienne, se réunissaient à Paris de jeunes clercs qui venaient puiser à la source même de la doctrine : on y trouvait des Danois et même des Italiens, quoique l'université de Bologne fût déjà établie et renommée; Oxford ne retenait pas les Anglais, car l'école de Paris était encore préférée par les familles normandes, maîtresses de l'Angleterre depuis la conquête[1].

Cette grande réunion d'étudians jouissait de

[1] Je n'ai besoin que de renvoyer, pour les renseignemens, à l'excellente *Histoire de l'Université de Paris*, par Duboulai, t. III. (Buleus, en latin.)

beaux priviléges; ils n'étaient point soumis à la juridiction du prévôt et des bourgeois. Considérés comme clercs; ils ne dépendaient que des cours ecclésiastiques, ce qui occasionait de grands désordres. Les étudians portaient armes et bâtons; « ils attaquaient les femmes par amour ardent, et les hommes par force coulps. On les voyait toujours quérir vin à quatre ou à six, et la science était moins étudiée que les jeunes pucelles. » Aussi survenait-il maintes rixes entre les bons bourgeois et les étudians.

En la seizième année du règne de Philippe-Auguste, naquit par aventure grande noise entre les étudians et les bourgeois; il y eut même véritable bataille. Les Parisiens, leur prévôt en tête, attaquèrent les clercs à coups de pierres et de bâtons ferrés: la rue Saint-Marceau, les environs de Sainte-Geneviève, furent le théatre de sanglans débats; « faut bien vous conter cette triste histoire. C'était la veille de la Saint-Martin. Les étudians, selon leur coutume, avaient passé ce jour de vacance dans maints lieux d'amour et de joie. Comme ils avaient commis bien du désordre, les bourgeois se réunirent en armes, et les attaquèrent avec bâtons, arbalètes et cailloux durcis. Il résulta de cette rixe violente, que mults étudians furent blessés; il y en eut vingt-deux de tués, entre autres Henri, archidiacre de Liége. » Le roi, furieux de

ce que les priviléges scolastiques avaient été violés par les bourgeois, condamna le prévôt à une prison perpétuelle, où il devait être nourri du pain des pauvres, à moins qu'il ne voulût se soumettre à un jugement public[1]; et afin d'éviter que dans l'avenir les franchises ne fussent contestées, le roi Philippe scella une ordonnance en faveur des écoliers.

« PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS. Nous ferons immédiatement jurer à tous les bourgeois, que s'ils voient à l'avenir un laïque chercher noise à un écolier, ils en rendront sans délai un témoignage véritable. S'il arrive qu'un écolier soit frappé d'armes, de bâtons ou de pierres, tous les laïques qui le verront arrêteront de bonne foi le malfaiteur, pour le livrer à la justice du roi; et nul laïque ne se retirera pour ne pas voir le méfait et éviter d'en rendre témoignage.

» Soit que le malfaiteur ait été pris en flagrant délit ou non, le roi ou ses officiers feront faire enquête et information par des personnes fidèles, clercs ou laïques; et s'il est prouvé par l'enquête qu'il ait commis le crime, le roi ou ses officiers en feront aussitôt justice, quand même le criminel nierait le fait, et qu'il offrirait

[1] Ancien Cartul. de Philippe-Aug., f° 62, v° 1.

de se purger par le duel ou par l'épreuve de l'eau.

» Le prévôt du roi, ou l'officier de sa justice, ne pourra mettre la main sur un écolier, ni le retenir en prison, à moins que le forfait ne soit tellement patent que l'écolier doive être arrêté. Dans ce cas seul, la justice du roi le saisira sur le lieu, sans le frapper, à moins qu'il ne se défende; et elle le rendra à la justice ecclésiastique, qui le gardera jusqu'à ce qu'il ait satisfait au roi ou à la partie plaignante.

» Si le forfait est grand, la justice du roi ira ou enverra pour en connaître.

» Si l'écolier qui a été arrêté ne s'est pas défendu, et si c'est lui qui a reçu l'injure, le roi ou ses officiers lui feront justice.

» Hors le cas du flagrant délit, la justice du roi ne pourra mettre la main sur un écolier; et s'il est à propos d'en saisir quelqu'un, il sera arrêté, gardé et jugé par la cour ecclésiastique.

» Si le prévot du roi arrête un écolier en flagrant délit, et à une telle heure que l'on ne puisse avoir recours à la justice ecclésiastique, l'écolier sera mis et gardé en la maison d'un autre écolier, sans injure, jusqu'à ce qu'il soit livré au juge d'église.

» A l'égard des serviteurs laïcs des écoliers, qui ne doivent au prince ni droit de bourgeoisie,

ni résidence, et qui ne sont pas marchands, les officiers du roi ne pourront pas mettre la main sur eux, à moins que leur délit ne soit apparent.

» Quant aux chanoines de Paris et leurs serviteurs, ils jouiront seulement des libertés que le roi et ses prédécesseurs leur ont accordées [1]. »

Ces grands priviléges, concédés à l'université de Paris, étaient motivés sur la haute estime que les rois et le peuple avaient pour la science des professeurs et les études scolaires. Si l'on considère cependant les caractères de l'enseignement à cette époque, on apercevra bientôt toute sa faiblesse et son imperfection. La science se renfermait dans ces quatre parties, théologie, jurisprudence, médecine et philosophie; et pour ces études si diverses, une même et commune méthode était employée, sous le nom de scolastique. La scolastique consistait dans certaines formules adoptées qui ne permettaient à l'esprit aucune indépendance, et le jetait dans des subtilités sans fin. Les sciences avaient donc fait peu de progrès. La jurisprudence ne sortait point du code Théodosien et des coutumes féodales; la médecine était dominée par les spéculations des Avicennes et d'Avenzoar, traducteurs infidèles de l'expé-

[1] Grande Collection des Ordonn. du Louvre, tome I, page 28.

rience grecque ; la philosophie, enfin, cette noble partie des connaissances humaines, n'allait pas au delà des subtiles distinctions et des syllogismes. Que dirons-nous des sciences exactes ? de l'astronomie, confondue avec l'astrologie judiciaire ; des mathématiques et de la mécanique, un peu plus tard largement avancées par les travaux d'Albert-le-Grand et du chancelier Bacon ? Tout cela ne mérite pas une étude sérieuse et attentive [1]. L'esprit national gémissait comme accablé par cette science d'emprunt, proscrivant la muse française dont les troubadours et les trouvères faisaient entendre quelques vives et grossières expressions.

Cette subtilité d'esprit et de commentation favorisa le développement des hérésies, non pas de celle qui naquit plus tard de l'indépendance de la raison humaine, mais de cette autre espèce d'hérésie qui ne fut, à vrai dire, qu'une subtilisation du catholicisme lui-même. Il n'est point douteux que les idées de *gnosticisme*, ou de *science*, si populaires dans l'Église primitive, et régularisées par le manichéisme, se soient introduites par l'Italie dans quelques écoles de France, où, depuis long-temps, elles avaient appelé les persécutions des rois et des papes.

[1] Daunou, préface de l'*Histoire littéraire de France*, déjà citée.

Le règne de Philippe-Auguste fut fertile en hérésies ; et, sans parler de la cruelle guerre des Albigeois, dont plus tard il nous faudra raconter la triste histoire, le fanatisme du prince les poursuivit toutes avec une sévérité particulière, alors célébrée par les chroniqueurs.

Les popiliciens enseignaient en secret leur doctrine morale; ils prêchaient contre le mariage et ses plaisirs : selon eux, il existait dans la nature deux principes, l'un du mal, l'autre du bien, entre lesquels luttait l'homme abandonné à son libre arbitre. L'œuvre de la chair était contraire au principe intellectuel et favorisait la reproduction d'une matière abjecte ; c'est pourquoi il fallait s'en abstenir.

Les doctrines des popiliciens s'étaient surtout répandues dans le diocèse de Reims [1] ; ces hérétiques y avaient des écoles de science, des enseignemens secrets, dans de vieux souterrains creusés au temps des barbares, tout auprès même de la cathédrale. Le roi, en ayant été informé, les fit chercher en tous lieux, « et, selon sa bonne coutume, les fit brûler vifs, en l'honneur de notre sainte foi [2]. » Cette persécution n'arrêta pas leur zèle prédicant; ils vinrent ensuite à Paris, où ils

[1] Marlot, *Hist. metrop. Remens.*, t. II, p, 396.
[2] Guillaume-le-Breton, Philippéide, liv. V.

eurent force enseignemens. Ils étaient disciples d'un curé nommé Amauri, qui ajoutait aux leçons des popiliciens que tous et chacun des hommes étaient membres du corps de Jésus-Christ. Il fut condamné par les docteurs; et en appela vainement au pape. D'autres enseignaient « qu'ainsi que la puissance du père et de l'ancienne loi avait fini à l'avènement de Jésus-Christ, ainsi la loi nouvelle avait fini en ce moment, puisque le Saint-Esprit était advenu [1]; quant aux disciples, ils commettaient force péchés de la chair et proclamaient la communauté universelle des femmes. Maurice, évêque de Paris, dénonça ces fausses doctrines et ces mœurs orientales au roi, qui, selon son pieux us, fit brûler ou empaler les héritiques. On pardonna seulement à quelques femmes que paillardise et amour de chair avaient entraînées [2]. »

Telle est la seconde période de l'administration du roi Phillippe-Auguste, et qui paraît empreinte d'un plus grand esprit d'ensemble et de régularité; toutefois, rien de complet ne se montre encore dans la marche de l'esprit humain et de la société. Il y a eu donc, ce nous semble, plus que de l'exa-

[1] Epist. Innocent. III, lib. x, epist. 206, p. 125.
[2] Labbe, *Biblioth. Hist.*, t. I, p. 471.

génération dans ceux qui ont vu à cette époque une révolution entière, un mouvement social, se prononçant non seulement avec force, mais portant déjà tous ses fruits.

CHAPITRE XIV.

Épisode de la conquête de Constantinople par les barons de France. — Tournoi et cour plénière de Thibault de Champagne. — Prédication de Foulques de Neuilly. — Noms des chevaliers qui prennent la croix. — Barons de Champagne et de Flandres. — Parlement de Soissons. — Ambassade à Venise. — Requête au doge. — Assemblée de Saint-Marc. — Convention avec les Vénitiens. — Les chevaliers ne peuvent l'exécuter. — Arrivée des ambassadeurs d'Isaac. — Prise de Zara. — Départ pour Zara. — Les Francs se déterminent à conquérir Constantinople. — Arrivée de la flotte. — Étonnement des croisés. — Ambassade d'Alexis. — Assauts. — Prise de Constantinople. — Rétablissement d'Isaac.

1199—1202.

Telle était la France féodale, lorsque la prédication d'un moine soulevait encore une fois les barons du royaume pour une nouvelle croisade; les comtes de Flandres et de Champagne, le comte de Brie et du Perche, et deux mille lances,

toutes françaises, possédant fiefs, jurèrent de délivrer Jérusalem, au pouvoir des Sarrasins : c'est un grand et singulier épisode à l'histoire de cette époque, que ce pélerinage armé, dont le résultat fut de donner aux barons de France Constantinople et la Grèce. Nous allons voir les Villehardouin, les Montesquiou, les Brienne, les comte de Champlitte, les La Trémouille, les Courtenay, planter leurs gonfanons mi-partis sur les hautes tours de Constantinople, et devenir prince de Morée, duc d'Athènes, imposant ainsi les dignités de l'Europe féodale aux débris de l'antique Grèce : de telles conquêtes, accomplies par le baronnage de France, se lient essentiellement à notre histoire nationale. Que de souvenirs ne s'attachent pas en effet à ce merveilleux pélerinage! Un grand empire qui tombe, une dynastie franque qui revêt la pourpre des Césars, et fonde au milieu de ces populations dégénérées le système féodal, sorte de campement militaire, transporté partout où se hissait un gonfanon de chevalerie ; les provinces grecques conquises, changeant la belle langue d'Homère contre l'idiome grossier des Francs; la Morée elle-même devenant un fief, et prenant le nom de *Nouvelle-France*, comme pour exprimer la domination de cette colonie de chevaliers que le hasard avait jetés sur ses bords.

« L'an mil cent quatre-vingt-dix-huit après

l'incarnation de notre sire Jésus-Christ, du temps du pape Innocent III et du bon roi Philippe de France, il y eut un saint homme appelé Foulques de Neuilly, prêtre et curé du lieu qui est entre Lagny-sur-Marne et Paris : celui-ci se mit à prêcher la parole de Dieu par la France et les terres circonvoisines, et Notre-Seigneur ouvra tout plein de miracles par lui, tant que la renommée en alla jusqu'au Saint-Père, lequel envoya vers cet homme, afin que sous son nom et son autorité il eût à prêcher la croisade [1]. »

Il faut dire que les exploits de Richard dans l'Orient, la trève qu'il avait conclue avec Saladin, n'avaient arrêté qu'un moment la valeur indomptable des Musulmans ; les colonies chrétiennes de la Palestine étaient encore menacées d'une entière destruction. Le pape Célestin, et après lui Innocent III, avaient souvent excité le zèle attiédi des princes et des barons. Les vives remontrances

[1] Le sire Villehardouin, l'historien de ce pélerinage, liv. Ier. Le nom de Villehardouin ou de Ville-Harduyn a tiré son origine d'un manoir du diocèse de Troyes, entre Bar et Arcy. Il s'est fondu dans la maison de Savoie. Voyez la Notice sur Villehardouin, dans Ducange. M. Michaud, dans son *Histoire des Croisades*, a consacré plusieurs livres à ce grand pélerinage ; ils nous paraissent empreints d'un caractère qui se rattache trop à l'épopée antique.

qu'ils avaient renouvelées pour apaiser les rivalités armées de Philippe et de Richard, ne tendaient, comme on l'a vu, qu'à réunir leurs efforts contre les Sarasins : une succession d'évènemens n'avait pas permis l'accomplissement de cette pensée. Cependant l'esprit des croisades n'était point encore éteint en Occident. La piété religieuse, imposant comme pénitence les hasards et tous les désordres de la guerre, devait naturellement plaire à une chevalerie dévote et belliqueuse : les croisades ouvraient une large voie aux aventures merveilleuses, aux conquêtes militaires, aux repentirs de l'ame ; elles devaient être encore très populaires dans les castels de l'Europe.

C'est dans ces circonstances que Foulques de Neuilly commença les prédications d'une nouvelle croisade. Il annonça ce bon pélerinage avec force indulgences : « Que tous ceux qui se croiseraient pour servir Dieu un an durant en l'armée qui se dresserait pour conquérir la Terre-Sainte, auraient pleinière absolution de tous leurs péchés dont ils seraient contrits et repentans ; et ces indulgences furent si grandes, que plusieurs se croisièrent en cette occasion. »

Dans le printemps de l'année 1199, Thibault, comte de Champagne, avait publié un brillant tournoi, où s'étaient réunis tous les chevaliers de France : la cour de Champagne était renommée à

cette époque par la splendeur de ses fêtes et par la noble galanterie des barons ses vassaux; roi des troubadours, Thibault, à peine âgé de vingt-deux ans, chantait les dames avec la même grace qu'il désarçonnait un chevalier; les registres de l'église de Saint-Étienne de Blois rapportent que le sire comte Thibault possédait dix-huit cents fiefs qui lui devaient l'hommage-lige, et par conséquent qu'une riche foison de nobles chevaliers lui prêtait féauté entière [1]; aussi, quand il publiait une joute à outrance, le vassal quittait son manoir, la damoiselle l'antique tapisserie, tandis que le trouvère accourait à la hâte pour faire entendre ses chansons et les vieilles légendes de la contrée. Cette noble fête chevaleresque s'était ouverte d'une manière brillante; le héraut d'armes visitant les écus et les blasons attachés aux lices pour savoir, selon l'usage, s'il n'y avait aucun chevalier discourtois et félon, avait nommé le comte Louis de Blois; vingt-sept ans étaient son âge, et son écu blasonné signalait qu'il était neveu du roi de France et d'Angleterre; Simon, comte de Montfort, depuis célèbre dans la guerre contre les hérétiques Albigeois; Renaud de Montmirail; le comte Gauthier de Brienne; Geoffroy de Joinville, oncle du naïf sénéchal de Champagne, qui fut le compa-

[1] Ducange, Observ. sur Villehardouin, p. 254.

gnon de Saint-Louis; Gauthier de Montbelliard; Eustache de Chovelans ou Chauvelins; Guy de Plaissié; Henri d'Argilières; Oger de Saint-Cheron, Villiers de Neuilly; Geoffroy, sire de Villehardouin, l'historiendecette croisade, neveu aussi du comte Geoffroy; Gauthier de Fuilimes; Everard de Montigny; Guy, nouveau châtelain de Coucy; Robert-Mauvais-Voisin; Mathieu de Montmorency; Bernard de Montreuil; Enguerrand de Bonne; Robert son frère, et une foule d'autres vaillans chevaliers qui s'étaient déjà signalés par maintes prouesses [1].

Tandis qu'on échangeait *mult* coups de lance en l'honneur des dames, Foulques de Neuilly, dont la réputation de sainteté s'étendait en toutes les églises de France, arriva au milieu des tournois, et parcourant les rangs des chevaliers en armes, il leur peignit avec paroles abondantes et force larmes les malheurs de Jérusalem et les dangers de leurs frères dans la Palestine; en même temps il lut la bulle du pape qui accordait des indulgences pour toutes les fautes commises à ceux qui prendraient la croix. L'effet de cette prédication de la croisade fut prompt et général; le nom de Jérusalem exerçait encore une puissance magique sur l'imagination des chevaliers,

[1] Villehardouin, liv. I, p. 3.

et les circonstances ne pouvaient être mieux choisies que celles d'un tournoi où l'on ne parlait que de hauts faits d'armes, de merveilleux coups de lance et de prodigieuses aventures : l'expédition d'outre-mer fut donc unanimement décidée. Tous les barons et chevaliers présens au tournoi, « excités par les dames et damoiselles, qui, pour les animer, oubliaient guimpes et jupons et cheveux de fin or qui pendaient sur leurs épaules, » jurèrent qu'ils prendraient la croix, et qu'ils suivraient dans la Palestine le comte Thibault leur sire, à la première demande qu'il en ferait.

Cet enthousiasme des barons de Champagne se communiqua aux vassaux de la Flandre : « Au carême-prenant, jour qu'on se donne les cendres, se croisèrent les comtes Baudouin de Flandres, avec la comtesse Marie, sa femme, sœur du comte Thibault, et avec lui Henri son frère; Thierry son neveu ; le sire de Béthune ; Antoine son frère ; Jean de Nesle, châtelain de Bruges; René d'Utrecht; Mathieu de Valencourt; Baudouin de Beauvoir; Eustache de Sambruic; Gauthier de Bonsier, et Bernard de Soubrenghien. Après eux, jurèrent encore le pélerinage, le comte Hugues de Saint-Pol, et Pierre d'Amiens son neveu; Eustache de Canteleu; Nicolas de Mailly; Anseaulme de Lille; Guy de Hordeng; Gauthier de Nesle; et d'autre part le comte Geoffroy du Per-

foule : jamais la vaste forêt de Compiègne n'avait vu un si grand nombre de tentes de toutes couleurs distinguées par les armoiries blasonées de la croix rouge. On délibéra d'abord sur les moyens de transporter outre-mer toute cette chevalerie. La puissance maritime de Venise, toutes les merveilles qu'on racontait sur sa navigation, engagèrent les vassaux assemblés à solliciter de la république les moyens de les conduire en Palestine. On convint de choisir des messagers pour cet objet. Le comte Thibault désigna Geoffroy de Villehardouin, son grand maréchal, et Miles de Brabant. Le comte de Flandres en indiqua aussi deux de son côté : Conon de Béthune et Alard de Maqueran ; le comte de Blois, deux aussi : Jean de Friaise et Gaultier Goudonville. C'est à ces six députés que les barons remirent toute leur confiance ; ils dressèrent des chartes à *scel pendant*, par lesquelles il arrêtèrent d'avance de tenir ferme et stable tout ce qu'ils feraient au nom de la *confrérie* et confédération des sires barons de France.

Les six chevaliers prud'hommes et experts se rendirent en toute hâte à Venise, alors sous le gouvernement de Henri Dandolo, ce vieillard célèbre qui porta si haut la gloire de sa patrie [1] ; ils lui re-

[1] Dandolo avait quatre-vingt-quatre ans lorsqu'il fut élu doge de Venise. 1192. Il faut ajouter huit ans à l'époque de la croisade.

mirent la charte dont ils étaient porteurs, et lui parlèrent en ces termes : « Sire nous sommes à toi venus par les haults barons de France qui ont pris le signe de la croix, pour la honte du Christ venger, et pour Jérusalem conquerrir, si Dieu le veut soffrir ; et par ce que ils savent que nul gent n'ont si grand pouvoir sur mer, vos prient qu'ils puissent avoir navires por sy transporter.—Certes, répondit le vieux Dandolo, vous nous requérez là une grande affaire ; nous vous en respondrons d'ici à huit jours. »

Le terme étant expiré, les messagers se présentèrent encore au doge, qui leur dit : « Voici ce qui a été advisé, si nous pouvons y faire convenir notre grand-conseil et le commun de la république, nous fournirons deux cents palandres [1] et vaisseaux plats pour passer outremer quatre mille cinq cents chevaliers et neuf mille écuyers, vingt mille servans avec vivres pendant neuf mois, moyennant que vous nous baillerez quatre-vingt mille marcs [2]. Nous ajouterons à nos despens cinquante galères qui vous aideront de leur secours. » Les députés acceptèrent. Le doge fit réunir son grand-conseil, « lequel estoit de quarante hommes, des plus sages et des plus advisés ; il fit tant par

[1] Sorte de galères.
[2] Environ quatre millions de francs.

ses remontrances comme personnage de bon sens, qu'il leur persuada l'intreprise ; de là il en appela jusqu'à cent, puis deux cents, et puis mille, tant que tous l'approuvèrent et y consentirent. Quand le peuple fult ainsi préparé, le doge admonesta les députés de vouloir bien requérir en public les bourgeois en l'église de Saint-Marc, de trouver bon le traité conclu. Geoffroi Villehardouin, suivi de ses compagnons, s'y rendit en effet, et prenant la parole, dit : « Sires bourgeois, les princes et barons de France, les plus haults et les plus puissans qui y soient, nous ont envoyés devant vous pour vous prier, au nom de Dieu, de prendre à pitié Jérusalem, et de les assister dans leur entreprise et d'autant qu'ils n'en cognaissent point qui aient si grand pouvoir comme vous sur la mer, ils nous ont commandé à ce de partir, de nous prosterner à vos pieds sans nous relever que vous n'ayez octroyé leur requête. » Là dessus, les dix chevaliers s'agenouillèrent, pleurant à chaudes larmes : le duc et le peuple, les voyant en cette posture, s'écrièrent tous d'une voix, et en haussant les mains : *Nous l'octroyons! nous l'octroyons!* en quoi le bruit fut si grand, que oncques ne fut vus de tel [1]. »

[1] Ce passage de Villehardouin nous révèle la forme toute démocratique du gouvernement de Venise à cette époque. (Liv. I.)

La convention ainsi ratifiée par le peuple, on en dressa les chartes ; on arrêta qu'il serait fourni à chaque chevalier six setiers, soit de pain ou farine, soit de légumes, et une demi-cruche de vin [1] : les nobles pélerins de France devaient se trouver à Venise à la Saint-Jean prochaine (1202,) et les Vénitiens s'engageaient à leur tour à tenir prêts les vaisseaux nécessaires au transport. On remit un double de ces chartes aux dix chevaliers, qui les reçurent à genoux, *pleurant fort et ferme*, et l'on jura sur l'Évangile d'en garder le contenu. Après avoir pris congé des Vénitiens, emprunté deux mille écus à juifs et marchands, les députés se disposèrent à retourner en Champagne. « En passant le mont Cénis, dit le vieux maréchal de Champagne, je rencontrai le comte Gauthier de Brienne, qui s'en allait en la Pouille conquérir le pays de Sicile, comme s'il s'agissait du pélerinage [2] ; il était accompagné de Gauthier de Montbelliard, Eustache de Couellan et Robert de Brinville, et d'une bonne partie des Champenois qui s'étaient croisés. » Les députés leur rendirent compte de leur mission ; ceux-ci répondirent :

[1] Le traité original est dans la Chronique d'André Dandolo, pages 325-328.

[2] Il avait épousé une des filles de Tancrède, et avait des droits sur la Sicile.

« Vous voyez que nous nous sommes déjà ébranlés pour gagner les devans. Mais il en advint autrement, ce qui fut fort grand domage, car ils étaient preux et vaillans [1]. »

Le maréchal Villehardouin fit bonne diligence et arriva à Troyes en Champagne. Son seigneur, le comte Thibault, était malade et en fort mauvaise disposition de sa personne, néanmoins il fut si joyeux du traité, qu'il voulut monter à cheval. Il se leva de dessus son lit et chaussa les éperons ; mais la maladie devint plus violente, et en peu de jours il *fit sa devise et son lay*, et plus jamais ne chevaucha. Il y eut grand deuil dans toute la Champagne. Jamais prince de son âge ne fut plus aimé ni plus regretté. On l'enterra près de la sépulture de son père en l'Église de Saint-Étienne de Troyes. Les moines dirent de lui, pour célébrer sa piété : « Thibault a cherché la Jérusalem terrestre, il a trouvé la céleste ; » et plusieurs messes et offices furent célébrés sur son tombeau [2].

Après la mort du comte, Simon de Monfort, Mathieu de Montmorency, Godefroi de Joinville, le sénéchal, et Villehardouin, s'en allèrent auprès d'Eudes, duc de Bourgogne, et lui dirent :

[1] Villehardouin, liv. 1.

[2] *Terrenam quærens, cœlestem repperit urbem ;*

. . . . . .

Sire, tu vois le dommage arrivé par le décès de notre comte; nous te supplions de prendre la croix en sa place; nous jurerons sur le saint Évangile de t'obéir loyalement comme nous eussions fait à sa personne propre. Mais le comte refusa tout à plat. « Et sachiez, continue la chronique, qu'il eût pu mieux faire. »

Le sénéchal Joinville fut chargé de faire une semblable proposition au comte du Bar, cousin du défunt Thibault de Champagne; lequel s'en excusa encore. Les barons de France résolurent donc de se réunir de nouveau pour choisir un chef afin de les conduire outre-mer. Quand tous les tenanciers furent convoqués, Villehardouin leur dit: « Sires barons, je serais d'avis d'une chose, si vous y advisez. Boniface, le marquis de Montferrat, est, comme chacun sait, un prince des plus valeureux et des plus prisés en fait de guerre; si vous lui mandiez de venir par deçà les Alpes, et qu'il prît la charge de la troupe? » Les barons applaudirent, et des messagers furent envoyés au marquis, qui vint sur les terres de Champagne et fut partout bien accueilli; les barons lui firent grands honneurs. Les croisés se réunirent encore le lendemain dans un verger de l'abbaye Notre-Dame de Troyes; et le marquis de Montferrat étant présent, tous le requirent unanimement au nom de Dieu de vouloir prendre la croix avec la

conduite de l'armée, et là-dessus se prosternèrent à ses pieds, tous pleurant à chaudes larmes; mais lui, de son côté, cheust (tomba) aux leurs, et leur dit qu'il le ferait très volontiers [1]. Boniface ayant ainsi accepté la conduite des barons dans la Palestine, sur-le-champ Elvige de Soissons, messire Foulques de Neuilly et deux abbés, le menèrent au cloître de l'église Notre-Dame, et lui attachèrent la croix sur l'épaule. Le rendez-vous de toute cette chevalerie fut fixé à Venise. Le marquis de Montferrat leur dit : « Beaux sires, tenez votre cas prêt, j'irai vous rencontrer à Venise. »

Pendant ce temps, Foulques de Neuilly prêchait la croisade dans Cîteaux, ou se trouvait un bon nombre de preux chevaliers très experts en fait d'armes : dans le chapitre prirent la croix Eudes de Champlitte le Champenois, Guy de Vésine, et maints autres bons personnages; l'évêque d'Autun, Gilles le comte de Forets, Hugues de Colemi, et Laval de Provence, imitèrent leur exemple. « Après Pâques, environ la Pentecôte, les pélerins commencèrent à s'esmouvoir pour quitter leur pays; et sachez que moultes larmes furent pleurées

[1] Sur le marquis de Montferrat, consultez Murator. (Ann. d'Italie, t. x, p. 163-201.) Il était frère de Conrad, célèbre par la défense de Tyr.

par les pélerins et les dames à leur département. Ils s'acheminèrent par la Bourgogne, par le mont de Joix et le mont Cénis, descendirent dans les plaines de Lombardie, et finalement ils arrivèrent à Venise, où on les habrita dans une île du nom de Saint-Nicolas [1]. »

Tous les chevaliers n'allèrent point au rendez-vous ; les conditions stipulées par la république parurent trop dures à quelques uns. Jean de Nesle châtelain de Bruges, Thierry fils du comte Philippe de Flandre, Nicolas de Mailly, qui avaient promis sur le saint Évangile de se réunir à Venise, s'embarquèrent sur les côtes de Flandre avec les meilleurs hommes de la province, et voguèrent directement vers la Palestine ; l'évêque d'Autun, le comte de Forets, Pierre Beaumont, et plusieurs autres du royaume de France, « faillirent aussi à leur promesse, de quoi ils eurent grande honte, et maintes désaventurés leur advinrent depuis. »

Cette désertion des pélerins mettait les chevaliers et les barons présens à Venise dans une situation fort difficile quant au paiement du passage ; ils avisèrent d'abord entre eux d'envoyer de côté et d'autres pour recueillir les croisés de France et les forcer à venir s'embarquer avec eux. On apprit que le comte de Blois avait planté son gonfa-

[1] Villehardouin, liv. I.

non à Pavie [1] avec bon nombre de preux; le comte Hugues de Saint-Pol et le maréchal de Champagne furent députés vers lui pour le supplier de se rendre à Venise et de prendre passage moyennant deniers; le comte Loys prit en effet le chemin de la république, mais plusieurs braves hommes l'abandonnèrent dans la route; il fut reçu avec enthousiasme par les chevaliers réunis pour le service de Dieu et l'honneur de la chrétienté. Les Vénitiens avaient préparé une flotte très considérable. Les vaisseaux étaient bien appareillés et bien équipés, et il y en avait trois fois plus qu'il ne convenait pour le nombre des chrétiens qui là se rendirent. La république avait donc fort bien accompli ses conventions; le doge et ses conseils sommèrent en conséquence les chevaliers et les barons d'exécuter les leurs. On fit la quête parmi les gens de baronnage, mais il y en eut beaucoup qui alléguèrent leur impuissance de payer. Cette circonstance fit naître de grandes disputes dans le camp; les uns disaient : « les Vénitiens nous ont fort bien tenu leur promesse; il vaut donc mieux employer tout notre avoir ici, plutôt que de manquer à la foi jurée »; les autres disaient : « Nous avons raisonnablement payé pour notre passage; qu'on nous charge donc si l'on veut, si-

[1] Villehardouin, liv. Ier.

non nous nous pourvoirons ailleurs. » Pour faire cesser ces querelles, qui devenaient fort vives sous la tente, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat, les comtes Hugues de Saint-Pol et Loys de Blois, commencèrent à donner tout ce qu'ils purent emprunter sur leurs terres et fiefs. « Alors vous eussiez pu voir tant de riches vaisselles d'or et d'argent trotter çà et là, et portées en l'hôtel du duc de Venise pour les donner en paiement. » Malgré ces efforts généreux, il manqua encore trente-quatre mille mares d'argent pour compléter la somme promise.

Lorsque Dandolo et les magistrats de Venise eurent connu l'impuissance réelle des barons d'acquitter le passage, ils songèrent à utiliser une armée aussi vaillante au profit des intérêts commerciaux de la république. Dandolo fit assembler le peuple, monta en la chaire ou pulpitre, et dit : « Seigneurs, vous savez que le roi de Hongrie nous a ôté Zara [1] en Esclavonie : il nous sera impossible de jamais recouvrer cette place importante sans le secours des gens de France ; employons-les y, et s'ils nous rendent cette place, nous les tiendrons quittes de ce qu'ils nous doivent encore pour leur passage. » Le peuple ayant

[1] Zara était une colonie romaine fondée par Auguste sur les côtes de l'Esclavonie.

adopté cette résolution, Dandolo, sous le prétexte de seconder la croisade, offrit de se joindre aux barons chrétiens, afin de s'assurer les profits de leur expédition militaire. Dans une assemblée convoquée à Saint-Marc, le doge communiqua son projet de prendre la croix et de laisser le gouvernement à son fils : les bons chevaliers, qui n'apercevaient dans cette résolution de Dandolo, vieillard affaibli et presque aveugle, qu'un grand désir de seconder leurs pieux efforts, ne pouvaient se tenir d'admiration et pleuraient, selon leur coutume, à chaudes larmes, « de voir ainsi ce bon vieux, qui aurait pu rester au logis en repos, montrer encore une si grande force de courage. » Cependant, Dandolo alla se prosterner devant l'autel ; là, « on *lui cousit* la croix du pélerinage sur un gros bourlet embarlez de coton, pour être plus éminente, afin que chacun la vist[1] » ; et beaucoup de Vénitiens imitèrent son exemple.

La résolution de se détourner de la croisade pour assiéger Zara trouva une vive opposition dans le camp. Les évêques et les moines, dévoués au pape, disaient que Zara était au pouvoir du roi de Hongrie, alors protégé par l'inviolabilité de la croix de pélerin, car il était en Palestine ; ils

[1] Villehardouin, liv. Ier.

ajoutaient que Jérusalem était le but unique de leur pieuse entreprise, et qu'on prît garde aux excommunications, si l'on s'en détournait [1].

Tandis qu'on disputait ainsi sur la destination de l'armée de France, on vit arriver dans la cité des envoyés de Philippe, empereur d'Allemagne, et du jeune Alexis, césar de Constantinople. L'empire d'Orient, dans sa décadence rapide, était sans cesse le théâtre de nouvelles révolutions. Les croisés étaient à Venise, lorsqu'ils apprirent qu'Isaac, empereur de Constantinople, détrôné par son frère Alexis, gémissait dans une triste captivité; le fils d'Isaac, nommé aussi Alexis, qui partageait la prison de son père, avait trompé la vigilance de ses gardes, et s'était réfugié en Occident, dans l'espoir d'exciter la compassion des princes chrétiens. Philippe de Souabe, époux de la sœur du jeune César ou Varlet de Constantinople, comme l'appelle Villehardouin [2], l'accueillit avec bonté; mais les embarras de sa propre situation, ses guerres avec le pape, ne lui permirent pas de prendre immédiatement sa défense : Alexis

[1] Epistol. Innocent. III; Baronius, ad ann. 1202, et les violentes sorties du moine Gunther, dans Canisius, *Monument écclésiastic.*, t. IV, p. 4 à 8.

[2] C'était le *Nobilissimus puer* du célèbre Formulaire de la cour de Bysance, connu sous le titre : *Notitia Imperii.*

s'était vainement adressé au pontife lui-même ; il avait été durement repoussé, soit qu'Innocent III ne pût oublier qu'il était le neveu de Philippe, ennemi personnel du Saint-Siége, soit que le schisme qui divisait l'Église grecque de l'Église latine fût pour lui un motif suffisant de repouser tout sentiment de pitié envers le jeune prince. C'était dans ces circonstances que l'empereur Philippe avait appris la réunion des croisés à Venise, et il pensa que les malheurs d'Alexis, les promesses qu'il pouvait faire à l'ambition des Vénitiens et des barons croisés, seraient suffisantes pour les engager dans sa cause contre l'usurpateur de Constantinople. Il dit donc au jeune César : « Sire, voici une armée près de vous à Venise, des plus nobles et des plus valeureux chevaliers de la terre de France, qui vont outre-mer : allez les requérir qu'ils aient compassion et miséricorde de l'empereur votre père et de vous. Allez vous faire rétablir en votre héritage. » Des messagers vinrent donc à Venise auprès des barons, qui leur répondirent : « Nous croyons bien ce que vous dites : si votre maître veut nous aider à la conquête d'outre-mer, la chose que vous requérez sera faite. » Ceux-ci s'en retournèrent donc vers l'empereur.

Au mois d'octobre 1203, l'embarquement des barons français pour Zara commença, malgré l'opposition de quelques uns : les vaisseaux et les

vivres furent répartis ; on y plaça les chevaux, les tentes et les mangoneaux : « Il faisait merveilleusement bon voir cette flotte, quand elle fut équipée en mer avec tant de bannières et panonceaux ondoyans au vent sur les hunes, mâts, antènes et chalets de poupe ; les escus estaient rangés tout autour avec leurs couleurs diverses et les armes de bataille : le son des clairons et de la trompette était entre-mêlé, et de toute part faisait retentir la marine. Oncque certes auparavant ne fut vu plus beau convoi qui partit du port de Venise ez octaves de Saint-Remi, l'an 1203 de l'incarnation de notre Sauveur [1]. »

Quelques jours de navigation suffirent pour conduire la flotte et les barons devant Zara. Quand les pélerins virent une si forte cité, ils se demandèrent comment ils pourraient la soumettre, si Dieu lui-même n'y mettait la main. « Les premiers vaisseaux arrivés jetèrent l'ancre devant la ville : vous eussiez vu alors maints chevaliers sortir des nefs, tirant leurs chevaux par les rennes ; grand nombre d'hommes de pied garnis de leurs armes, portant maintes enseignes, dresser tentes et pavillons tout à l'environ de la place. » Lorsque les habitans de Zara se virent si bien entourés, ils envoyèrent des messagers au doge pour lui rendre la ville ; mais ceux d'entre les barons

[1] Villehardouin, liv. II.

francs qui s'étaient opposés à l'expédition, dans l'intérêt du pape, leur dirent : « Pourquoi voulez-vous rendre ainsi votre cité ? soyez sûrs que les Francs ne sont pas en volonté de vous chercher noise ; si vous vous pouvez défendre des Vénitiens, vous êtes sauvés. » Les messagers s'en retournèrent et rapportèrent aux habitans les propres paroles des chevaliers. Lorsque Dandolo revint pour annoncer qu'il acceptait le traité, il ne trouva plus les messagers : dès lors il résolut de pousser le siége. Comme il venait sous la tente pour consulter les barons, un certain abbé de l'ordre de Citeaux se leva sur ses pieds, et dit aux chevaliers de France : « Seigneurs, je vous défends de par le pape que vous n'assaillez cette place, car elle est pleine de chrétiens, et vous êtes pélerins croisés pour une autre fin que pour les combattre. » Le doge fut fort irrité en entendant ces paroles : « Quoi ! dit-il, j'avais cette ville à ma discrétion et merci, et vos gens me l'ont tollue. Vous m'avez juré de la conquérir, je vous semonce de ce faire ! » Le plus grand nombre des barons répondit : « Sire doge, c'est juste, nous vous assisterons en ceci. » Le lendemain, les leviers et mangoneaux commencèrent à jouer contre Zara, qui se rendit sous peu de jours, aux mêmes conditions dont on était déjà convenu [1]. Le doge

[1] *Epist. Innocent.*, publiées par Dutheil, liv. VI, p. 99.

rendit grâce aux pélerins de ce succès, et leur dit : « Voici l'hiver qui commence ; nous ne pouvons partir jusques à Pâques-Fleuries [1]. Répartissons-nous des logis dans la ville. » Ce qui fut fait; et chacun obtint, selon son rang et son baronnage, une maison ou une chambre. L'hiver ne se passa pas sans dispute entre les chevaliers et les Vénitiens ; plusieurs fois les rues de Zara furent ensanglantées par les coups d'arbalètes, de dards, d'épées et de lances : la sagesse des chefs ne put toujours comprimer ces luttes déplorables entre les ribauds et les varlets de France et les matelots insolens de Venise.

Sur ces entrefaites, revinrent encore au camp les envoyés de Philippe d'Allemagne, protecteur du jeune César. « Sires chevaliers, dirent-ils, Philippe d'Allemagne et le fils de l'empereur de Constantinople nous ont envoyés derechef devant vous pour les causes que vous allez ouïr. Voici les conditions qu'ils vous proposent. Ils consigneront dans vos mains le jeune prince, et puisque vous allez pour l'exhaussement de la foi, et maintenir droit et justice, vous devez réintégrer dans leur biens ceux qu'on a dépouillés et déshérités à tort. Moyennant ce, il vous promet les plus avantageuses récompenses que oncque fut fait à nul

[1] Les Rameaux.

autre : tout premièrement, si Dieu veut que vous rétablissiez Alexis en son héritage, il remettra tout l'Empire en l'obéissance de l'Église romaine, dont il s'est séparé depuis long-temps, et après ce, pour ce qu'il sait que vous avez jusques ici grandement employé du vôtre dans cette entreprise dont vous êtes fortement arriérés, il vous donne deux cent mille marcs d'argent pour vous remplumer, avec des vivres gratis pour tout votre camp ; lui-même mènera son renfort avec vous en la terre de Palestine : ou si vous cuidez (pensez) que mieux soit, il enverra dix mille hommes à ses dépends, et tant qu'il vivra, il entretiendra cinq cents hommes d'armes des siens pour les garder contre les infidèles ; or, sachez que nul parti plus avantageux ne pourrait être offert à nul autre, si vous le voulez accepter [1]. »

Les barons furent très frappés des riches promesses qu'Alexis faisait à leur valeur ; cependant les avis furent partagés. Le parti de l'abbé de Vaux de Cernay, qui défendait le pape, déclara que les barons de France ne pouvaient mie y aller, car ils étaient partis pour la voie de Syrie. A quoi l'autre parti répondit : « Beaux sires, quant à la Syrie, vous ne pourriez encore y rien faire ; sachez donc que c'est par la Grèce et la Natolie que cette

[1] Villehardouin, liv. II.

terre pourra plus facilement se conquérir. Que si nous refusons cette ouverture, et que nous demeurions court, nous sommes vitupérés à jamais. » La discorde devenait à chaque moment plus violente ; mais le marquis de Montferrat, Beaudoin, comte de Flandre, le comte Louis de Blois et de Saint-Pol, se prononcèrent pour l'empereur, et déclarèrent accepter l'offre qu'on leur faisait. Les chartes de convenance furent dressées et revêtues des douze scels des principaux barons, et l'on déclara que le jeune Alexis viendrait se mettre dans les mains des croisés avant Pâques prochaines, et qu'on se rendrait immédiatement devant Constantinople.

La résolution de se détourner du saint pélerinage pour délivrer l'empire grec, qui devait plaire au courage aventureux de la plupart des barons et à l'ambition des chevaliers, fut hautement désapprouvée par le souverain pontife. Innocent III ne pouvait comprendre qu'on retardât la délivrance de la sainte cité pour de vaines conquêtes [1] ; peut-être aussi voyait-il avec peine qu'une aussi grande entreprise eût été conçue pour ainsi dire en dehors de la volonté pontificale. Selon l'usage, il menaça les croisés de l'excommunication ; Robert de Bove et Jean de Nesle furent chargés de se ren-

[1] *Gest. Innocent.*, nos 86, 87, 88.

dre à Rome, porteurs de chartes destinées à apaiser le pontife. « Très saint père, lui dirent-ils, les barons de la sainte ligue de France vous prient de les excuser, s'il vous plaît, de la prise de Zara, car ils l'ont fait par contrainte et ne pouvant mieux; ils vous supplient de leur donner congé pour la guerre de Constantinople. » Le pontife salua les barons, et déclara les absoudre comme de bons enfans pour la prise de Zara : il les somma de ne plus se détourner ni à droite ni à gauche, et d'aller vers le chemin de la Palestine. Les comtes, à leur tour, promirent par serment de réparer leur tort; de mériter, par leur conduite, dans l'avenir, le pardon de leur faute [1].

Néanmoins, le carême prenant, la flotte se prépara au départ. Les croisés s'embarquèrent sauf quelques chevaliers, tels que Simon de Montfort, Pierre de Nesle, Raoul de Beauvoisin, qui ne voulurent pas suivre la fortune des chevaliers français allant combattre le vieil empire de Byzance. Ils disaient tout haut que les Vénitiens avaient été gagnés par les mécréans pour détourner le baronnage de France de la voie d'outre-mer, et les diriger vers Constantinople [2]. Les vaisseaux vénitiens appareillèrent pour Corfou. Le marquis de Mont-

[1] *Epist. Innocent III*, liv. VI, epist. 99.
[2] Continuateur de Guillaume de Tyr.

ferrat et Dandolo restèrent en arrière, parce qu'on leur avait annoncé que le jeune César devait venir les joindre. Il arriva en effet, et fut reçu avec acclamation par le petit nombre des chevaliers qui étaient avec le duc et le marquis à Zara. On l'embarqua sur un vaisseau de forme ronde, de compagnie avec les deux chefs de l'armée. Lorsqu'ils arrivèrent à Corfou, ils trouvèrent les croisés déjà logés devant la ville, tentes et pavillons en plein air. « Vous eussiez vu alors maint brave homme d'armes et vaillant soldat aller à l'encontre de leurs sires, et force beaux chevaux galopper. Ainsi reçurent Alexis à grande joie et à grand honneur[1]. »

L'arrivée du jeune César ne calma pas l'opposition papiste qui s'était manifestée dans le camp des pélerins contre l'expédition de Constantinople. On comptait parmi les principaux opposans, le champenois comte de Champlite, Jacques d'Avesnes, Pierre d'Amiens, Guy châtelain de Coucy, Augier de Saint-Chéron, Richard de Dampierre, et plusieurs autres chevaliers distingués. Le baronnage était comme partagé. Quand les chefs apprirent ces violentes divisions, ils se dirent les uns aux autres : « Sires barons, si tous ces gens se dispersent, nous serons en fort mauvais termes; allons donc vers eux, et requérons-les qu'ils aient

[1] Villehardouin, liv. II.

pitié de nous. » Ils s'acheminèrent, ayant à leur tête les abbés et les prêtres, et le jeune Alexis au milieu de leur ost. Arrivés sous la tente des dissidens, ils mirent pied à terre, et s'avançant vers leurs compagnons, ils se précipitèrent à leurs genoux en criant merci. Quand les autres virent leurs seigneurs liges, leurs plus proches parens et amis, se prosterner à genoux, ils dirent : « Sires barons, relevez-vous, nous en délibérerons ; » et le lendemain ils résolurent de faire cause commune avec l'armée des barons qui allaient à Constantinople, mais seulement jusqu'à la Saint-Michel prochaine. Ce point convenu, la flotte se mit de nouveau en mer dans la direction de Constantinople, et le cœur des hommes se réjouissait en voyant tant d'étendards, de bannières, de devises, flotter et ondoyer à l'envi. Tandis qu'ils étaient en mer, ils rencontrèrent deux navires de pélerins qui voguaient de la Syrie vers Marseille [1]. Comme le comte de Flandre envoyait la nef pour les reconnaître, un des chevaliers de ces navires se laissa couler dans l'esquif en criant à ses compagnons : « Je vous abandonne tout ce que je puis avoir, je vais m'en aller avec ceux qui me paraissent gens à pays conquérir. » On le reçut de bon œil au camp des croisés français, car il avait confiance en eux, et montrait un cœur vaillant.

[1] Villehardouin, liv. III.

Après avoir éprouvé bien des dangers, la flotte des pélerins se déploya devant Constantinople. Ayant jeté l'ancre à trois lieues de cette grande cité, les chevaliers se prirent à la contempler attentivement. « Quand ils eurent aperçu ses hautes murailles, les gros turrions dont elle était munie tout à l'entour; il n'y eut là si hardi ni si assez au cœur, qui ne frémist; ce qui n'était pas grand merveille. » Cependant on délibéra sur les opérations ultérieures : les uns voulaient occuper les terres à l'entour; les autres, s'approcher immédiatement de Constantinople. Au milieu de ces discussions, Dandolo se leva sur ses pieds, et dit : « Sires barons, si nous nous abandonnons dans les terres, le pays est fort large, et nos gens pâtiront de vivres, mais il y a des îles tout ici près, qui sont habitées et pleines de blés et autres choses nécessaires; allons y descendre, et râflons d'abord cela. » Le lendemain, qui était la Saint-Jean-Baptiste de juin, les chevaliers *raflèrent*, comme le doge avait dit, tout ce qu'ils purent trouver dans les îles, et vinrent passer à pleines voiles devant Constantinople, et à une si petite distance, que les traits et coups de pierres arrivèrent à plusieurs navires. Ils s'en allèrent débarquer devant un palais de l'empereur Alexis, dans un lieu appelé *Chalcédon*. Les chevaliers, habitués à leurs vieux et simples castels d'Europe, à leurs

épaisses forêts de chênes, regardaient ce palais « comme l'un des plus beaux et des plus délectables qu'oncques œil humain saurait désirer, car la contrée était belle, riche, plantureuse et en toute abondance de biens. » Le marquis de Montferrat et les barons s'y logèrent, et la plupart firent tendre leurs pavillons sous des allées de citronniers qui avaient leurs fleurs écloses et leurs pommes mûres. Quelques autres barons vinrent poser leurs tentes à Scutari, à une lieue environ de Constantinople [1].

L'historien grec Nicétas, qui était alors dans cette grande cité, ne put se défendre d'un sentiment d'admiration et de terreur, lorsqu'il vit se déployer l'armée des pélerins devant les murs de Constantinople. Il compare les chevaliers, bardés de fer, à des statues de bronze, et leur vaillance au glaive de l'ange exterminateur, car ces Francs étaient aussi hauts que leurs piques [2]. Dès qu'Alexis vit s'approcher ces forêts épaisses de lances, précédées des arbalétriers et des archers, l'arc tendu, il fit poser ses tentes ornées du dragon impérial en dehors des murs de sa capitale, pour chercher à envelopper plus facilement cette troupe aventureuse de guerriers qui ne formait pas la

[1] Villehardouin, liv. IV.
[2] Nicétas, Hist., liv. III, chap. 2.

centième partie des habitans de Constantinople.

Le doge de Venise et le comte Baudouin avaient expressément défendu qu'on courût sur les Grecs avant l'ordre des chefs; cependant la valeur impatiente des barons français ne pouvant rester oisive, quelques chevaliers, parmi lesquels on comptait Oder-le-Champenois, Augier de Saint-Chéron, Manassé de Lille, et cinquante hommes d'armes, tous preux et vaillans, étant allés pour reconnaître le pays, rencontrèrent le maréchal d'empire avec cinq cents cavaliers grecs, tous d'élite. Ceux-ci se rangèrent en ligne pour résister aux Latins, mais les nobles et braves hommes « les chargèrent de cul et de tête avec tant de vigueur, que les Grecs se desbandèrent, et les barons gagnèrent force montures, chevaux et mulets, avec des pavillons et mainte autre chose et là-dessus retournèrent au camp sains et saufs. »

Cette première rencontre, où quelques preux français avaient désarçonné cinq cents cavaliers grecs, montra à l'empereur à quels hommes il avait affaire. Il chercha d'abord à se débarrasser par un traité de ces terribles Francs, et envoya devers eux un Lombard, homme habile, chargé d'une lettre écrite en encre de pourpre : « Sires barons, dit le Lombard, l'empereur n'ignore pas que vous êtes les plus puissans princes parmi ceux qui ne portent pas couronne; il sait aussi ce qui

vous a mu de partir de si lointaines contrées, avec tant de difficultés, périls et misères. Mais à quoi bon vous détourner si avant de votre droit chemin? Si vous avez besoin de vivres ou de quelque autre chose pour l'exécution de votre louable entreprise, il vous les donnera très volontiers; mais vuidez seulement ses terres, car il lui serait pénible de vous courir sus. »

Par le conseil des barons et du doge de Venise, l'advoïer de Béthune, qui sage chevalier était et bien parlant, répondit : « Beau sire, vous dites que votre maistre s'esmerveille que les chefs et barons de cet ost soient entrés dans ses limites. Certes, il ne sont pas entrés sur le sien, car il occupe, ainsi à tort contre Dieu et contre raison, ce qui devrait appartenir à son nepveu, que vous pouvez voir ici avec nous. S'il voulait lui demander pardon et lui rendre son empire, nous le requerrions volontiers de lui pardonner, et lui assigner des moyens dont il peut vivre. S'il ne veut entendre à cette offre, ne soyez jamais assez hardi pour retourner devant nous. » Le messager s'en revint confus avec cette réponse.

Cependant les barons parlèrent ensemble et résolurent de faire voir au peuple de Constantinople le César Alexis, fils du légitime souverain, afin de conquérir des suffrages [1]. Le lendemain

[1] Villehardouin, liv. III.

on fit équiper toutes les galères ; le jeune homme fut mis dans la plus grande et la mieux ornée ; et c'est ainsi qu'ils s'en allèrent voguant tout auprès des murailles, où ils montrèrent aux Grecs Alexis, en leur disant : « Sieurs Grecs, voici votre seigneur naturel, et en cela il n'y a pas de doute ; or, sachez que nous ne sommes point venus pour mal faire, si vous le reconnaissez ; autrement nous vous ferons le pis que nous porrons. » Mais aucun Grec ne répondit à cette harangue. Le lendemain, après avoir ouï la messe, les princes et les barons de la ligue s'assemblèrent en conseil, tous à cheval selon l'usage ; là vous eussiez pu voir maints beaux coursiers richement harnachés galopper à l'envi l'un de l'autre. Dans cette assemblée on régla l'ordonnance des batailles ; il fut arrêté que le comte de Flandre mènerait l'avant-garde, parce qu'il avait un grand nombre de vaillans hommes, et plus d'archers et d'arbalétriers que nul autre ; Henri, son frère, devait conduire la seconde ; la troisième fut confiée au comte de Saint-Pol ; le comte de Blois et de Chartres, qui était un riche et puissant seigneur, commandait la quatrième troupe ; composée de gens de pied et de cheval ; la cinquième comptait parmi ses chefs et ses plus vaillans conducteurs : Mathieu de Montmorency, Eude de Champlite, Geoffroy le maréchal de Champagne, Oger de Saint-Chéron, Manassé,

Eude, Mille de Braibauts, et sachez qu'il étaient tous preux et vaillans; le marquis de Mont-ferrat devait mener la sixième aux batailles; elle était la plus nombreuse, car se trouvaient réunis sous ses gonfanons les Lombards et les Flamands. Les choses ainsi convenues, les chevaliers se rembarquèrent. Les trompettes retentissaient jusques au plus lointain rivage; les Francs n'avaient point atteint les bords que déjà ils s'élançaient du haut du tillac, dans la mer, l'armet en tête et la lance au poing. Les Grecs firent quelque simulacre de résistance; mais quand on en vint aux rudes coups, ils tournèrent soudain le dos, laissant pavillons et tentes à l'abandon. Les croisés vinrent camper à la bouche du port, devant la tour de Galata. Une chaîne tendue d'un bord à l'autre en défendait l'entrée. Les barons virent bien qu'ils devaient la briser, pour, de là, s'avancer sur Constantinople; ils s'hébergèrent pendant cette nuit en la juiverie que l'on appelait *Stanor*. Le lendemain, l'attaque commença; les arbalétriers de France prirent la tour presque sans coup férir: alors un nouveau conseil se réunit pour délibérer sur les moyens d'attaquer Constantinople. Les Vénitiens, experts au fait de la marine, étaient d'avis de dresser une escalade de dessus les nefs; mais les Français disaient qu'ils n'étaient guère adroits en cette manière; que, puisqu'ils devaient

monter à cheval garnis et équipés de leur armure, « Ils se sauraient mieux aider en pleine terre de pied ferme que sur l'instable branlement des ondes. » Ils temporisèrent pendant quatre jours; le cinquième tout le camp se mit en marche vers le palais de Blaquerne, lieu fixé comme point d'attaque. « C'était une chose étrange à considérer qu'une si petite poignée de gens qui à peine pouvait suffire pour brider seulement l'une des portes, entreprit d'assaillir, voire même d'assiéger une étendue de muraille de presque trois lieues de front, du côté de terre. » Les chevaliers demeurèrent deux jours dans cette nouvelle position, souvent assaillis par les Grecs, les Waranges, soldats du nord [1], et les Pisans, auxiliaires naturels partout où il s'agissait de combattre les Vénitiens. Les nobles barons étaient presque toujours l'épée au poing et le casque en tête, s'efforçant de rembarrer les assiégés. Enfin l'on se décida à donner un assaut général. Le marquis de Montferrat eut la garde du camp avec les chevaliers de la Champagne et de la Bourgogne; le comte de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Pol du-

[1] Les Waranges étaient des gardes mercenaires à la solde de l'empereur; ils étaient des provinces du Jutland et du Danemarck. Villoison, *Dissert. sur les Waranges*, et Malte-Brun, *Notes sur l'Hist. de Russie*, par M. Levesque.

rent conduire les autres vers les murailles, tandis que les Vénitiens tenteraient de s'emparer de la ville du côté de la mer. Au signal donné par les trompettes et les clairons, les croisés se précipitent en bon ordre, et parvienent à planter courageusement deux échelles à un créneau près de la mer; encore que le mur fût *garni d'Angles et Danois* [1], vingt-cinq hommes d'armes parvinrent à monter sur le sommet et à combattre main à main, à coups de hache: mais ce petit nombre de hardis varlets, isolés de leurs compagnons, succombèrent bientôt. Les barons eux-mêmes furent obligés de songer un moment à la retraite, tant la multitude des ennemis s'accroissait. Les Vénitiens étaient plus heureux dans leurs attaques du côté de la mer. Leurs vaisseaux, rangés en très belle ordonnance sur un front qui embrassait plus de trois jets d'arc, s'approchèrent du rivage; « et là, vous eussiez vu tirer maints grands coups de pierre par des mangoneaux et engins jetés du dessus le tillac du navire, voler maints carreaux d'arbalètres et pleuvoir une grosse nuée de flèches sur le rivage. » Les Vénitiens arrivèrent enfin au pied des murailles; les échelles sont aussitôt plantées, et les soldats se hâtent de monter à l'assaut. Le vieux doge de Venise,

[1] C'est ainsi que le sire Vilhardouin appelle les Waranges.

accablé par l'âge, donnait partout l'exemple; Villehardouin qui était à côté de lui, avec quelques barons de la Champagne, ne peut s'empêcher de dire : « A la vérité c'est une chose presque incroyable de la prouesse que ce bon et valeureux duc de Venise démonstra, car étant si vieil et caduc, et avec ce ne voyant goutte, ne laissa pas de se présenter tout armé en la proue de la galère avec l'estendard de saint Marc au devant, criant à ses gens qu'ils le missent à terre, autrement qu'il ferait justice de leurs corps [1]. » Les matelots, muets d'étonnement à l'aspect d'un si grand courage, obéirent. Le doge se fait porter à terre, précédé de l'étendard de saint Marc, et du geste et de la voix il anime les combattans. Bientôt par les efforts de la valeur que les croisés crédules attribuent à des miracles, le gonfanon de la république paraît au sommet d'une des tours les plus élevées; les Grecs, saisis de frayeur, abandonnent en désordre la muraille, et les Vénitiens s'emparent, sans résistance, de vingt-trois autres tours où ils placent leurs matelots et leurs guerriers. Alors le doge dépêcha un bateau aux barons français, pour leur annoncer l'heureux succès de ses hommes et leur apprendre que les Grecs fuyaient dans toutes directions [2]. Les

[1] Villehardouin, liv. III.

[2] Pour les détails de ce siége, consultez la lettre des

chevaliers se formèrent en bataille et se tinrent prêts à marcher de nouveau vers la cité [1].

Le lendemain, l'empereur Alexis, rassemblant tout ce qu'il pouvait trouver de soldats, sortit de Constantinople, résolu de présenter bataille aux barons. Or, ce jour-là, Henri, frère du comte Baudouin, était de garde; lorsqu'il vit s'approcher un nuage de poussière, il s'écria : « Aux armes ! beau sires, voici les Grégeois qui s'avancent ; » sur-le-champ les Français sortirent en six batailles, et s'arrangèrent, tous à cheval, leurs écuyers derrière eux, immédiatement à la croupe, les archers et les arbalétriers au-devant. Ils demeurèrent immobiles en cet ordre, ayant leur camp derrière eux; car, s'ils se fussent avancés dans la plaine, la foule des ennemis les eût accablés. Il semblait que toute la campagne en fût inondée. La position qu'avaient choisie les croisés était très forte ; inexpugnables sur les deux ailes, ils devaient être de toute nécessité attaqués de front : comme les Grecs n'avaient point assez de courage pour le tenter, après être demeurés toute la journée en présence de ces carrés hérissés de lances et

croisés au pape Innocent III, et dans laquelle ils lui rendent compte de la conquête de Constantinople. — Baronius, ad ann. 1200. — Nicétas, in Alexis Comnène, l. III, chap. 10, p. 349. — Dandolo, Chronic. p. 322.

[1] Villehardouin, liv. III.

d'arbalètes, Alexis fit sonner la retraite, et ses troupes rentrèrent en désordre dans les murs de Constantinople. « Les barons, de leur côté, grandement las et harassés de cette journée, sans avoir de quoi se refaire, peu mangèrent et peu burent, comme ceux qui ont peu de vivres. »

L'empereur Alexis, voyant bien que toute résistance était désormais impossible, résolut de prendre la fuite. Il pilla les trésors du palais, et se confiant sur une barque légère aux périls de la mer, il se hâta de gagner l'entrée du Bosphore[1]. Lorsqu'on eut appris son départ à Constantinople, le peuple fut plein d'étonnement, et délibéra sur ce qu'on devait faire ; quelques hommes dirent : « Pourquoi n'irions-nous pas vers le vieil Isaac, qu'Alexis retient dans la tour de Saint-Jean, et qui est le droit héritier de l'empire? Il est le père du jeune prince que les barbares emmènent dans leur camp; il sera donc le gage de la paix. » Cet avis est unanimement adopté. Le vieil Isaac, aveugle, accablé par les ans, est porté en triomphe. Celui que naguère les courtisans couvraient d'injures et de mépris, afin de plaire à l'usurpateur, reçut le nom d'*Auguste* et de *César*, de cette tourbe avilie[2]. Le premier soin de l'empereur fut d'ins-

[1] Nicétas est fort curieux pour tout ce qui concerne cette révolution ; liv. III, chap. 4.

[2] Villehardouin, liv. IV.

truire son fils et les Latins des évènemens qui l'avaient reporté à la puissance. Le conseil des chevaliers résolut, avant de prendre un parti, d'envoyer dans la ville, pour connaître le véritable état des choses : Mathieu de Montmorency et Geoffroi Villehardouin, maréchal de Champagne, et deux Vénitiens désignés par le doge se dirigent vers Constantinople : on les conduisit jusques aux portes, qu'ils trouvèrent ouvertes : ils furent menés à pied, revêtus de leurs armes, au palais de Blanquerne, où vieil Isaac les reçut sur son trône richement vêtu et appareillé[1]. Sa femme, l'impératrice, était à côté de lui, avec tant d'autres seigneurs et dames, qu'on ne savait où se tourner ; car, dit l'historien député, « tous ceux qui, le jour précédent, avaient même été contre lui, estaient alors sous sa volonté et obéissance. » Les deux messagers furent fort bien accueillis ; Villehardouin, sans plus tarder, prit la parole : « Sire, tu vois le service que nous avons fait à ton fils, et comme nous nous sommes acquittés envers lui de nos promesses, il ne peut pas retourner céans qu'il n'ait été de ta part satisfait aux siennes. C'est pourquoi ton fils requiert que tu ratifies et promettes tout ce qu'il a ratifié et promis. — Quelles sont donc ces conventions? dit l'empereur. — Les voilà, telles que nous al-

[1] Villehardouin, liv. IV.

lons te les dire présentement : d'abord, tu réduiras tout l'empire grec à l'obéissance du Saint-Siége. Tu nous payeras deux cent mille marcs d'argent, et fourniras d'ici à mars des vivres à notre armée, et puis dix mille hommes d'armes pour la Terre-Sainte. — Certes, dit l'empereur, voilà conventions bien étranges et bien dures ; mais vous avez tant fait pour lui et pour moi, que je devrais vous bailler mon empire, si vous le requériez. » Il y eut encore menus propos de part et d'autre ; enfin, Isaac ratifia les convenances de son fils par son serment et par chartes à bulle d'or. Lorsque les messagers revinrent, les barons montèrent tous à cheval, et amenèrent le jeune Alexis, revêtu d'habits magnifiques, à l'empereur son père, au palais de Blanquerne : la foule reçut avec joie l'héritier de la pourpre impériale ; mais elle vit avec peine cette multitude d'étrangers couverts de fer, dont Alexis avait invoqué le secours pour reconquérir la pourpre impériale. Les répugnances étaient déjà si vives, que, le jour suivant, l'empereur dit aux croisés : « Sires chevaliers, je crains que quelques rixes et disputes ne s'élèvent entre vous et les Grégeois. Allez loger, je vous supplie, au delà du port, vers le Stanor ; vous y aurez grande abondance de vivres. » Les pélerins satisfirent le désir de l'empereur [1].

[1] Villehardouin, liv. IV.

Ainsi une poignée de chevaliers de France venait de s'emparer de ce vieil empire de Constantinople, que le despotisme, les vaines querelles des moines, avaient réduit en un état complet de faiblesse et d'ignomimie. Isaac régnait de nom; mais, par le fait, les Français et les Vénitiens étaient les maîtres de Bysance; les événemens qui suivirent le prouvèrent aux Grecs et à leur nouvel empereur.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE VII.

(Pages 1 à 33.)

1189—1190.

Nouveaux préparatifs pour la croisade. — Messages de Philippe à Richard. — Le roi anglais se procure de l'argent par des exactions. — Il part pour le continent. — Acte de police pour la navigation. — Entrevue des deux rois. — Cour plénière de Poissy. — Testament de Philippe-Auguste. — Il prend le bourdon et la panetière à Saint-Denis. — Itinéraire de Richard. — Tempête qui menace la flotte de Philippe-Auguste. — Arrivée à Messine. — Différends entre Richard et Tancrède, roi de Sicile. — Réglement pour les jeux de hasard. — Plaisirs des chevaliers pendant le séjour à Messine. — Querelle entre Philippe et Richard, à l'occasion d'Alix de France. — Mariage de Richard et de

Bérengère de Navarre. — Colère de Philippe. — Il se calme pour de l'argent. — Départ de Messine. — Arrivée à la terre d'outre-mer.

CHAPITRE VIII.

(Page 34 à 81.)

1190—1191.

Départ de Messine. — Richard refuse de suivre Philippe-Auguste. — Arrivée des Français devant Ptolémaïs. — Situation de l'armée chrétienne. — Les Sarrasins. — Navigation de Richard. — Il prend l'île de Chypre. — Combat naval contre les infidèles. — Débarquement à Ptolémaïs. — Préparatifs du siège. — Courtoisie chevaleresque entre les rois chrétiens, Saladin et Malek-Adel. — L'ordre de chevalerie conféré à Saladin. — Nouvelles querelles de Richard et de Philippe. — Continuation du siège. — Mœurs des pélerins. — Ptolémaïs se rend. — Maladie de Philippe-Auguste. — Il prend la résolution de revenir en Europe. — Il le fait annoncer à Richard. — Mépris de ce prince pour son rival. — Départ de Philippe-Auguste. — Son voyage. — Il vient à Rome. — Retour en France.

CHAPITRE IX.

(Page 82 à 117.)

1191—1193.

Situation de la France féodale pendant la croisade de Philippe-Auguste. — Contestations sur la succession de Flandre. — Le roi les termine. — Ses dsseins perfi-

des contre Richard. — Invasion de la Normandie. — Trève avec les barons anglais. — On apprend la captivité de Richard. — Conduite de ce prince dans la Palestine. — Jalousie des Francs et des Anglais. — Le duc de Bourgogne. — Intimité du roi et de Saladin. — Conrad, marquis de Tyr, est frappé par les Ismaéliens. — On en accuse Richard. — Son départ de la Palestine. — Il vient à Raguse. — Il se déguise en Templier. — Le roi est reconnu et livré à l'empereur d'Allemagne. — Joie de Philippe en apprenant la captivité de Richard. — Il traite avec le comte de Mortagne. — Inquiétude des Anglais sur le sort de leur roi. — Voyage du trouvère Blondel. — Sa *cançon*. — Il découvre la prison de son maître. — Philippe écrit à l'empereur, pour qu'il garde bien l'Anglais. — Douleur d'Éléonore. — Ses lettres. — Traité de Richard pour sa délivrance. — Sa rançon. — Difficultés qu'il éprouve. — Départ pour l'Angleterre.

CHAPITRE X.

(Pages 118 à 142.)

1194—1196.

Préparatifs de Philippe-Auguste pour de nouvelles batailles. — Trahison du comte de Mortagne. — Siége de Verneuil. — Défaite de Fréteval. — Prise des chartes et du trésor de la couronne. — Trèves et nouveaux combats. — Défis pour un combat singulier entre Philippe et Richard. — Traité provisoire. — Traité définitif. — Opposition violente de l'archevêque de Rouen, qui lance un interdit sur la Normandie.

CHAPITRE XI.

(Pages 143 à 188.)

1194—1199.

Mariage du Roi avec Ingerburge de Danemarck. — Dégoût qu'il éprouve pour elle. — Opinions des clercs et des matrones. — Dissolution du mariage sur une fausse généalogie affirmée par les évêques. — Ingerburge est renfermée dans une tour. — Étienne de Tournay prend sa défense. — Intervention du pape. — Le divorce est annulé. — Mariage d'Alix de France avec le comte de Ponthieu. — Reprise des hostilités entre Philippe et Richard. — Nouvelles batailles. — Chants des troubadours. — Les Gallois. — L'évêque de Beauvais est fait prisonnier, le casque en tête et l'arme au poing. — Il réclame. — Réponse du pape. — Témérité de Philippe. — Il tombe dans l'Epte. — Richard annonce que Philippe a bu et bien bu de l'eau de la rivière. — Question pour l'élection d'un empereur. — Nouvelle trève. — Le vicomte de Limoges trouve un trésor. — Richard le réclame, comme suzerain. — Il fait la guerre sur son refus. — Il est atteint par une flèche. — Sa mort. — Epitaphes que font les moines. — Poétiques de Guillaume-le-Breton sur la mort de ce prince.

CHAPITRE XII.

(Pages 189 à 219.)

1199—1208.

Situation de la France à la mort de Richard. — Affaire du divorce. — Mariage du roi avec Agnès de Méranie.

— Amours du roi. — Pompe de la cour. — Captivité d'Ingerburge. — Ses plaintes. — Innocent III. — Menaces d'excommunication contre le roi. — Philippe résiste. — Interdit jeté sur le royaume. — État de l'Église et des peuples sous l'interdit. — Fureurs de Philippe. — Il veut se faire mécréant. — Mesures de sévérité contre les évêques. — On les force à solliciter la levée de l'interdit. — Concile. — Le roi se rapproche d'Ingerburge — Séparation d'avec Agnès. — Sa mort — Légitimation de ses enfans. — Continuation de l'affaire du divorce.

CHAPITRE XIII.

(Pages 220 à 250.)

1190—1206.

Administration de Philippe-Auguste. — Situation de la féodalité. — Mouvement de centralisation pour l'autorité royale. — Coutume de l'hommage-lige. — Le roi ne fait plus hommage à aucun vassal pour ses propres fiefs. — Caractère du système communal. — Franchises bourgeoises. — Gouvernement de l'Église. — Système des métropoles. — Donations aux monastères. — État de l'Université. — Priviléges accordés par Philippe-Auguste. — Hérésies. — Persécutions.

CHAPITRE XIV.

(Pages 251—293.)

1199—1202.

Épisode de la conquête de Constantinople par les barons de France. — Tournoi et cour plénière de Thibault de

Champagne. — Prédication de Foulques de Neuilly. — Noms des chevaliers qui prennent la croix. — Barons de Champagne et de Flandres. — Parlement de Soissons. — Ambassade à Venise. — Requête au doge. — Assemblée de Saint-Marc. — Convention avec les Vénitiens. — Les chevaliers ne peuvent l'exécuter. — Arrivée des ambassadeurs d'Isaac. — Prise de Zara. — Départ pour Zara. — Les Francs se déterminent à conquérir Constantinople. — Arrivée de la flotte. — Étonnement des croisés. — Ambassade d'Alexis. — Assauts. — Prise de Constantinople. — Rétablissement d'Isaac.

Digitized by Google

REC 52183

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google